

# LYON DROIT

Le magazine de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3

N°7 - Édition 2024 / 2025

## Une année à la Faculté de droit

Ce magazine retrace les moments forts de l'année universitaire à la Faculté de droit, illustrant la diversité de nos activités et les orientations que nous prenons.

*Photo : Palais de l'Université - Université Jean Moulin Lyon 3*



## 25 Lancement des Conférences Grand Public

Parce que le débat sur les grands enjeux juridiques est fondamental pour le vivre-ensemble, la Faculté de droit ouvre ses portes aux citoyens à travers l'organisation de conférences grand public.

## 35 Partenariats

De nombreux partenariats ont été établis par la Faculté de droit au cours de l'année écoulée. Ces initiatives traduisent notre volonté d'amélioration continue de l'enseignement du droit. Chaque partenariat offre des opportunités intéressantes à nos étudiants afin d'enrichir leur parcours universitaire et professionnel.



## 50 Nouvelles formations

Focus sur les nouvelles formations ouvertes par la Faculté de droit. Elles viennent enrichir et diversifier notre offre de formation.



## 08 Nuit du droit

Pour sa 5<sup>ème</sup> édition, la Nuit du droit donnait rendez-vous au grand public pour une édition exceptionnelle.



## 56 Games of Law

Essai de simulation et de modélisation juridiques : apprendre la procédure en jouant aux cartes



## 116 Publications

Un aperçu des ouvrages publiés cette année par les enseignants-chercheurs de la Faculté de droit.

## Édito 04

Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit

---

## Temps forts 06

Un tour d'horizon des événements phares qui ont marqué l'année : Nuit du droit, Semaine de l'Europe, Conférences Grand Public, Cérémonie Majors de promotion, Grand Tournoi des masters...

---

## Formations 46

Un point sur les nouveautés pédagogiques, l'arrivée de nouveaux enseignants-chercheurs, l'ouverture du service Formation Continue, la vie des formations

---

## Relations internationales 66

Focus sur les partenariats internationaux établis cette année (Brésil, Cambodge, Canada, égypte, états-Unis, Liban, Royaume-Uni, Vietnam...) et l'actualité de nos formations à l'international

---

## Vie étudiante 78

Associations, Collège de droit, concours, prix, sportifs de haut niveau, conférences, remises de diplômes : des étudiants pleins d'énergie !

---

## Recherche 98

Une année de recherche au cœur des équipes scientifiques

---



### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Olivier Gout

### RÉDACTEURS EN CHEF

Élise Untermaier-Kerléo & Aurélien Mérono

### CRÉATION ET RÉALISATION GRAPHIQUE

Maëva Lecoche & Marie Allémonière

### IMPRESSION

Imprimerie Chaix - 43 rue Magenta  
69100 Villeurbanne

### TIRAGE

2 000 exemplaires

### COPYRIGHT

Photo de couverture : David Venier  
Flash-Sport/4L Trophy-2024, Freepik, Kevin Dandel, Patrice Mattia, Julie Ricard, David Venier.

*La reproduction intégrale ou partielle des textes et des illustrations doit obligatoirement faire l'objet d'une demande préalable auprès de la rédaction.*

 [facdedroit.univ-lyon3.fr](http://facdedroit.univ-lyon3.fr)

 @DroitLyon3

 @facultededroitlyon3

 Faculté de droit  
Université Jean Moulin Lyon 3

## Une Faculté de droit sur le podium...

Dans le classement des meilleures facultés de droit de France proposé par le Figaro en 2024, notre faculté se hisse à la troisième place, et devient donc la première de région. Ce classement, qui nous honore, n'est pas le fruit du hasard.

Il s'explique par notre excellence qui se mesure avant tout par notre attractivité toujours plus grande. En atteste en 2024 les 36121 candidatures en Master pour moins de 1000 places, soit une augmentation de près de 20% par rapport à l'année dernière, ce qui fait de notre faculté l'une des plus demandées en France. La qualité des cours dispensés, le haut niveau de la recherche et l'implication des équipes administratives participent à cette excellence dans une faculté où il fait bon vivre.

Il tient également à une offre de formation qui s'enrichit et se renouvelle sans cesse pour proposer le meilleur à nos étudiants. La création d'un Master « droit des activités numériques » ou le passage à l'alternance de nombreux diplômes de Master, qui permet de répondre à la demande estudiantine soucieuse de professionnalisation mais aussi aux attentes des milieux professionnels, s'inscrivent dans cette logique.

Le dynamisme de notre faculté s'exprime par ailleurs par la mise en place de partenariats fort tels que ceux dernièrement scellés avec la Cour de cassation ou avec l'ordre des Avocats aux Conseils. Les liens privilégiés que nous entretenons avec le Tribunal judiciaire de Lyon ont conduit, dans le prolongement

de la création d'un comité des usagers, à la mise en place d'un nouveau dispositif, celui dit « des écrivains publics », permettant à nos étudiants d'assister les justiciables dans leur démarche de formalisation de leur demande et de rédaction de différents documents.

Notre ouverture sur la cité se mesure tout autant par l'exposition de la Clinique juridique sur « les mots du droit » dans la salle des pas perdus du tribunal judiciaire et par l'organisation de la Nuit du droit dans nos murs. Rappelons que la dernière édition nous avait conduit à organiser plus de 9 conférences en simultanée dont l'une pour les établissements scolaires avec l'association Parlons Démocratie.

Nous pouvons par ailleurs être fiers de nombreuses actions menées qu'il s'agisse d'innovations pédagogiques originales - comme le jeu de carte Games of Law pour apprendre les procédures civiles, pénales et voies d'exécution de manière ludique - ou d'activités créant du lien entre nos étudiants et permettant de mettre en lumière leurs compétences et leurs talents, tel le Grand Tournoi des Masters.

La forte dimension internationale de notre faculté a enfin permis la création de nouveaux doubles diplômes avec de prestigieux partenaires, tels que l'Université d'Ottawa ou l'University College of Dublin. Il convient aussi de souligner à quel point notre établissement sait faire preuve de solidarité. Pour soutenir nos amis Libanais, dont le pays traverse une situation dramatique, les



enseignants-chercheurs ont continué à donner des cours en visio-conférence ou à mettre en place de nouvelles collaborations. En quelques semaines également, et au prix d'une organisation logistique particulièrement agile, nous avons pu faire venir à Lyon les étudiants du Master Sécurité intérieure délocalisée à Beyrouth pour leur semaine d'examen, ce qui leur a également permis de s'évader un peu de leur quotidien difficile. Il en est de même de trois étudiants du Master 2 Droit public approfondi et des affaires délocalisé à l'Université Saint Joseph qui ont pu faire l'ensemble de leur second semestre dans nos murs.

Autant d'actions qui justifient amplement notre classement et qui vont nous permettre, en 2025, de fêter dignement nos 150 ans.

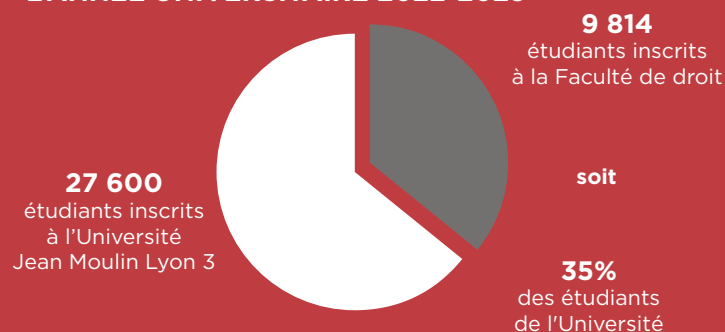
**Olivier Gout**  
**Professeur de droit privé**  
**Doyen de la Faculté de droit**

## La Faculté de droit en chiffres

### LA FACULTÉ

**3** sites universitaires  
à Bourg-en-Bresse et Lyon  
**75** personnels administratifs  
**500** intervenants extérieurs  
**173** enseignants titulaires  
et contractuels

### ÉTUDIANTS INSCRITS DURANT L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023



### RECHERCHE

**+ de 80** manifestations scientifiques  
organisées par an  
**9** instituts  
**1** école doctorale  
**+ de 200** doctorants

### INTERNATIONAL

**800** étudiants internationaux accueillis par an  
**150** étudiants en mobilité à l'international  
**2** Licences et **15** Masters délocalisés  
**5** Doubles diplômes  
**820** étudiants en formation délocalisée  
**200** accords internationaux - **60** pays concernés  
**30** enseignants internationaux invités par an

### INSERTION PROFESSIONNELLE

**3<sup>ème</sup>** Faculté française de droit  
**3 200** diplômés en 2021  
(dont 1 120 Masters)  
**750** stages non-obligatoires par an

### FORMATION

**7** Parcours de Licence - **1** double Licence  
**4** Licences professionnelles  
**20** mentions de Master déclinées en  
**58** parcours formation initiale et continue  
**1** LL.M in International and European Business Law  
**20** Diplômes d'Université





**À** la Faculté de droit, chaque année universitaire est rythmée par des événements qui témoignent de notre volonté de faire vivre le droit au-delà des salles de cours. Ces moments forts sont autant d'occasions de partage, d'échange et d'ouverture, qui renforcent notre communauté et notre rayonnement.

Nous sommes fiers d'avoir été classés 3<sup>ème</sup> au palmarès 2024 des meilleures facultés de droit en France, une reconnaissance de l'excellence de notre enseignement, de la qualité de notre recherche et de l'engagement de toute nos équipes enseignantes et administratives. Ce succès montre notre engagement à former des juristes à la fois compétents et passionnés, capables de relever les défis du monde juridique avec brio.

Dans cette rubrique « Temps forts », nous revenons sur les événements marquants qui ont jalonné l'année écoulée. La Nuit du droit, événement ouvert au grand public, a réuni des étudiants et professionnels du droit, mais aussi des citoyens non juristes, pour des débats autour des grands enjeux du droit contemporain. Les Conférences Grand Public ont offert un espace d'échange et de réflexion sur des sujets variés, de la démocratie aux droits humains, contribuant à faire du droit un outil vivant et accessible à tous. La Semaine de l'Europe a permis de renforcer notre ouverture internationale en abordant les défis actuels de l'Union européenne et en tissant des liens avec nos partenaires. Le Grand Tournoi des Masters a mis en lumière l'excellence de nos étudiants, qui ont su briller par leur connaissances et leur talent oratoire. Ces événements sont le reflet de notre engagement à offrir un parcours universitaire de qualité et à participer activement à la vie de la cité. Retour en images sur les temps forts vécus cette année à la Faculté de droit.



LA PÊCHE  
ÉLECTRIQUE  
S'ATTIRE LA  
FOUDRE

# TEMPS FORTS

## La Nuit du droit

**La cinquième édition de la Nuit du Droit s'est tenue le 4 octobre 2023 à la Manufacture des Tabacs. Organisé par la Faculté de droit en partenariat avec les juridictions et l'ensemble des acteurs de la communauté juridique lyonnaise, cet événement célèbre l'anniversaire de la Constitution de 1958 en invitant le public à réfléchir et débattre sur des thématiques juridiques, à travers diverses activités et rencontres.**

Le 4 octobre, c'est l'anniversaire de la Constitution de 1958. En 2017, Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel, a souhaité qu'on puisse consacrer, chaque année, la soirée du 4 octobre à célébrer le Droit, dont la Constitution est la clé de voûte. Depuis 2018, cette initiative est désormais partagée et mise en œuvre par de nombreux acteurs. Chaque année, la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 organise un événement XXL.

Le droit est souvent mal connu de nos concitoyens. Pourtant, il régit tous les aspects de leur vie, même quand ils n'en ont pas conscience. Il protège les libertés, garantit la sécurité juridique, permet le règlement pacifique des conflits, assure le bon fonctionnement de la vie économique et sociale. La Nuit du droit, par les manifestations les plus diverses, a pour objectif de mieux faire connaître le droit, ses principes, ses institutions, ses métiers.

L'édition 2023-24 de la Nuit du droit proposait un programme diversifié, avec des conférences-débats sur des thématiques variées : l'accès des femmes aux métiers de la justice, la maltraitance des personnes âgées en EHPAD, l'affaire de la lanceuse d'alerte Maureen Kearney ou encore, la guerre en Ukraine.

Cette 5<sup>ème</sup> édition a également été l'occasion de renforcer les liens entre l'université et les lycées de la région, en invitant les lycéens et leurs enseignants à participer à une simulation de séance parlementaire, organisée avec l'association Parlons Démocratie, avec le soutien du rectorat. Après avoir écouté le témoignage d'Yves Charpenel, avocat général honoraire à la Cour de cassation, sur le métier de magistrat, les élèves étaient invités à déposer et à défendre leurs amendements sur un projet de loi fictif proposant d'abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans. Contre toute attente, les participants ont majoritairement voté contre l'abaissement du droit de vote !

Pour la première fois, une performance artistique a également eu lieu, fruit d'un travail partagé entre les étudiants du collège de droit et des artistes, sur le thème : « Dessiner le droit dans l'anthropocène ».

Enfin, comme chaque année, les étudiants de la Clinique juridique (étudiants de master en droit et élèves de l'École des avocats) ont proposé tenu une permanence gratuite d'information et d'orientation juridique.

Focus sur certaines manifestations qui ont eu lieu le 4 octobre 2023...

## Femmes & Justice : l'accès des femmes aux métiers de la justice

Par Jeanne Jouveaux  
Rédactrice du journal étudiant Jean Moulin Post

« Sauf exception, les femmes, d'une part sont inaptes à exercer nos fonctions d'autorité, d'autre part nuisent au prestige du corps judiciaire. »<sup>1</sup> Cette déclaration du substitut général de la Cour d'appel de Paris, en sa qualité de directeur des stages en novembre 1955, paraît aujourd'hui bien désuète.

En effet les femmes sont de nos jours, omniprésentes dans les professions judiciaires voire majoritaires dans certaines d'entre elles. Pourtant, malgré l'intense féminisation de ce domaine, il semblerait que des inégalités et des obstacles subsistent tout au long de leurs carrières. La conférence Femmes & Justice portait

<sup>1</sup> Rapport du directeur du stage 1955 - in *Les femmes et les cours, la difficile mise en œuvre de l'égalité des sexes dans l'accès à la magistrature*, Anne Boigeol 1996.





*De gauche à droite : Brigitte Vernay, Marie-Josèphe Laurent, Fabienne Klein-Donati, Catherine Pautrat, Geneviève Verley-Cheynel, Charlotte Le Chapelain, Cyrille Farenc, Gilles Hermitte, Catherine Fillon, Karine Malara*

essentiellement sur ce paradoxe : comment expliquer ces obstacles ? Quels sont les leviers d'action possibles ? Quel est le rôle des croyances, des comportements et des organisations ?

La table ronde, autant impressionnante qu'enrichissante dans les débats, a mis en lumière divers professionnels du droit avec Charlotte Le Chapelain et Catherine Fillon, professeures des universités à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Karine Malara, procureure de la République et représentante de l'association Femmes de justice. En outre, la présence de figures lyonnaises de la justice, qui ont pu témoigner sur leurs expériences et leurs carrières en tant que chefs de juridictions, a permis d'apporter une réponse rassurante aux problématiques et aux difficultés exposées.

Les intervenants étaient nombreux et indispensables à la compréhension de la problématique donnée : Catherine Pautrat, première présidente près la Cour d'appel de Lyon ; Fabienne Klein-Donati, procureure générale près la Cour d'appel de Lyon ; Brigitte Vernay, première vice-présidente du Tribunal judiciaire de Lyon ; Geneviève Verley-Cheynel, présidente du Tribunal administratif de Lyon ; Marie-Josèphe Laurent, bâtonnière du barreau de Lyon ; mais aussi des figures masculines, avec Gilles Hermitte, président de la Cour administrative d'appel de Lyon et Cyrille Farenc, président de la Chambre Interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Lyon.

Comme dans toute réflexion, il s'est avéré nécessaire d'établir un bref rappel historique et juridique de la place des femmes au sein des institutions juridiques. Catherine Fillon, professeure d'histoire du droit, a naturellement

évoqué quelques dates clés, en rappelant que l'ouverture de la profession d'avocat aux femmes en décembre 1900 eut lieu avant qu'elles ne puissent accéder aux autres professions judiciaires. Il fallut attendre avril 1946 pour la magistrature et mars 1948 pour les autres professions (huissiers, greffiers, avoués, notaires).

Les gouvernements ont fait preuve de réticence à l'égard de la féminisation de la justice. Durant l'entre-deux guerres, la plupart des arguments subjectifs opposés à l'accès des femmes aux autres métiers juridiques se sont faits plus discrets, pour laisser place à des arguments purement juridiques : les femmes n'étaient pas des citoyennes complètes, n'avaient pas totalement accès aux tribunaux judiciaires, étaient en incapacité juridique car mariées... Au-delà de ces arguments juridiques, il est intéressant de noter que selon les discours majoritaires de l'époque, les métiers judiciaires étaient tous associés à la puissance publique voire la puissance en tant que telle ; il était ainsi inenvisageable que de telles fonctions soient exercées par des femmes, incapables majeures, car cela impliquerait qu'elles aient des hommes sous leur direction ou simplement qu'elles exercent un métier de puissance masculine (pour évoquer la plaidoirie, Fernand Corcos, avocat de Paris a d'ailleurs interrogé ses confrères à ce sujet, en 1926 ; elle a été décrite comme « [n'étant] pas un geste de femme, c'est un geste d'homme, un geste de fécondation »).

La féminisation était systématiquement synonyme de dévalorisation. Mais lorsque la magistrature commença à exercer moins d'attrait sur l'élite masculine, il sembla nécessaire d'ouvrir le recrutement aux femmes. Après ce bref retour en arrière, la question majeure reste de savoir si l'on est parvenu à s'extraire de ces représentations ?



Selon Catherine Fillon, ce n'est pas encore totalement le cas ; c'est un combat qui se prolonge, tant juridiquement que socialement. Aujourd'hui, le dernier front semble être celui des responsabilités auxquelles les femmes veulent parvenir. Le témoignage de Karine Malara, invitée en tant que magistrate mais aussi en tant que représentante de l'antenne lyonnaise de l'association Femmes de Justice, retentit parfaitement dans la problématique des responsabilités et de la carrière des femmes dans le domaine juridique d'aujourd'hui.

Malgré une volonté d'équilibre des conditions d'accès aux postes de hiérarchie et la féminisation massive dans l'école de la magistrature (80 % à l'entrée), il est indéniable de constater que certains obstacles subsistent tout au long des carrières féminines.

En effet, les postes de 1<sup>ère</sup> présidente de juridiction n'atteignent que 36%, et 33% pour les procureures générales ; à l'âge de 45-55 ans lors du dernier grade de carrière, les femmes ne comptent plus que pour 10% dans cette catégorie d'âge.

La raison d'être de l'association Femmes de Justice vise à réfléchir à ce constat d'inégalité : quelles en sont les causes ; quels sont les leviers d'actions possibles ?

On retrouve principalement deux freins aux carrières des femmes : en premier lieu, l'impact des charges familiales ; il a été constaté qu'il y avait certes des progrès, mais aussi des régressions sociétales dans certains domaines, plus exigeants à l'égard de l'image de la femme (l'injonction de l'allaitement, l'épouse parfaite).

En second lieu, les contraintes de la mobilité géographique marquent aussi un fort déséquilibre des carrières ; là où les hommes avanceront avec une mobilité géographique fluide, les femmes feront davantage le choix de la famille pour essayer de rattraper plus tard, ces années « perdues ». Le critère de la mobilité est déterminant en ce sens qu'il fera peser la balance du côté où la mobilité est plus large, même à dossier égal entre deux magistrats. Gilles Hermitte confirme d'ailleurs ce point ; l'entretien s'avère souvent plus difficile avec les magistrats et le taux de renoncement est plus élevé ; il relève cependant la complexe recherche de légitimité en tant que chef de juridiction, à encourager ces dernières à partir.

Les actions de l'association Femmes de justice sont variées : accompagner et former les femmes aux entretiens de carrière, pallier les lacunes de représentation féminine, encourager les candidatures aux postes hiérarchiques, déconstruire les questionnements préconçus sur leur légitimité...

L'équilibre entre vie privée et vie professionnelle ne peut se concevoir qu'en sortant du modèle traditionnel, qu'il est nécessaire de déconstruire. Ainsi, l'enjeu majeur

aujourd'hui serait la capacité de ne plus choisir, de ne renoncer à rien, faculté tout aussi importante pour les hommes.

Toutefois, les avis des intervenantes se rejoignent sur un même point : la majorité des obstacles que l'on peut rencontrer sont souvent ceux que l'on s'impose.

Fabienne Klein-Donati précise que les verrous ne sont plus institutionnels, il s'agit davantage de la volonté, du travail donné et parfois même de la chance, des rencontres hasardeuses, des opportunités. « *Il a tout de même fallu chasser les hommes !* » précise-t-elle.

La plupart des intervenantes nous ont confié ne jamais avoir véritablement rencontré de freins dans l'exercice de leurs fonctions, ni même de sentiment d'inégalité quant à leur statut de femme. « *La maternité n'a été ni un frein à la féminité, ni à la carrière* » confiera Geneviève Verley-Cheynel.

Catherine Pautrat soutient d'ailleurs qu'il est nécessaire d'affirmer ses compétences et son ambition plutôt que sa féminité comme possible obstacle ; le choix et la liberté de réussir sont finalement la clé de la réussite professionnelle. Pourtant, la notion d'illégitimité est revenue à maintes reprises dans le débat ; selon Marie-Josèphe Laurent « *le procès en illégitimité à notre propre égard est à prendre en compte ; il n'en demeure pas moins qu'il ne faut pas tomber dans le piège du conflit* » précise-t-elle.

Il existe cependant des disparités selon les domaines juridiques ; on observe facilement une polarisation des femmes dans certaines catégories du droit (droit social, de la famille, des étrangers...). Geneviève Verley-Cheynel admet en outre que la juridiction administrative a un tableau bien plus favorable aux femmes ; elle précisera vigoureusement qu'il ne faut être ni naïve, ni misérabiliste et que le plus important est d'accepter de se faire aider.

Le mot de la fin semble avoir été prononcé ; unanimement les intervenantes attestent que des pas ont été franchis et que les difficultés sont majoritairement derrière elles. La plus grande évolution est le mouvement de confiance des femmes, la faculté de ne pas rester dans les archétypes véhiculés par la société.

« *On y arrive par mérite, par efforts, par l'envie d'être et l'envie de faire ; il n'y a aucun parcours unique, il faut le construire et s'en donner les moyens* » confirme Geneviève Verley-Cheynel.

Toujours est-il que pour les quelques difficultés qui persistent, il est possible de militer et d'assurer le futur des femmes juristes, un futur qui semble sur la bonne voie.



# Les grosses bêtes de la Faculté de droit

Par Ruben Coletti

Rédacteur du journal étudiant Jean Moulin Post

**Si le droit est une discipline technique et pointilleuse où les codes sont stricts, il y a autour de la matière une culture passionnante. Présente au cinéma, dans la littérature mais aussi dans les séries télévisées et dans le langage courant, la culture juridique est partout mais reste bien méconnue.**

« Avec les grosses bêtes, on se couchera moins bête », ce slogan évoque parfaitement la mission d'Hervé Croze, professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, c'est-à-dire nous en apprendre plus sur le droit et les représentations qui l'entourent. Dans son podcast Les Grosses Bêtes de la Faculté de Droit, dont le nom n'est pas sans rappeler une certaine émission radio, Hervé Croze invite nombre de juristes afin de discuter, pour notre plus grand bonheur, de la culture du droit.

En cette soirée de la Nuit du droit, l'enregistrement des Grosses Bêtes de la Faculté de Droit était ouvert au public. Dans l'une des grandes salles de cours, les curieux s'installent au fur-et-à-mesure que les invités entrent. Franck Marmoz, vice-président de l'Université et doyen honoraire de la Faculté de Droit s'installe sur le grand bureau non loin d'Anne-Sophie Chavent-Leclère, maîtresse de conférences de droit pénal et avocate. Ils sont rapidement rejoints par Sabine Abravanel-Jolly, spécialiste et avocate en droit des assurances ainsi que Cyril Nourissat, ancien membre du cabinet du Ministère de l'Éducation nationale et ex-recteur de l'académie de Dijon.

Dans une ambiance joyeuse, où se mêlent taquineries et blagues, les invités réunis autour d'Hervé Croze répondent à de nombreuses questions des juristes amateurs comme Monsieur Bonmorceau de Camembert ou encore de Jeff Roiaupieds. Une seule règle,

il est interdit à nos professeurs d'utiliser Google ou ChatGPT. Entre les publicités pour les somnifères composés de cours soporifiques et les jeux de mots, les invités répondent avec une précision teintée de légèreté aux interrogations des non-initiés.

On se questionne sur le fait de savoir pourquoi le chef du Conseil d'État en est le vice-président, car le président est le Premier Ministre, tout en évoquant la fameuse rivalité entre publiciste et privatiste. Il est question de la solidarité des conjoints, dont il faut bien sûr connaître les modalités avant de se marier. La question du mandat d'arrêt est amenée sur la table et on apprend, peut-être à regrets pour certains, que ce n'est pas comme dans les séries policières américaines. Enfin, ce sont des questions juridiques relatives à des évolutions sociétales auxquelles nos invités répondent. On cherche à savoir si une société protectrice des animaux peut entrer de force dans une exploitation pour y dénoncer la maltraitance et aussi qui dispose des droits d'auteur des illustrations créés par des intelligences artificielles comme Midjourney.

Cependant la culture juridique ne se limite pas qu'à ces considérations techniques et le droit comme ses acteurs s'inscrivent dans une histoire de plusieurs millénaires. Les invités échangent ainsi sur la loi sumérienne d'Ur, ancêtre antique des barèmes d'indemnités civiles, et aussi sur les prisonniers



Hervé Croze et Sabine Abravanel-Jolly

de la Bastille. De plus, la figure de Jeanne Chauvin, première avocate en France à plaider devant un tribunal, nous est présentée.

Comme le droit est partout, les juristes le sont aussi. Ainsi, nous apprenons que l'un des scénaristes des Pieds nickelés, Roland de Montaubert, était aussi juge de paix en son temps. Ce n'est pas sans rappeler les scénarios de bandes-dessinées de Hervé Croze ainsi que son roman policier Vous perdez la tête, Elizabeth !, écrit en collaboration avec Mathias Murbach.

Dans cette ambiance bon enfant, les conférenciers parviennent à transmettre aux auditeurs attentifs cette passion pour le droit et tout ce qui l'entoure. Il n'y a plus qu'à les écouter ! L'enregistrement de l'émission est disponible sur la chaîne youtube de la Faculté de Droit Virtuelle aux côtés des anciens épisodes.



## La justice restaurative : trouver l'apaisement par le dialogue entre personnes condamnées et victimes

Par Maéva Garcia Et Létissia Guenane  
Rédactrices du journal étudiant Jean Moulin Post

Trouver l'apaisement par le dialogue entre les victimes et personnes condamnées est-il réalisable ? Dans le cadre de cette conférence organisée par la cour d'appel de Lyon et animée par Patrick Mistretta, professeur de droit pénal à l'Université Jean Moulin Lyon 3, cinq intervenants ont tenté de répondre à cette question par le biais de leur expérience professionnelle pour débattre sur une démarche assez récente et mal connue qui soulève de nombreuses questions.

Cela fait plus d'une trentaine d'années que l'on parle de justice restaurative ou restauratrice voire réparatrice. Elle est en réalité née d'une longue tradition anglo-saxonne puis plus tardivement intégrée en France avec la loi Taubira du 15 août 2014. Elle se définit comme un espace confidentiel de parole et d'échange entre l'auteur et la victime mais également l'entourage des personnes concernées. Elle peut intervenir à tous les stades de la procédure et peut être arrêtée à tout moment. C'est donc une démarche personnelle et volontaire, indépendante de la procédure pénale et par conséquent, son contenu n'est pas communiqué au juge.

Avant toute chose, comment l'avocat se situe par rapport à cette justice ? Qu'il soit avocat de la défense ou avocat de la victime, il peut très tôt avoir un rôle d'impulsion dans cette démarche. Maître Jean-François Barre explique qu'un avocat de par sa fonction et sa mission a déjà un lien direct avec la personne atteinte ou condamnée qui va s'insérer dans le cadre de la justice restaurative. Ce processus fut mis en place à titre expérimental en pré-sentenciel (avant l'audience). La particularité fut que les tiers présents lors de la rencontre étaient des avocats.

### La justice restaurative est un formidable outil de lutte contre la récidive.

Pour maître Geneviève Seguin-Jourdan, le défi concernant cette expérimentation en 2014 était de trouver un cadre sécurisant, et pour cela, la rencontre devait se faire dans un endroit qui se voulait neutre : la bibliothèque du Palais de Justice. Comme dit précédemment, le tiers indépendant présent lors des rencontres (afin d'apaiser le stress des victimes et auteurs) était un avocat honoraire.

*« Du point de vue des avocats, le cas de figure le plus intéressant était le face-à-face et ce fût un succès car dans 99 % des cas, la victime s'est déplacée à l'audience »*

Sophie Murracchiole s'est penchée sur la question de l'intégration de cette justice restaurative par les magistrats car le souci dans les audiences semble être que les personnes concernées n'ont pas assez de temps pour poser toutes leurs questions, celles qui sont différentes de ce que l'on attend d'eux. C'est alors que la justice restaurative entre en jeu. Il y a eu un sentiment



De gauche à droite : Patrick Mistretta, Déborah Caicedo, Fabienne Duplat, Ana De Castilla

de redevabilité du côté des juges car ils ont eu l'impression d'avoir agi trop tard. Lors d'un échange judiciaire compliqué dans le cas d'une expérience de justice restaurative menée en 2019, dit-elle, le condamné a quitté la salle de débat par frustration.

*« Il y avait un réel désir de parler devant la justice mais l'espace judiciaire entre le début du procès et l'audience a mis 8 ans et il n'a eu aucun espace pour parler librement »*

Depuis 2019 à l'association VIFFILAVI, des séances mensuelles d'analyse de la pratique sont organisées afin de pouvoir accompagner au mieux les personnes ayant recours à la justice restaurative. Trois rencontres (environ) entre animateurs de justice restaurative et auteurs et victimes (séparément) sont mises en place, avec chacune 15 jours d'intervalle pour pouvoir préparer au mieux la rencontre entre condamné et victime. Durant ces séances, toutes les modalités de la future rencontre vont être discutées et par la suite, les personnes concernées vont donner leur consentement (qui peut être levé à tout moment). La procédure est gratuite.

**Tout va être passé au peigne fin pour éviter toute sorte de malentendus.**

À travers cela, deux cas de figures possibles : soit une rencontre directe entre condamné et victime d'une même affaire, soit entre condamnés et victimes d'affaires différentes mais du même type, que l'on appelle "rencontres détenus/victimes". Sa mise en place prend généralement 9 mois et est sur la base du volontariat. Les thématiques les plus retrouvées sont les cas de violences sexuelles, violences conjugales, délits routiers.

Néanmoins, il y a des limites au développement de cette justice. En effet, la problématique du financement se pose puisque de nombreux services souhaitent mettre en place ce dispositif mais sont sous-financés, voire pas financés du tout. Il y a également un manque d'information important et, par conséquent, peu de demande pour en bénéficier.

On remarque tout de même une hausse des demandes depuis la sortie du film de Jeanne Herry : « Je verrai toujours vos visages ».



Jean-François Barre et Geneviève Seguin-Jourdan



Patrick Mistretta et Déborah Caicedo

*Cette table ronde était constituée de Geneviève Seguin-Jourdan (référente dans le cadre de l'expérimentation) - Avocate au Barreau de Lyon ; Jean-François Barre (représentant du barreau) - Vice-bâtonnier au Barreau de Lyon ; Sophie Muracciole - Première Vice-présidente du tribunal judiciaire de Lyon ; Déborah Caicedo - Assistante coordinatrice de l'antenne sud-est de l'institut Français pour la Justice Restaurative ; Ana De Castilla et Fabienne Duplat (animatrices, médiatrices et juristes formées à la justice restaurative) - Juristes de l'association d'aide aux victimes d'infraction pénale Viffilavi.*

*L'affiche du film qui a permis de faire connaître au public la justice restaurative*



## « La syndicaliste ». L'affaire de la lanceuse d'alerte Maureen Kearney



De gauche à droite : Caroline Michel-Aguirre, Marie-Lorraine Boquet-Petit, Maureen Kearney, Xavier Pin et Cécile Barrois de Sarigny

Par Atmar Samim et M'rad Skander  
Rédacteurs du journal étudiant Jean Moulin Post

### « Un scandale d'État »

C'est par ces mots que Clémentine Autain, députée de La France Insoumise, évoque l'affaire de la syndicaliste, Maureen Kearney, affaire sidérante qui remet en cause le bon fonctionnement et l'efficacité de la justice française.

Maureen Kearney était jusque-là professeure d'anglais et responsable syndicale au sein de la société Areva, l'une des entreprises les plus importantes dans l'industrie nucléaire mondiale. L'affaire débute en 2010, lorsqu'elle prend connaissance de dossiers confidentiels d'Areva annonçant un transfert de technologie entre la France et la Chine : elle prend aussitôt position contre ces échanges de technologies, qui pourraient lourdement affecter l'entreprise et ses salariés menacés de perdre leur emploi. Maureen Kearney sera victime de lourdes représailles allant jusqu'au viol et à la scarification pour la faire taire. Comme si cela ne suffisait pas, elle sera accusée de mentir par les enquêteurs et poursuivie pour dénonciation de crime imaginaire.

### Rencontre avec Maureen Kearney, un grand moment de réflexion et d'émotion

L'Université a eu la chance de recevoir Maureen Kearney lors d'une conférence à l'occasion de la Nuit du droit, sur le campus de la Manufacture des Tabacs. Cette conférence a été également l'occasion d'accueillir une autre femme qui est sortie du silence pour témoigner des

mêmes sévices qu'elle a subis en 2006, à son domicile, dans les Yvelines (où elle est ligotée, violée et scarifiée, comme Maureen Kearney). Il s'agit de Marie-Lorraine Boquet-Petit, l'épouse d'un ex-cadre du groupe Veolia licencié après s'être opposé à la création d'une filiale au Moyen-Orient. Là encore, l'enquête est bâclée et aucun coupable n'est trouvé.

Cette conférence, animée par Xavier Pin, professeur de droit pénal à l'Université Jean Moulin Lyon 3, a été un grand moment de réflexion et d'émotion.

Parmi les invités, Caroline Michel-Aguirre, grand reporter, responsable du service investigation du Nouvel Obs et auteure du livre *La syndicaliste* qui raconte l'histoire de Maureen Kearney, était également présente et a ainsi pu nous apporter son expertise de journaliste. C'est son livre qui a été adapté au cinéma par le réalisateur Jean-Paul Salomé, dans un film éponyme où Isabelle Huppert incarne le personnage de Maureen. Avant de se pencher sur les dossiers liés au secteur nucléaire et en particulier à l'association entre l'industrie nucléaire française et chinoise, Caroline Michel-Aguirre précise qu'elle était journaliste spécialisée en économie. Elle menait des enquêtes approfondies sur ce projet, mais elle a fait l'objet de nombreuses pressions, notamment des boycotts et la suppression de ses publicités. Lorsqu'elle a appris l'agression de Maureen Kearney, ce fut un véritable choc : elle n'avait jamais imaginé qu'une source puisse être victime d'une telle violence.

Ce bouleversement a été d'autant plus intense qu'elle avait une vision idéalisée de la justice. Cette illusion s'est cependant très vite effondrée. C'est dans ce contexte qu'elle a collaboré avec Maureen pour rédiger le livre *La syndicaliste*.

Enfin, cette conférence a été complétée par l'enrichissante intervention de Cécile Barrois de Sarigny, adjointe de la Défenseure des droits en charge des lanceurs d'alerte qui s'est efforcée de nous informer sur le statut juridique des lanceurs d'alertes et de l'évolution du droit pour protéger ces personnes vulnérables qui oeuvrent pour le bien commun.

### L'acharnement juridique

À l'occasion de cette nuit consacrée au droit et à la justice, Maureen Kearney comme Marie-Lorraine Boquet-Petit nous font part du rapport particulier qu'elles entretiennent avec la justice du fait de leurs expériences, après avoir été complètement écrasées par ces institutions censées les protéger.

Ainsi, l'une des premières choses qui a marqué la syndicaliste était la partialité, le parti pris de la juge lors de l'audience, alors qu'elle pensait que les juges seraient neutres et impartiaux. Ce fut un total bouleversement : elle nous raconte que la présidente du tribunal lui a fait subir des violences psychologiques en essayant de la faire craquer et de la faire avouer qu'elle avait tout inventé, en n'hésitant pas à le lui dire en pleine figure et à lui lancer des mauvais regards. Elle ajoute également qu'aucune

*Moment d'émotion : l'amphi se lève pour applaudir la syndicaliste*



*Marie-Lorraine Boquet-Petit et Maureen Kearney,  
« la syndicaliste »*

preuve n'a été cherchée au cours de l'enquête et que la juge a cru sur parole les enquêteurs de la gendarmerie. En effet, un problème relatif à la correspondance des ADN, pouvant prouver son innocence, a été complètement ignoré par les enquêteurs.

Pire encore, l'enquête a pris rapidement une tournure inattendue avec des accusations selon lesquelles Maureen Kearney aurait pu elle-même orchestrer et inventer son agression. En effet, c'est à ce stade de l'enquête qu'intervient, en parallèle l'histoire de Marie-Lorraine Boquet-Petit, victime du même type de violence. En effet les deux victimes ont subi des agressions similaires : viols avec scarification de la lettre A sur le sein, et même d'un cercueil pour le cas de Marie-Lorraine. Ainsi, Maureen Kearney nous a expliqué que les gendarmes se seraient fondés sur la similarité des deux histoires pour avancer le fait que Maureen aurait tout inventé, et utilisé des éléments de l'histoire de Marie-Lorraine pour créer de fausses accusations.

La syndicaliste nous a également décrit le processus d'intimidation et de déshumanisation utilisé par les forces de l'ordre pour tenter de la faire avouer et nous a fait part des propos dont elle a été destinataire : selon leurs dires, Maureen n'était pas « respectable » en tant que femme car elle ne « portait pas de culotte sous son collant » au moment de l'agression. C'est particulièrement ce genre d'agression verbale, culpabilisante pour la victime et profondément misogyne que Maureen Kearney veut dénoncer. Elle nous explique par ailleurs que l'institution policière et judiciaire ne supporte pas l'idée d'avoir failli, et s'efforce de repousser aux marges tout ceux qui remettent en cause son bon fonctionnement, en utilisant des moyens bien spécifiques : soit par le



biais de l'invisibilisation comme le démontre le cas de Marie-Lorraine Boquet-Petit, soit en lui attribuant de prétendus troubles mentaux pour le cas de Maureen Kearney. Cette dernière nous explique que le procureur a demandé trois expertises psychiatriques ainsi qu'une trentaine de témoignages et sans surprise la sentence fut irrévocable : sa bonne santé mentale ne faisait pas l'ombre d'un doute. S'ajoute à ces agressions la violence d'une série d'exams gynécologiques, réalisés de manière déshumanisante, rappelant le traitement réservé à « *un animal chez un vétérinaire* » nous dit-elle.

Aujourd'hui, il y a encore beaucoup de choses à faire pour améliorer le bon fonctionnement de nos institutions selon elle. Maureen Kearney a fait un parallèle avec son Irlande natale où les rapports entre les forces de l'ordre et la population sont bien différents, et bien plus pacifiques : elle précise que les forces ne sont pas armées et qu'il peut arriver de les appeler par leur prénom ; ce qu'elle pense inimaginable en France.

## Les suites de l'affaire

L'histoire de Maureen Kearney a heureusement pu être médiatisée par le biais d'un livre et d'un film retraçant son combat. Mais l'histoire de Marie-Lorraine Boquet-Petit

reste largement inconnue du grand public. Cela amène à se demander quelle voie faut-il réellement emprunter pour se faire écouter. Celle du droit ? Celles du cinéma et de la littérature ?

Pour Maureen Kearney, la réponse est claire : elle se sent davantage protégée par le livre de la journaliste Caroline Michel-Aguirre que par la justice. En effet, si elle a été relaxée par la Cour d'appel de Versailles en novembre 2018, le droit n'a en revanche pas reconnu son statut de victime. Même si elle aurait pu continuer cette bataille juridique, elle dit vouloir emprunter la voie de la paix, plutôt que celle de la justice. Elle renonce à ses plaintes pour viol. Il s'agit aujourd'hui pour elle d'arriver à se reconstruire : elle a « *envie d'avoir de l'espoir* ».

Par ailleurs, la conférence a été ponctuée par la projection de la bande annonce du film réalisé par Nina Robert adapté du livre de Madame Michel-Aguirre : celui-ci se présente comme un thriller fascinant et émotionnellement éprouvant qui retrace le récit de cette affaire. La réalisation se focalise principalement sur l'aspect psychologique et physique terrifiant de l'expérience vécue par une citoyenne qui a courageusement choisi de dénoncer des méfaits, et qui en a injustement payé le prix.



La journaliste, Caroline Michel-Aguirre

Ce film a largement contribué à la médiatisation de cette affaire et a notamment suscité la réaction de quelques personnalités politiques comme Clémentine Autain affirmant son soutien à la syndicaliste. Mais cela reste très insuffisant au regard des circonstances. La sphère politique n'a su intervenir dans cette affaire et a très largement abandonné la lanceuse d'alerte.

## Le statut juridique des lanceurs d'alerte

Après les témoignages de Madame Kearney et de Madame Boquet-Petit, c'était au tour de Madame Barrois de Sarigny d'enrichir les échanges en apportant son expertise en tant qu'adjointe de la Défenseure des droits chargée de l'accompagnement des lanceurs d'alerte et d'éclairer le public sur le statut juridique des lanceurs d'alerte aujourd'hui.

Elle explique que lancer une alerte est avant tout un acte d'engagement et d'altruisme, motivé par un intérêt public et général. C'est l'acte d'un citoyen vigilant qui refuse de se contenter d'une situation problématique et décide de lutter contre elle. Mais c'est aussi surtout un acte d'expression, un refus de renoncer à dire la vérité, soutenu par le principe fondamental de la liberté d'expression, qui, dans de nombreuses sociétés démocratiques, protège les

*Cécile Barrois de Sarigny, adjointe de la Défenseure des droits chargée de l'accompagnement des lanceurs d'alerte*







Marie-Lorraine Boquet-Petit, Maureen Kearney, la fille de Marie-Lorraine, Caroline Michel-Aguirre

lanceurs d'alerte.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a joué un rôle essentiel en créant un statut de lanceur d'alerte. Ce statut vise à protéger les individus qui prennent le risque de révéler des informations cruciales en dépit des conséquences potentiellement graves.

La législation sur les lanceurs d'alerte en France repose sur une qualification juridique. La loi du 9 décembre 2016 a introduit une définition générale du lanceur d'alerte et les protections qui lui sont associées. C'est au juge qu'incombe la tâche de déterminer si une personne peut être qualifiée de lanceur d'alerte, et il a le pouvoir d'annuler toute forme de représailles, notamment de la part de son employeur.

La loi a été révisée en mars 2022, élargissant la définition du lanceur d'alerte. Désormais, un lanceur d'alerte est une personne physique qui signale ou divulgue des informations de bonne foi, sans contrepartie financière directe, concernant des crimes, des délits, ou des atteintes à l'intérêt général. Cette définition est volontairement ample pour englober un large éventail de situations. La loi garantit

que les lanceurs d'alerte, s'ils respectent les conditions prévues par les textes, bénéficient d'une protection contre les représailles, avec l'annulation de toutes les représailles éventuelles.

La protection du lanceur d'alerte s'applique lorsque la personne s'est adressée à son milieu professionnel ou aux autorités prévues par la loi, telles que la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) ou le Défenseur des droits. C'est seulement dans ce cas que la protection peut être accordée. Cette protection couvre la responsabilité civile et pénale, empêchant toute accusation de complicité ou de recel en cas de divulgation de documents contre les représailles que les lanceurs d'alerte peuvent subir : licenciement, mutation, l'annulation d'un permis, une orientation abusive

vers un traitement psychologique ou psychiatrique, et d'autres types de mesures discriminatoires plus graves.

Le Défenseur des droits joue un rôle central dans la protection des lanceurs d'alerte en France. En tant qu'autorité administrative indépendante, il informe les lanceurs d'alerte, les oriente, et les accompagne en fournissant des analyses juridiques, des avis sur leur statut de lanceur d'alerte, ainsi qu'une protection en cas de représailles. Depuis la révision de la loi en 2022, la demande d'assistance auprès du Défenseur des droits a connu une augmentation significative, passant de 70 demandes en 2017 à 350, soulignant ainsi l'importance croissante du rôle des lanceurs d'alerte dans la société. Si cela traduit un réel progrès en termes de législation, le débat est ouvert quant à l'efficacité concrète de ces mesures : Maureen Kearney déplore par exemple le manque de soutien psychologique et matériel que ces mesures de protection manquent à apporter. Une seule chose est sûre : le chemin pour la protection des lanceurs d'alerte est encore long et beaucoup de progrès restent à faire.



## Projet « Dessiner le droit dans l'anthropocène »

Le 4 octobre 2023, Chrystelle Gazeau (Maîtresse de conférences en histoire du droit et co-directrice du Collège de droit), Lou Herrmann (Association Cité Anthropocène) et Isabelle Michallet (Professeure de droit public, Université de Rennes) ont proposé une performance juridique et artistique dans le cadre de la Nuit du droit. Pour une rencontre improbable et créative entre juristes et artistes, ou comment une histoire de droit donne naissance à une œuvre : durant la soirée, les étudiants du Collège de droit ont présenté des récits juridiques, dessinés par les artistes présents.

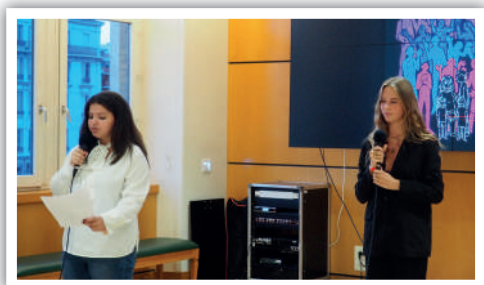
### Qu'est-ce que l'anthropocène ?

L'anthropocène, c'est cette nouvelle époque dans l'histoire de la terre où l'être humain devient une force agissant irréversiblement sur l'entièreté de la planète, jusqu'à provoquer une remise en question de son habitabilité par les humains.

### La pêche électrique s'attire les foudres du Parlement européen

**Règlement UE 2019 relatif à l'interdiction de la pêche électrique.**

Avec : Salomé Fauvey, Thibault Bourgin, Hugo Geneve, étudiants du Collège de droit et Antoine Ganzhorn, artiste-illustrateur.



### Un pinceau et une toile pour l'affaire Mennesson

**Cour de cassation, Assemblée plénière, 4 octobre 2019**

Avec : Marielle Kalla et Elisa Raynaud, étudiants au Collège de droit et Iris Caille, artiste, designer d'espace.



## La constitutionnalisation du principe de fraternité

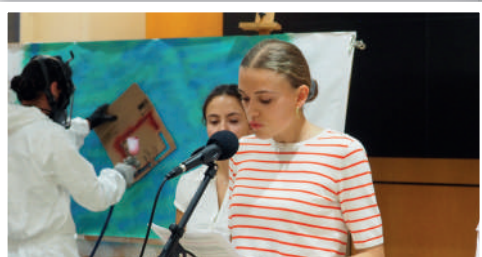
Décision n° 2018-717/718 QPC du 6 juillet 2018, M. Cédric H. et autre (Délit d'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger)

Avec : Jeanne Guironnet, étudiante du Collège de droit et Loïc Le Gros, artiste-dessinateur.

## Un pas vers la reconnaissance du statut de réfugié climatique

Affaire *Ioane Teitiota c./ Nouvelle-Zélande*, 24 octobre 2019

Avec : Julianne Filisetti et Bastien Revel, étudiants du Collège de droit et Iris Caille, artiste et designer d'espace.



## La catastrophe de Seveso

Directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Avec : Clara Mazue, Juliette Thulliez, Romane Vernay, étudiants au Collège de droit et Loïc Le Gros, artiste-dessinateur.

## Traité international de protection de la haute mer

Accord se rapportant à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, 2023.

Avec : Elsa Michaud, étudiante du Collège de droit et Camille Breslin, étudiante en Master de design d'espace aux Beaux-arts de Lyon.



## Radio Anthropocène



Dans le cadre d'une édition spéciale conçue pour la Nuit du droit, Radio Anthropocène nous a invités à réfléchir sur le rôle du droit dans cette époque critique à travers une édition consacrée à la créativité du droit dans l'anthropocène, en direct et en public depuis la Manufacture des Tabacs.

Cette émission spéciale a exploré comment le droit, souvent perçu comme rigide et complexe, peut en réalité être un vecteur de changement. Elle a mis en lumière des initiatives juridiques novatrices visant à réparer les préjudices environnementaux, protéger la biodiversité, et envisager un futur durable.

L'Anthropocène nous amène à regarder le droit sous un nouveau jour, comme un miroir reflétant nos valeurs sociétales et un moteur capable d'impulser un renouveau indispensable pour la préservation de notre monde.

## La Nuit du droit en images







## SEMAINE DE L'EUROPE

### La semaine de l'Europe 2024

*Par Alexis Quantin  
étudiant en master Droit public fondamental*

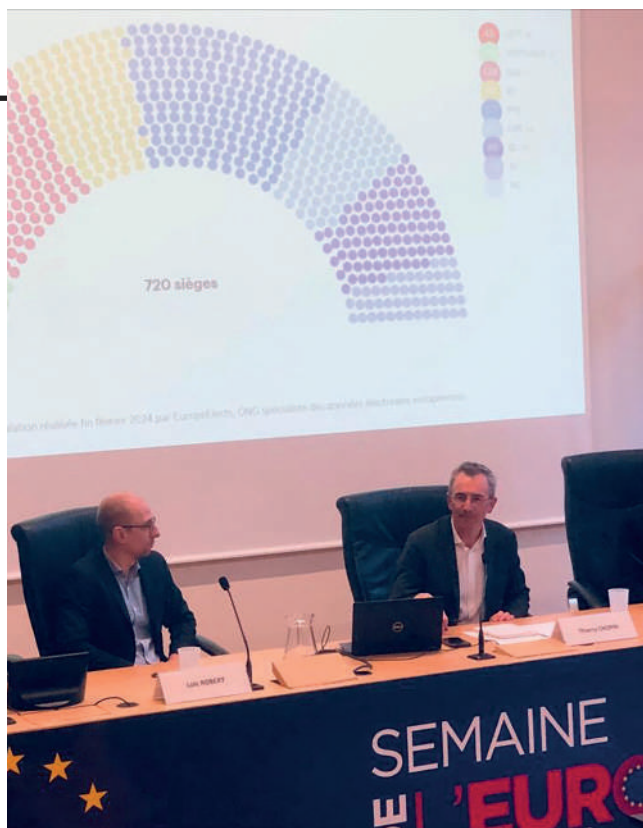
Cette année encore, une semaine de l'Europe a été organisée par le Centre d'Études Européennes - EDIEC et la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, en partenariat avec les Jeunes Européens de Lyon, la Maison des Européens, le réseau Europe direct, la Chaire Jean Monnet ProVALUE et l'association Poli'Gones. Cette quatrième édition s'est tenue du 22 au 29 mars 2024, dans la tradition qu'est la sienne d'apporter un éclairage novateur et pédagogique sur les questions européennes, en lien avec les thématiques d'actualité que sont le numérique, la démocratie, l'État de droit et les droits fondamentaux mais aussi les élections européennes à venir et le Pacte asile et migrations.

### La question du numérique à la lumière des Digital Market Act et Digital Services Act : freiner les géants

Cette semaine riche en manifestations culturelles et intellectuelles a débuté le vendredi 22 mars 2024 par une conférence sur "la régulation des plateformes numériques en Europe". Il s'est agi, pour Daniel Miara et Adelaïde Remiche (case handler à la Commission européenne) de présenter le Digital Market Act (DMA), visant à garantir des marchés numériques plus équitables et ouverts en contraignant les géants du numérique ainsi que le Digital Services Act (DSA), voué à responsabiliser les plateformes numériques et lutter contre la diffusion de

contenus illicites, préjudiciables ou de produits illégaux. Cette présentation a fait l'objet d'intéressants échanges avec Samir Merabet, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université des Antilles, et Antoine Petel, docteur en droit à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (modérateurs), autour de ladite thématique.

La question du numérique est à nouveau venue sur le devant de la scène avec la diffusion, devant les étudiants du Collège de Droit, du documentaire "l'Europe face aux



Loïc Robert, maître de conférences de droit public, directeur adjoint du CEE-EDIEC et Thierry Chopin, conseiller spécial de l'Institut Jacques Delors, Visiting Professor au Collège d'Europe à Bruges et professeur à l'école des Mines Paris - PSL

géants du numérique” réalisé par Yann-Antony Noghès. Cette projection a été suivie d'un débat, modéré par Gaëlle Marti et Loïc Robert, sur la négociation du DSA et du DMA.

### Concours de plaidoirie fictive du Réseau Académique sur la Charte Sociale Européenne

Le mardi 26 mars a eu lieu, sous la direction scientifique de Loïc Robert, le concours annuel de plaidoirie du RACSE (Réseau Académique sur la Charte Sociale Européenne). Cet événement a été accueilli par l'Université Jean Moulin Lyon 3 du fait de la victoire de l'équipe lyonnaise, composée d'étudiantes des masters de droit européen coachés par Romane Poncet et Yaran Yildirim-Nepel (doctorants du CEE), lors de l'édition précédente. Après des plaidoiries de qualification qui se sont déroulées au Palais de l'Université, la finale, qui s'est déroulée dans la salle Montesquieu de la Cour d'appel de Lyon, a opposé l'Université Jean Moulin Lyon 3 à l'Université de Rouen Normandie. C'est cette dernière qui est sortie victorieuse de cette 3<sup>ème</sup> édition et qui sera donc hôte de la 4<sup>ème</sup> l'an prochain.

La journée s'est achevée par une conférence de Constantin Yannakopoulos (professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Athènes), modérée par Michaël Karpenschif (professeur de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3) autour de la crise des autorités

administratives indépendantes en Grèce.

### Approche ludique de l'Europe avec les Jeunes européens de Lyon

L'association des Jeunes Européens de Lyon a, cette année encore, envahi la cour Sud pour proposer aux étudiants et au personnel du campus de la Manufacture une animation ludique sur une carte géante de l'Europe les 26 et 27 mars.

### Penser la démocratie à l'échelle de l'Union européenne : protection de l'État de droit, élections européennes

Cette semaine a également été innervée par des questionnements autour de la manière dont la démocratie européenne s'apprécie, se matérialise et se protège.

Elle a d'abord été envisagée au travers de la question, plus qu'essentielle, de la protection de l'État de droit en Europe. Ainsi, le 27 mars 2024, Gwendoline Delbos-Corfield, eurodéputée et vice-présidente du groupe Verts/ALE au Parlement européen a apporté un éclairage sur la manière dont l'État de droit, valeur fondatrice de l'UE et critère d'adhésion à celle-ci, peut-être mieux protégée face aux risques de constitutional backsliding dans certains États membres. Puis, le jeudi 28 mars, c'est le député Laurent Esquenet-Goxes et le rédacteur en chef du journal Le Progrès, Xavier Antoyé, qui ont abordé une



autre thématique fondamentale pour nos démocraties, à savoir la question des “ingérences étrangères dans les médias”. Cette conférence a été modérée par Antoine Petel, docteur en droit et Bastien Savin, doctorant contractuel, à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

La journée du 28 mars, riche en événements, s'est poursuivie par un grand débat entre les représentants des principaux partis politiques en lice pour les élections européennes, organisé par l'association Poli'Gones. Cela a été l'occasion pour les personnalités politiques d'échanger et d'afficher leurs opinions sur des questions épineuses de société...

Le même jour s'est également tenue une conférence sur “les enjeux des élections européennes” par Thierry Chopin, conseiller spécial de l'Institut Jacques Delors, visiting professor au Collège d'Europe à Bruges et professeur à l'École des Mines Paris - PSL. Cette conférence a été l'occasion d'aborder la question des enjeux (institutionnels, politiques, géostratégiques) de ce scrutin ainsi que des perspectives de recomposition des forces politiques en Europe.



De gauche à droite: Alix Nunès, Léa Darré, Alix Nunè, Sirine Servant



## Le Pacte asile et migrations en question

La semaine s'est achevée par une conférence sur “le Pacte européen asile et migration en question” présentée par Sylvie Guillaume, députée européenne et Marie-Laure Basilien-Gainche, professeure à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et membre de l'IUF, conférence modérée par Julie Ferrero, professeure à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Ce Pacte, en ce qu'il entend modifier en profondeur la politique d'asile de l'Union, suscite de nombreuses critiques, qui ont pu être discutées par ces trois éminentes spécialistes des questions migratoires.

## Et pour terminer : l'Europe en série !

La dernière conférence de la Semaine de l'Europe a été l'occasion d'entendre Pierre Dorac, co-réalisateur de la série « Parlement », aborder la manière dont l'Europe est représentée dans les médias. La conférence a donné lieu à la diffusion d'un épisode de ladite série, et à un échange avec la salle.

Cette semaine, riches en événements, n'aurait pas été possible sans l'investissement, l'énergie et le dynamisme de Lise Barat-Stranieri et Yassine Chattout de l'équipe administrative de l'EDIEC, et plus largement l'ensemble de l'équipe du Centre d'Etudes Européennes.





# Lancement des Conférences Grand Public

**La Faculté de droit ouvre ses portes au public, l'invitant à participer à des conférences couvrant une large gamme de sujets. Ces événements sont une opportunité pour les citoyens d'entendre des spécialistes et participer à des discussions sur des thèmes qui les concernent, favorisant ainsi une meilleure compréhension du droit et des sujets de société.**

Cette année 2024, la Faculté a organisé un cycle de dix conférences en commençant par explorer la figure du lanceur d'alerte. Le lanceur d'alerte est une personne qui révèle un crime, un délit ou plus généralement un dysfonctionnement qui porte préjudice à l'intérêt général. Le lanceur d'alerte est souvent victime de mesures de représailles, notamment de la part de son employeur, et doit donc être protégé par notre système juridique. Une première conférence a été consacrée à Maureen Kearney, syndicaliste chez Areva, qui a subi des violences particulièrement graves après avoir dénoncé un accord entre son entreprise et la Chine, impliquant un transfert de technologies et la suppression de nombreux emplois en France. La projection, suivie d'une conférence, du documentaire *Les Âmes perdues* de Stéphane Malterre & Garance Lecaisne, a été l'occasion d'évoquer les crimes de guerre en Syrie, révélés par le lanceur d'alerte « César », à travers la publication de milliers de photos de victimes tuées par le régime syrien, dès 2011.

Outre le thème des lanceurs d'alerte, la Faculté de droit a également organisé des conférences sur d'autres thèmes

importants, comme le scandale du recours massif par l'État aux cabinets de conseil, avec la journaliste Caroline Michel-Aguirre, co-auteur du livre *Les infiltrés* ou encore le procès de Bobigny de 1972, un moment décisif pour le droit des femmes en France, racontée dans la BD *Bobigny 1972*. Les auteures, Marie Bardiaux-Vaïente et Carole Maurel étaient présentes pour aborder leur processus de création et les enjeux juridiques et sociaux de l'époque.

La démocratie participative a été un autre sujet abordé, mettant en lumière les initiatives lyonnaises pour renforcer l'implication citoyenne dans la vie locale. Cette conférence, à laquelle participaient Chloë Vidal, 3<sup>ème</sup> adjointe du maire de Lyon, en charge de la démocratie locale, ainsi que les professeurs Christophe Chabrot, Frédéric Graber et Christophe Testard, animée par Elise Untermaier-Kerléo, a conduit à réfléchir à la démocratie dite participative, les espoirs dont elle est porteuse, mais aussi ses limites.

Des questions internationales ont également été explorées, comme les droits des femmes au Brésil et

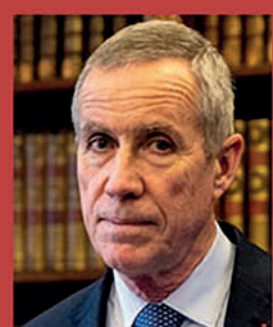


*Marie Dosé, avocate au barreau de Paris*



*De gauche à droite : Chloë Vidal, Christophe Testard, Elise Untermaier-Kerléo, Frédéric Graber, Christophe Chabrot*





Certains intervenants des Conférences Grand Public : Jordan Mechner, Fabienne Klein-Donati, Didier Migaud, François Molins, Nina Ranieri, Marie Dosé, Chloë Vidal, Caroline Michel-Aguirre

les avancées législatives en matière d'égalité des sexes, avec Nina Ranieri, professeure agrégée au Département de droit de l'État de l'Université de São Paulo (USP) ; coordinatrice de la Chaire UNESCO sur le droit à l'éducation.

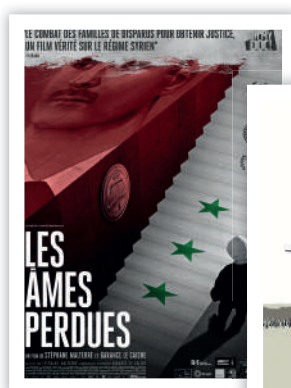
À noter également, la réflexion sur l'intégrité publique et la transparence, mise en avant lors de la conférence de Didier Migaud, président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, à l'occasion des 10 ans de cette institution.

Une autre conférence notable a été celle de Marie Dosé, avocate pénaliste renommée au Barreau de Paris, qui a partagé son expérience sur des affaires judiciaires médiatisées et évoqué son dernier ouvrage *Deux générations, un barreau - Dialogue d'avocats sur un paysage judiciaire*, mettant en lumière la complexité du paysage judiciaire français et le rôle des avocats dans la défense des droits et libertés.

Enfin, Jordan Mechner, créateur du célèbre jeu vidéo Prince of Persia, est venu présenter sa bande dessinée *Replay*, dans laquelle il partage avec nous l'histoire de sa famille durant la Seconde guerre mondiale, illustrant comment les récits personnels contribuent à notre compréhension collective du passé.

Chacune de ces conférences a enrichi le dialogue autour de questions essentielles, affirmant le rôle de la Faculté de droit comme un espace de réflexion critique et de débat ouvert, essentiel pour comprendre et répondre aux enjeux juridiques et sociaux de notre époque.

Pour participer au cycle de conférences 2024-2025, rendez-vous sur le site de la Faculté rubrique Faculté/Les Conférences Grand Public du site [facedroit.univ-lyon3.fr](http://facedroit.univ-lyon3.fr)



# Zoom Sur

## Marie Bardiaux-Vaïente et Carole Maurel présentent leur bande dessinée sur le procès de Bobigny de 1972

**La Faculté de droit a accueilli Marie Bardiaux-Vaïente et Carole Maurel, pour parler de leur bande dessinée relatant le célèbre procès de Bobigny en 1972, qui a joué un rôle décisif pour la légalisation de l'avortement. 52 ans après, les auteures restituent les mois d'audiences dont l'issue a marqué l'histoire de la lutte pour le droit des femmes d'interrompre leur grossesse.**

Marie Bardiaux-Vaïente et Carole Maurel ont collaboré pour donner vie à un récit graphique puissant. Leur bande dessinée sur le procès de Bobigny en 1972 évoque un moment décisif de l'histoire de la lutte pour le droit à l'avortement en France. Les illustrations et le récit transportent les lecteurs dans le passé pour revivre les débats et les tensions de ce procès historique.

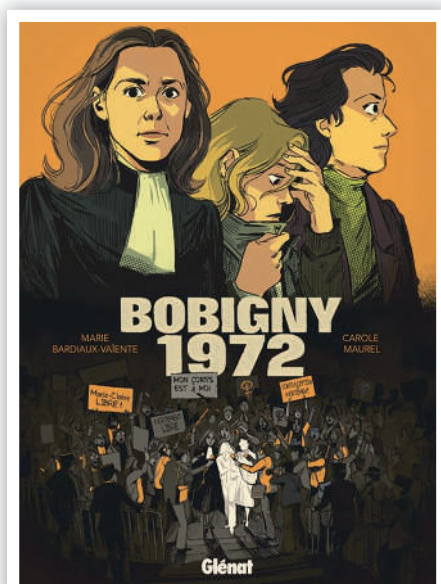
Lors de cette conférence, Marie Bardiaux-Vaïente et Carole Maurel ont partagé leurs réflexions sur le processus de création de leur ouvrage, ainsi que sur les enjeux juridiques et sociaux qui ont entouré le procès de Bobigny.

### Mon corps, mon choix : un procès historique

En 1972, Marie-Claire Chevalier, enceinte à la suite d'un viol, est dénoncée pour avortement clandestin par son propre agresseur. L'avortement est encore, à cette époque pas si lointaine, un délit passible d'une très forte amende et même d'incarcération. Sa mère qui a tout mis en œuvre pour lui venir en aide, ainsi que des femmes ayant pris part aux événements, comparaissent elles aussi devant la justice, pour complicité.

Cette affaire dramatique tristement banale devient l'un des grands procès historiques par le concours de Gisèle Halimi, avocate de toutes les grandes causes féministes et antiracistes. Elle s'empare de l'histoire de Marie-Claire et de sa mère, pour créer un électrochoc médiatique, public et sociétal. Elle ne défend plus une jeune femme « coupable » d'avortement, elle attaque les lois et politiques anti-abortives qui sévissent en France. Forte du soutien de grandes stars françaises, actrices, intellectuelles, journalistes mais aussi personnalités politiques, maître Halimi a pour objectif de provoquer une jurisprudence dont le tribunal de Bobigny devient le théâtre.

Traitant d'un sujet qui aurait pu rester un fait divers, ce roman graphique, développé avec force et réalisme par Marie Bardiaux-Vaïente et magnifié par Carole Maurel, revient sur l'histoire de celles qui ont préparé le terrain pour la loi Veil, promulguée en 1975. Un album puissant, poignant, et nécessaire dans le contexte actuel. Marie-Claire fut le symbole de toute une génération, portée littéralement par sa mère et son avocate, mais aussi par toutes celles qui vivent l'intolérable injustice de centaines de milliers de femmes chaque année, dont les plus précaires sont les victimes les plus criantes. Un édifiant plaidoyer pour la liberté et l'émancipation.





# Remise des prix aux majors de promotion

**La deuxième cérémonie de remise de prix aux majors de promotion de la Faculté de droit s'est déroulée le 9 février 2024 avec succès. Ces étudiants brillants ont reçu, à cette occasion, la médaille de la Faculté de droit.**

Ouverte par une conférence de Marie Dosé, avocate pénaliste au barreau de Paris, cette cérémonie était l'occasion pour les majors de promotion de licences générale, professionnelles et masters, de recevoir une reconnaissance officielle de leur réussite, mais aussi de célébrer la fin de leur parcours universitaire avec leur famille et leurs amis. Ils ont également pu retrouver leurs anciens enseignants et échanger sur leur projet professionnel.

L'invitée d'honneur, Marie Dosé, est l'auteure de plusieurs ouvrages : *Les victoires de Daech* (2020), *Eloge de la prescription* (2021) ou encore *Deux générations. Un barreau* (2023) écrit avec D. Soulez-Larivière. Elle est revenue sur son parcours et son métier d'avocate pénaliste, expliquant qu'elle se destinait initialement à une carrière de pianiste, avant de se passionner

pour le droit, après avoir entendu, par hasard, une plaidoirie du grand avocat Henri Leclerc. Tout au long de son intervention, elle a su captiver son auditoire et encourager les étudiants à poursuivre leurs projets avec passion et détermination.

Fière de la réussite de ses étudiants, la Faculté de droit a souhaité récompenser les majors en leur remettant, en présence des enseignants responsables des diplômes concernés et de leurs proches, une médaille de la Faculté de droit. Un cocktail a ensuite eu lieu dans le Salon des symboles de la Manufacture des Tabacs.



## L'invitée d'honneur

Marie Dosé est avocate au barreau de Paris depuis plus de vingt ans. De l'attentat de Karachi à l'affaire Julien Bayou, en passant par le vol MH370 de Malaysia Airlines ou l'affaire Édouard Louis, elle intervient en défense aussi bien qu'en partie civile. Elle fut notamment l'avocate des prévenus dans le dossier Tarnac, ou encore celle de la famille de Sophie Toscan du Plantier et de Robert Boulin. Elle défend régulièrement les militants de l'organisation non gouvernementale Greenpeace et se bat depuis cinq ans pour le rapatriement des enfants français prisonniers en Syrie.



## Majors de promotion 2022-2023

### Licences générales

**Licence majeure Droit - mineure Droit**

*Robin Eva*

**Licence majeure Droit - mineure Science Politique**

*Pierrier Scott*

**Double Licence Droit - Philosophie**

*Pelissier Marie*

**Licence majeure Droit - mineure accès Santé**

*Berger Romane*

### Licences Professionnelles

**Licence professionnelle des métiers du notariat**

Formation initiale : *Girard Agathe*

En alternance : *Guzal Tiphaine*

À distance : *Gallauziaux Léa*

**Licence professionnelle métiers de l'immobilier :  
gestion et administration de biens**

Parcours Copropriété : *Julliard Florent*

Parcours Transaction et gestion locative : *Robin*

*Mathilde*

**Licence professionnelle métiers de l'immobilier :  
gestion et développement de patrimoine immobilier**

En formation initiale : *Soares Campos Sabine*

En alternance : *Cappello John*

**Licence professionnelle chargé de compte  
souscripteur en assurance**

*Pinteno Manuela*

### Masters

**MENTION ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES  
ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ**

**Master Restructuration et traitement des entreprises  
en difficulté**

*Duvergt Dylan*

**MENTION DROIT DES AFFAIRES**

**Master Droit de la Propriété Intellectuelle**

*Trancart Emma*

**Master Droit des Affaires Approfondi**

*Richard Matthieu*

**Master Droit des Affaires et Fiscalité**

Formation initiale : *Rousseau Alexandrine*

Formation continue : *Nicolas Ligier*

DJCE : *Favette-Brune Lisa*

**Master Droit Privé International et Comparé**

*Bergot Magalie*

*La médaille de la Faculté de droit, sur laquelle figure le portrait de Jean Moulin, remise à chaque major*



*Léa Chicharo - Master Droit global du changement climatique*





*Lucas Minhava - Master Droit public des affaires*



*Callot Iris - Master Droit et management des organisations  
sanitaires, sociales et médicosociales*

**Master Droit et Fiscalité du Marché de l'Art**

*Gorin Fiona*

**Master Droit du Cinéma et de l'Audiovisuel**

*Desessard Lou*

**Master Droit et Ingénierie Financière**

*Pereira Thomas*

**Master Droit et Pratique des Contrats**

*Da Silva Ana-Sofie*

**Master Droit International - Droit de la Coopération  
Économique et des Affaires Internationales (Délocalisé  
à Hanoi)**

*Lefevre Elisa*

**Master Droit International et Comparé des Affaires  
(délocalisé à Ho-Chi-Minh Ville)**

*Hayar Alexandre*

**MENTION DROIT DES ASSURANCES**

**Master Droit des assurances**

Formation initiale : *Cortila Gardon Virginie*

Alternance : *Thuillet Kenza*

**MENTION DROIT BANCAIRE ET FINANCIER**

**Master Droit bancaire et financier**

*Shahini Ferat*

**MENTION DROIT EUROPÉEN**

**Master Droit de l'énergie**

*Letort Guillaume*

**Master Droit européen des affaires**

*Gaonac'h Réjane*

**Master Droit européen des droits de l'Homme**

*Fournier Pierre*

**Master Droit global du changement climatique**

*Chicharo Léa*

**MENTION DROIT FISCAL**

**Master Droit fiscal**

*Martin-Billon Manon*

**MENTION DROIT INTERNATIONAL**

**Master Droit des organisations internationales**

*Clopeau Lisa*

**Master Droit International Public**

*Pedrajas Anna*

**Master Droit International, Droit Privé International  
et Comparé (Délocalisé à Érevan)**

*Petrosyan Karine*

**MENTION DROIT NOTARIAL**

**Master Droit notarial international**

*Bastien-Achard Duncan*

**Master Droit notarial interne**

*Hauelsen Emma*

**MENTION DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES**

**Master Droit pénal fondamental**

*Hastings Emilie*

**Master Pénologie**

*Garnier Claire*

**Master Sécurité intérieure**

*Sauvagnargues Fanny*

**MENTION DROIT PRIVÉ**

**Master Droit civil approfondi**

*Raine Florine*

**Master Droit de l'immobilier**

Formation initiale : *Dan Ben Sadoun*

En alternance : *Angelloz-Nicoud Océane*

**Master Droit de la famille**

*Bost Laura*

**Master Droit privé à distance**

*Rochedieu Simon*

**Master Droit rural**

*Cotte Amandine*

**MENTION DROIT PUBLIC**

**Master Carrières publiques**

*Billard Chloé*

**Master Contrats, constructions,  
propriétés publiques**

*Blanc Agathe*





Sofia Le Helloco - Master Droit public fondamental



Elisa Chelbab - Master Droit de la protection sociale d'entreprise

**Master Droit de l'Environnement et de l'urbanisme**

Thomas Mathurin

**Master Droit public fondamental**

Le Helloco Sofia

**Master 2 Droit Public (Délocalisé à Beyrouth)**

Sawma Antoine

**Master Droit public des affaires**

Minhava Lucas

**Master Mention Droit public des secteurs stratégiques et des affaires (Délocalisé au Caire)**

Moheb Mirna

**MENTION DROIT DE LA SANTÉ**

**Master Droit et management des organisations sanitaires, sociales et médicosociales**

Callot Iris

**Master Management des pôles hospitaliers et des fonctions transversales**

Duval Sandy

**Master Direction Organisation et stratégie des structures sanitaires et sociales**

Druet Charlotte

**Master Management stratégique de la qualité et des risques en établissement sanitaire et médico-social**

Fournier Laurent

**MENTION DROIT SOCIAL**

**Master Droit de la protection sociale d'entreprise**

Formation initiale : Chelbab Elisa

Formation continue : Taddei Gwenaëlle

**Master Droit Social et Relations du Travail**

Courbiere Charlotte

**MENTION HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS**

**Master Histoire du droit**

Provenzano Marine

**MENTION JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURES**

**Master Culture judiciaire**

Balmes Julie

**Master Professions Judiciaires**

Bardon Chloée

**MENTION RELATIONS INTERNATIONALES**

**Master Expertise internationale**

Salesses Lisa

**Master Francophonie et transition écologique**

Bordenave Cécile

**Master Francophonie et coopérations culturelle et linguistique**

Bartz Samuel et Thetio Elise (ex aequo)

**Master Francophonie, stratégies et relations internationales**

Welsch Gaëlle

**Master Sécurité internationale et défense**

Formation initiale : Doucet Thomas

Formation continue : De cacqueray Alexis

**MENTION RELATIONS INTERNATIONALES**

**Master Gestion de programmes internationaux, intergouvernementaux et non-gouvernementaux**

Formation initiale : Bellier Manon

Formation continue : Ngono Oyono Ghislain Fernand

**Master Intelligence stratégique et gestions de crises**

Guivarch Juliette

**Master Prévention et gestion des risques et des crises dans l'espace francophone**

Dauvergne Ludivine

**Master Relations Internationales et Diplomatie**

Formation initiale : Ertugay Celal

Formation continue : Poinsot Guillaume

**MENTION RISQUES ET ENVIRONNEMENT**

**Master Gouvernance des risques environnementaux**

Janin Léane



## Grand Tournoi des Masters

La Faculté de droit a organisée la 1<sup>ère</sup> édition du Grand Tournoi des Masters. Ce tournoi, destiné aux étudiants inscrits en première ou deuxième année de Master de droit au sein de notre établissement, a pour objectif de mettre en lumière les compétences et les talents des étudiants en droit.

Le Grand Tournoi des Masters comprend deux phases principales : une première phase basée sur une épreuve de culture juridique générale et de rapidité, et une seconde phase comprenant deux demi-finales et une finale basées sur un dossier fictif relatif à une question prioritaire de constitutionnalité.



Le tournoi s'est déroulé tout au long de l'année universitaire 2023-2024 et a été organisé par une commission scientifique constituée par le doyen de la Faculté de droit. Cette commission a rédigé les questions de la première phase ainsi que le dossier fictif de la seconde phase.

La première phase du Grand Tournoi des masters s'est déroulée le mardi 7 novembre dans l'amphithéâtre Quinet. Sept équipes se sont affrontées autour de trois épreuves de culture juridique sous les encouragements d'un public enthousiaste. Au terme d'une compétition

féroce, quatre équipes ont été sélectionnées pour la seconde phase :

- Droit Public Forever, du master 2 Droit public fondamental,
- J-Law, du master 2 Culture judiciaire,
- Oh PJ!, du master 2 Professions judiciaires,
- Les juristes des 12 étoiles, du master 1 Droit européen des affaires.

Pour la seconde phase, les équipes sélectionnées se sont affrontées, le 8 janvier 2024, lors de plaidoiries devant le juge judiciaire, le juge administratif puis le Conseil constitutionnel dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité.

Un tirage au sort a été réalisé via la plateforme Plouf Plouf pour déterminer les équipes qui devaient s'affronter et leur qualité. Les juristes des 12 étoiles ont affronté les Droit public Forever devant le juge judiciaire, tandis que Les J-Law se sont opposés aux Oh! PJ devant le juge administratif.

**La première demi-finale du Grand Tournoi des masters a eu lieu le 12 février 2024 au Tribunal judiciaire en présence du doyen de la Faculté de droit et d'un jury composé de :**

- Dominique Lenfantin, président du Tribunal Judiciaire de Lyon
- Véronique Drahi, conseillère à la Cour d'appel de Lyon
- Maître Alain Devers, avocat et maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3
- Philippe Blacher, professeur à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3
- Marylou Françoise, maîtresse de conférences à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3

Les deux premières équipes tirées au sort se sont affrontées sur la plaidoirie d'une QPC portée devant la Cour de cassation. Les étudiants devaient s'interroger



sur la constitutionnalité d'une loi prévoyant l'audition sans avocat du gardé à vue à l'expiration d'un délai de deux heures.

L'équipe des Juristes des 12 étoiles (master 1 Droit européen des affaires), composée de Camille Gabrieli, Eleana Eloundou Biloua et Tiago Garel ont représenté la partie. L'équipe des Droit public forever (Droit public fondamental), composée de Maryne Cervero, Malo Dumas et Maëlys Mounier ont représenté l'officier du ministère public.

**La deuxième demi-finale s'est tenue le 21 février 2024 au Tribunal administratif.** Les équipes se sont affrontées sur la plaidoirie d'une QPC portée devant le Conseil d'État. Les étudiants devaient s'interroger sur la constitutionnalité d'une loi relative aux droits et modalités de vote des détenus. Si les deux équipes ont toutes deux convaincu le jury par leurs arguments et la qualité de leur plaidoirie, c'est l'équipe des Oh PJ ! composée de Alice Audhuy, Carla Ceresola et Anaïs Humblot qui se sont qualifié pour la finale. Le jury a également tenu à accorder une mention spéciale pour la ténacité de l'équipe des J-Law, composée de Céleste Martel, Lise Godin et Anabelen Pizarro Sanchez.

**Enfin, la grande finale du Grand Tournoi des masters s'est déroulée le 8 mars 2024 à la Cour d'appel de Lyon.**

S'affrontaient les deux équipes gagnantes des deux demi-finales :

- L'équipe « Droit public forever » représentait le requérant.
- L'équipe « Oh PJ ! » (Master 2 Professions judiciaires) représentait le ministère public.

Les équipes ont plaidé sur la constitutionnalité de la législation augmentant de 60% la taxe habitation des résidences secondaires devant un jury prestigieux composé de :

- **François Séners,**  
Membre du Conseil constitutionnel
- **Catherine Pautrat,**  
Présidente de la Cour d'appel de Lyon
- **Gilles Hermitte,**  
Président de la Cour administrative d'appel de Lyon, Cour administrative d'appel de Lyon
- **Olivier Gout,**  
Doyen de la Faculté de droit - Université Jean Moulin Lyon 3
- **Maître Alban Pousset-Bougere,**  
Bâtonnier du Barreau de Lyon
- **Maître Farid Hamel,**  
Président de EDARA L'École des Avocats Rhône-Alpes
- **Laurence Christophle,**  
Substitut général
- **Hugues Fulchiron,**  
Conseiller en service extraordinaire à la Cour de cassation et ancien président de l'Université Jean Moulin Lyon 3
- **Maître Claire Leduc,**  
Représente de l'Ordre des Avocat au Conseil.

Bien que les deux équipes aient convaincu les membres du jury, c'est l'équipe des Oh PJ ! qui a remporté le premier prix de cette première édition du Grand Tournoi des Masters. Le jury a également décerné à Malo Dumas le prix de la meilleure plaidoirie et à l'équipe Droit public forever le prix du mémoire, pour la qualité de leurs écrits.

Cette première édition du Grand Tournoi des masters a été l'occasion de mettre en valeur les compétences techniques et les talents oratoires des étudiants. Les huit équipes en lice ont fièrement porté les couleurs de leur master (M2 Professions judiciaires, M1 Droit européen des affaires, M2 Droit privé international et comparé, M2 Droit immobilier, M2 Culture judiciaire, M2 Droit public fondamental et M2 Droit des organisations internationales) et ont placé la barre bien haute pour les prochaines éditions.



*Les équipes finalistes ainsi que le jury à la Cour d'appel de Lyon*





*Les doyens des facultés de droit réunis en salle Caillemer, Palais de l'Université, quai Claude Bernard*

## La Faculté de droit accueille la Conférence des doyens de Droit et Science politique

**Du 25 au 27 janvier 2024, la Faculté de droit a accueilli la Conférence des Doyens de Droit et Science politique. Cet événement, qui réunit l'ensemble des doyens des Facultés de droit de France, s'est tenu dans les locaux historiques de la Faculté, situés au cœur du centre-ville de Lyon, 15 quai Claude Bernard.**

Cette édition a débuté avec les discours d'Eric Carpano, président de l'Université Jean Moulin Lyon 3, et d'Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit.

Cet événement a été marqué par des discussions constructives, abordant des sujets variés tels que les plateformes Mon Master et Parcoursup, les perspectives innovantes en droit, l'hybridation des cours, la mise à jour des licences en droit, l'innovation avec ChatGPT, ou encore la réforme du notariat.

**Chaque année, les doyens de Droit et Science Politique se réunissent avec pour ambition :**

- D'adapter les formations à l'évolution et aux besoins de la société dans le but de garantir une filière universitaire professionnalisante d'excellence ;
- D'assurer la juste place des Facultés de droit et science politique dans un paysage universitaire national et international en mouvement ;
- De participer activement aux réflexions et actions touchant à l'activité législative et au service public de la justice ;
- De contribuer au rayonnement international de l'Université française, et du droit français.



### La Conférence des doyens de Droit et Science Politique

La Conférence des Doyens de Droit et Science Politique est une association regroupant les doyens des Facultés de droit et science politique de France. Elle joue un rôle majeur dans l'évolution de l'enseignement du droit.

Cette rencontre est une occasion de débattre des adaptations nécessaires de l'offre de formation aux besoins changeants de la société, d'assurer la visibilité des Facultés dans le paysage universitaire national et international, de contribuer aux débats législatifs et au service public de la justice, et de promouvoir le rayonnement international de l'Université française et du droit français.



# Partenariats

De nombreux partenariats ont été établis par la Faculté de droit au cours de l'année écoulée. Chaque partenariat vise à offrir des opportunités à nos étudiants pour enrichir leur parcours universitaire.



## La Faculté de droit et le Tribunal Judiciaire de Lyon s'associent pour installer des écrivains public étudiants au sein des SAUJ

La Faculté de droit et le Tribunal Judiciaire de Lyon ont conclu un partenariat innovant qui permettra à des étudiants bénévoles inscrits en Licence de Droit de jouer un rôle actif en tant qu'écrivains publics au sein des Services d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ).

Ce nouveau dispositif vise à favoriser la réussite et la professionnalisation des étudiants et l'intégration de la faculté dans la cité. Les volontaires, encadrés et formés, assisteront les justiciables dans la rédaction et la formalisation de documents essentiels à leurs démarches judiciaires, tels que les dossiers d'aide juridictionnelle, les requêtes devant le juge aux affaires familiales, ou encore les dépôts de plainte. Cette expérience pratique, bien que distincte d'une activité de conseil juridique, permettra aux étudiants d'affiner leurs compétences rédactionnelles et de développer un sens aigu du service public.

Les étudiants sélectionnés pour ce dispositif bénéficieront d'une bonification (quelques points supplémentaires qui leur permettent d'augmenter leur moyenne générale). Ils s'engagent à respecter une charte qui régit leur participation, incluant des principes de ponctualité, de confidentialité, et d'éthique professionnelle. Le Tribunal Judiciaire de Lyon, quant à lui, assure un encadrement rigoureux et un suivi personnalisé des étudiants, en collaboration avec les responsables pédagogiques de la Faculté.

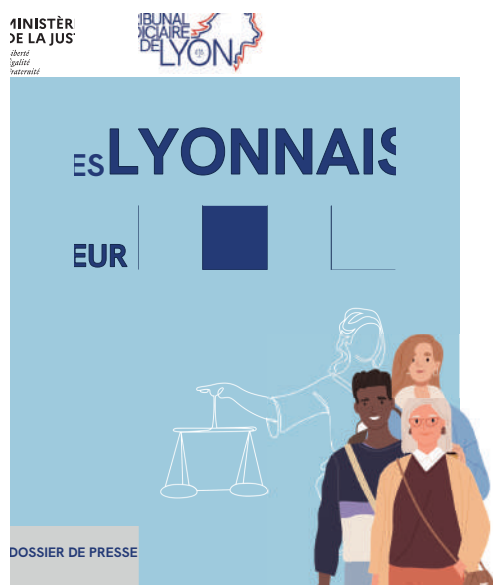


Photo de gauche : Tribunal Judiciaire de Lyon,  
Photo de droite : Conseil des prud'hommes de Lyon



## Le premier comité des usagers de la justice judiciaire

La Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a toujours eu à cœur d'être ouverte à tous les citoyens. En effet, s'il incombe à une Faculté de droit de former les juristes de demain, tout en favorisant la recherche sur les règles juridiques qui organisent notre société, il lui appartient également de participer à la vie de la Cité, en contribuant à la mise en œuvre de différents dispositifs visant à renforcer l'accès au droit. Elle a ainsi apporté son soutien au Tribunal judiciaire de Lyon pour la création d'un comité des usagers. Une première !



En mai 2023, la Faculté de droit a collaboré avec le Tribunal judiciaire de Lyon pour réaliser une enquête d'ampleur auprès des justiciables. Durant une semaine, une quarantaine d'étudiants ont interrogé plus de 400 justiciables sur leur satisfaction concernant les conditions d'accueil au palais de justice. Les sujets abordés comprenaient la perception générale du service public, l'accès à l'information, l'accessibilité du Palais de justice, l'attitude des juges et des agents, le langage juridique, la prise en charge des victimes, les relations avec les avocats...

Cette enquête, basée sur un modèle de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), a non seulement permis de recueillir des données précieuses mais a aussi offert aux étudiants une immersion dans le monde juridictionnel, en leur permettant d'interagir directement avec les justiciables.

Pour tirer les enseignements de ces réponses et conduire les politiques d'amélioration nécessaires, le Tribunal judiciaire, soutenu par la Faculté de droit, a créé le comité des usagers, en juin 2023, en présence du garde des Sceaux, ministre de la Justice, en France et en Europe en matière de justice.



*Visite du ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti au Tribunal Judiciaire dans le cadre de la présentation du comité des usagers en juin 2023*



Le comité des usagers, composé de 12 personnes issues de la société civile, des secteurs associatifs et universitaires, et des institutions de protection des droits, partageant une connaissance ou une expérience de l'institution judiciaire, a été chargé d'élaborer 50 propositions réparties en cinq thèmes pour améliorer l'accueil des justiciables.

Voici les propositions les plus marquantes :

- Pour que le handicap ne soit jamais un obstacle à l'accès à la justice, le tribunal acquerra une imprimante en braille et formera certains de ses agents à la langue des signes. De plus, un référent handicap sera nommé pour assurer un accueil adapté aux personnes en situation de handicap.
- Pour mieux accompagner les victimes dès leur entrée au tribunal, des espaces d'attente dédiés seront aménagés, et elles seront mieux accompagnées en salle d'audience.
- Afin de permettre aux justiciables de mieux se préparer à leur audience, le tribunal créera et diffusera des vidéos didactiques dans les espaces d'attente, expliquant le déroulement d'une audience et le rôle du personnel de justice.
- Pour lutter contre la fracture numérique et les inégalités d'accès à la justice, des écrivains publics numériques seront déployés, ainsi que le dispositif « Aide en Connect » pour accompagner les personnes ayant des difficultés avec les démarches en ligne.
- Pour rendre le langage des professionnels de la justice plus compréhensible, le tribunal expérimentera, en lien avec l'École nationale de la magistrature et le comité des usagers, l'utilisation d'un langage plus accessible.



La participation de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 à cette initiative renforce son rôle en tant qu'acteur essentiel dans l'amélioration de l'accès au droit et à la justice. Par cette initiative qui combine expertise juridique et engagement citoyen, la Faculté contribue activement à la construction d'un système judiciaire plus juste, transparent et accessible pour tous.

*De gauche à droite : Marie-Josèphe Laurent, bâtonnière du Barreau de Lyon, Nicolas Jacquet, procureur de la République de Lyon, Michael Janas, président de Tribunal judiciaire de Lyon, Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit*



## Faculté de droit et l'AFJE : signature de la première convention de ce type en France

La Faculté de droit a signé une convention de partenariat avec l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE). Il s'agit de la première convention de ce type signée en France. Cette alliance témoigne de la volonté commune de renforcer les interactions entre le monde universitaire et le milieu professionnel.

Avec ce partenariat, la Faculté de droit souhaite offrir à ses étudiants une immersion dans les réalités du métier de juriste d'entreprise. En s'appuyant sur l'expertise de l'AFJE, la Faculté a pour ambition de leur faire découvrir les dimensions pratiques et les multiples facettes de ce métier, tout en enrichissant leurs connaissances avec des interventions pratiques et des témoignages de professionnels.

L'AFJE s'engage pleinement dans ce partenariat en apportant ses compétences et son expertise du métier. De son côté, la Faculté de Droit donnera de la visibilité à cette collaboration au sein de son réseau et se fera un plaisir d'accueillir les membres de l'AFJE lors d'événements sur ses différents campus.

De plus, la Faculté de droit s'appliquera à promouvoir activement les offres de stages proposées par l'AFJE, ouvrant ainsi des portes pour ses étudiants dans le monde professionnel, tout en continuant à renforcer sa position comme l'une des principales institutions formant les futurs juristes en France.



Cette collaboration illustre l'un des objectifs fixés par la Faculté de droit : fournir une formation juridique de haut niveau en phase avec les besoins des milieux professionnels.



Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit et Frédéric Bricout, délégué régional AFJE Rhône-Alpes





*Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit, François Molinié, président de l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation et Nicolas Borga, assesseur en charge de la formation professionnelle et du développement de l'apprentissage*

 ORDRE DES AVOCATS  
AU CONSEIL D'ÉTAT  
ET À LA COUR DE CASSATION

## Signature d'un partenariat entre la Faculté de droit et l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation

**La Faculté de droit est heureuse d'annoncer la signature d'une convention de partenariat avec l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Cette collaboration marque l'engagement commun de la Faculté de droit et de l'Ordre des Avocats à créer un pont entre le monde académique et la pratique juridique de haut niveau.**

L'objectif principal de ce partenariat est d'enrichir la formation des étudiants de la Faculté de droit en leur faisant découvrir concrètement le monde de la justice administrative et judiciaire, et plus particulièrement, celui des hautes juridictions. Les avocats aux conseils, regroupés dans un ordre professionnel autonome, représentent les justiciables devant le Conseil d'État et la Cour de cassation. Les étudiants bénéficieront de l'expertise de ces avocats, qui partageront avec eux des connaissances et des compétences pratiques essentielles.

### **Le partenariat entre les parties a notamment pour objet de permettre :**

- L'organisation de séminaires consacrés à la technique de cassation, à l'office des juges de cassation et à la lecture des arrêts ;
- L'organisation de conférences ou de séminaires relatifs au contrôle de constitutionnalité et au contrôle de conventionnalité (question prioritaire de constitutionnalité, question préjudicielle, pratique du contrôle de conventionnalité ...);

- L'accueil des étudiants au siège de l'Ordre à la Cour de cassation (assistance à des audiences, rencontres avec des avocats aux Conseils et des magistrats ...);
- L'accueil en stage d'étudiants en cabinet d'avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation ;
- La mise en relation de doctorants ou de jeunes docteurs de l'Université Jean Moulin Lyon 3 avec des cabinets d'avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation aux fins d'un recrutement en qualité de collaborateur.

Ce partenariat est une illustration concrète de l'objectif de la Faculté de droit : fournir une éducation juridique d'excellence, en phase avec les besoins et les attentes des professionnels du droit.

Le 11 décembre 2023, Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit et François Molinié, président de l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation ont signé cette convention de partenariat dans les locaux de la Faculté de droit.



## Signature de conventions entre la Faculté de droit et l'INFN



La Faculté de droit a signé des conventions de partenariat avec l'Institut National des Formations Notariales (INFN) le 21 mars 2024.



*De gauche à droite : Mustapha Mekki, directeur de l'INFN ; Christine Bidaud, directrice du Master droit notarial international ; Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit ; Cyrille Farenc, Président de la Chambre Interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Lyon ; Jézabel Jannot, directrice générale adjointe de l'INFN.*

Cette signature de conventions établit des bases solides pour la coopération entre l'INFN et la Faculté de Droit, notamment dans l'organisation du Master mention droit notarial et la préparation au Diplôme d'Études Supérieures de Notariat (DESN). Dès l'année universitaire 2024-2025, les étudiants ont bénéficié d'une structure de

formation renforcée, conforme aux derniers décrets et arrêtés régissant la profession notariale. Les étudiants du Master droit notarial ont accès de plein droit à l'INFN et la durée des études est fixée à vingt-quatre mois, intégrant des périodes de stage et la rédaction d'un mémoire ou rapport de stage.

Ces conventions renforcent également le lien entre théorie et pratique professionnelle, afin que les étudiants acquièrent les compétences professionnelles nécessaires. Les directives des conventions précisent que les études sont aménagées pour répondre aux besoins spécifiques de la profession, avec une attention particulière portée à la diversité des étudiants et à l'égalité d'accès à la formation.

La signature de ces conventions entre l'INFN et la Faculté de Droit est un jalon important pour l'avenir de la formation notariale en France. Elle promet de préparer une nouvelle génération de notaires bien formée pour répondre aux défis juridiques contemporains, tout en renforçant le statut de notre Faculté de droit de comme une institution d'excellence en droit notarial.

## Signature d'une convention entre Cour de cassation et Faculté de droit



Le premier président de la Cour de cassation, Christophe Soulard, et le procureur général près la Cour de cassation, Rémy Heitz, ont reçu Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit et Marc Boninchi, directeur de cabinet de l'Université Jean Moulin, à la Cour de cassation pour la signature d'une nouvelle convention de partenariat entre Cour de cassation et Faculté de droit

Cette convention est destinée à permettre la réalisation de colloques, conférences et séminaires de travail, de recherches au profit du SDER, l'accueil d'étudiants à la Cour de cassation et l'invitation de magistrats par la Faculté de droit. Elle marque les liens très forts et privilégiés qui existent entre nos institutions et profitera aux étudiants de la Faculté comme aux enseignants-chercheurs.





# Accord de partenariat entre la Faculté de droit et l'ESTEM de Casablanca pour un double diplôme droit et finances de l'entreprise



La Faculté de droit a signé le 3 juillet 2024 un accord de partenariat avec l'École Supérieure de Technologie et de Management (ESTEM) de Casablanca.

Cet accord vise à créer un double diplôme de Master en droit et finances de l'entreprise, tissant davantage les liens de coopération entre notre Faculté et l'École marocaine.

Le double diplôme sera coordonné par le professeur Adil Loulid de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Mohammedia - Université Hassan II de Casablanca, et Quentin Némoz-Rajot, maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Cette collaboration offrira aux étudiants des compétences en droit et finance, répondant ainsi aux exigences croissantes du marché du travail international.

Cet accord s'inscrit dans prolongement d'un accord-cadre signé par le président Carpano encourageant la déclinaison des conventions entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Estem, il y a près de 3 ans maintenant.

## Un colloque international pour accompagner la signature

À l'occasion de la signature de cet accord, un colloque international s'est tenu à la Faculté des Sciences

Juridiques, Économiques et Sociales de Mohammedia. Cet événement a réuni des experts et des universitaires pour discuter des enjeux contemporains liés à l'intelligence artificielle et au droit.

Parmi les intervenants, Laurent Eck, assesseur aux relations internationales et Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit, ont partagé leurs réflexions sur des thèmes d'actualité : « Constitution et Intelligence Artificielle » et « Quelle responsabilité civile pour l'intelligence artificielle ». Ces présentations ont permis d'approfondir la question de l'intégration de l'intelligence artificielle dans les systèmes juridiques contemporains.

Ce partenariat entre la Faculté de droit et l'ESTEM de Casablanca ouvre de nouvelles perspectives pour les étudiants et les chercheurs des deux institutions. Le double diplôme droit et finances de l'entreprise permettra de former des professionnels capables d'évoluer avec compétence et éthique dans des environnements complexes et mondialisés.



Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit et Wafaâ Bennani Bouab, présidente directrice générale de l'ESTEM



# Clinique Juridique



## Partenariat de la Clinique juridique avec la Défenseure des droits

Par Léana Clerc, doctorante en droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et coordinatrice du Projet Défenseur des droits à la Clinique juridique

**Cette année, l'activité de la Clinique juridique, née du partenariat de la Faculté de droit l'Université Jean Moulin Lyon 3 et de l'école des avocats Rhône Alpes, a été placée sous le signe de l'accès au droit et de la lutte contre les discriminations.**

Reconnue pour son dynamisme, la Clinique a été sollicitée dès la rentrée universitaire 2023 par Claire Hédon, Défenseure des droits depuis juillet 2020, pour mener, aux côtés de cinq autres écoles et universités, un projet portant sur les abandons de procédure en matière de discrimination. L'institution souhaitait qu'un regard extérieur soit porté sur son fonctionnement et que des pistes d'amélioration lui soient proposées dans le traitement des saisines d'usagers en matière de discrimination. De fait, un nombre significatif de réclamants se désiste chaque année de manière implicite. L'étude réalisée par les cliniques devait élucider les motivations de ces abandons.

Après une réunion de présentation tenue par Paul-Bernard Delaroche, chargé de mission auprès du Défenseur des droits, les cliniciennes Isis Glorieux, Lise Gonin, Louise Le Berre, Anastacia Otrochevskii, Léa Simeonov et Malena Rodriguez Ladjili, se sont portées volontaires pour s'investir dans le projet. Une première étape consistait, de novembre à avril, à prendre contact avec les personnes ayant renoncé à poursuivre la procédure de saisine. Chaque appel venait interroger les réclamants sur les motivations de l'abandon de leur démarche via un questionnaire préalablement réalisé par la Clinique juridique de Sciences Po Paris. Ce travail leur a non seulement permis d'échanger directement avec les citoyens sur leurs difficultés d'accès au droit, mais aussi de recueillir des statistiques sur le profil des réclamants n'étant pas allés au bout de leur démarche ainsi que des raisons de ce renoncement. À partir de l'analyse de ces données, les cliniciennes ont ensuite formulé des préconisations concrètes pour faciliter la saisine de l'institution et assurer un suivi personnalisé des réclamants. La mise en commun de leurs réflexions avec les autres cliniciens a permis la rédaction d'un rapport.

Le jeudi 4 avril 2024, les cliniques juridiques participant au projet ont eu l'honneur d'être reçues par la Défenseure

des droits et son secrétariat général à Paris. Lors de cette rencontre, les cliniciennes sont revenues sur la construction du questionnaire et le déroulement des appels. Puis, elles ont présenté les résultats de leur étude, ont rendu leur rapport et présenté oralement leurs préconisations à Claire Hédon. Soucieuse de vouloir améliorer le fonctionnement de l'institution, la Défenseure des droits a pris en compte les failles relevées par les étudiantes dans le traitement des saisines et les recommandations formulées. Un temps d'échange a ensuite permis de confronter ces propositions, notamment en matière de communication et d'information du public sur les prérogatives du Défenseur des droits, avec les contraintes matérielles et budgétaires de l'autorité et les mesures récemment mises en œuvre. La Défenseure des droits a prêté une oreille attentive aux solutions novatrices proposées par les étudiantes et a souligné leur implication dans la recherche de perfectionnement de l'institution.

Ce riche partenariat aura donc permis aux cliniciennes de sortir du cadre théorique des cours magistraux et d'acquérir des compétences pratiques aux côtés de professionnels accessibles et à l'écoute. Satisfait du travail accompli par la Clinique juridique, le Défenseur des droits a annoncé vouloir approfondir ce partenariat et solliciter les cliniciens dès l'année prochaine pour la réalisation d'un nouveau projet en lien avec l'accès au droit.



*Les six étudiantes cliniciennes investies dans le projet, accompagnées de Léana Clerc, doctorante, et Marylou Françoise, co-directrice de la Clinique Juridique*

# La Clinique juridique inaugure son barnum lors de la Nuit du droit

Le 4 octobre 2023, la Clinique juridique a pu déployer pour la première fois son barnum coloré dans la cour Nord de la Manufacture des Tabacs. Il est destiné à lui permettre de tenir des permanences foraines tout au long de l'année.

Les personnes venues assister aux diverses conférences de la Nuit du droit organisées par la Faculté de droit ont pu bénéficier de cette initiative et poser des questions juridiques aux cliniciens.

## La Clinique juridique

La Clinique juridique offre une orientation gratuite et confidentielle à tous, sous la houlette de la Faculté de droit et de l'École des avocats de Rhône-Alpes, en partenariat avec des institutions juridiques locales. Son objectif est de former les étudiants en droit et les élèves avocats à travers des cas réels, tout en favorisant l'accès au droit et à la justice. En 2022-2023, plus de 200 participants ont traité plus de 150 dossiers.



# Exposition « Les mots du droit », à l'initiative de la Clinique juridique et du Conseil départemental de l'accès au droit du Rhône

À l'initiative de la Clinique juridique et du Conseil départemental de l'accès au droit du Rhône (CDAD), une exposition sur les mots du droit a été inaugurée le 30 mai 2024 en présence du président et du procureur de la République du Tribunal judiciaire de Lyon, du doyen de la Faculté de droit et des cliniciens auteurs des supports.

Les membres de la Clinique juridique ont choisi quelques mots clés de la justice pour en donner la définition et l'explication en des termes accessibles aux différents publics qui fréquentent la salle des pas perdus. Les panneaux ainsi conçus permettent de mieux comprendre les notions d'assignation, de témoin assisté ou encore de référé.

Par ce nouveau projet, que la clinique a souhaité enrichir et diffuser en d'autres lieux. Les cliniciens et leur partenaire entendent ainsi faciliter l'accès au droit de chacun, en réduisant la frontière sémantique du vocabulaire juridique.





## La Faculté de droit classée 3<sup>ème</sup> au palmarès 2024 des 10 meilleures Facultés de droit en France

La Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 s'est brillamment illustrée en se classant 3<sup>ème</sup> au palmarès 2024 des 10 meilleures facultés de droit en France du Figaro Étudiant ! Première faculté de droit de région, nous sommes particulièrement fiers de ce classement. Une fois de plus, la qualité de l'enseignement dispensé, de la recherche, des relations internationales et de l'insertion professionnelle de nos étudiants est reconnue.

Notre faculté se distingue par la qualité exceptionnelle de son corps professoral, composé d'enseignants-chercheurs reconnus dans leur domaine. Leur engagement et leur pédagogie innovante contribuent à un environnement d'apprentissage dynamique et stimulant. Les étudiants bénéficient d'une offre de formation complète et variée, allant des fondamentaux du droit à des spécialisations pointues.

Le classement du Figaro Étudiant met en avant plusieurs critères clés qui ont permis à notre faculté de se hisser sur le podium :

- **Taux d'emplois sous statut cadre** : 88% de nos diplômés obtiennent des postes à responsabilité.
- **Attractivité** : notre faculté attire des étudiants de toute la région Rhône-Alpes et au-delà, grâce à une offre de formation riche et diversifiée.
- **Diplômes universitaires en droit étranger** : ces diplômes universitaires permettent à nos étudiants de compléter leur formation avec une perspective internationale, essentielle dans le monde juridique actuel.
- **Collège de droit** : un dispositif offrant des cours supplémentaires en droit, mais aussi en philosophie, littérature et économie, renforçant ainsi les compétences de nos étudiants.

L'insertion professionnelle est également au cœur de nos priorités. Grâce à des partenariats solides avec des cabinets d'avocats, des entreprises et des institutions publiques, nos étudiants bénéficient de nombreuses opportunités de stages et d'emplois. Nos diplômés sont très recherchés sur le marché du travail, comme en témoigne le taux élevé d'emplois stables et de cadres parmi nos anciens étudiants.

Notre faculté se distingue également par son ouverture internationale. Les étudiants ont la possibilité de suivre des programmes d'échange dans de nombreux pays à travers le monde, allant d'universités prestigieuses en Europe, aux États-Unis, au Moyen orient, en Asie ou encore en Amérique du Sud .

La Faculté de droit propose aussi des programmes délocalisés, tels que le Master Sécurité Intérieure à Beyrouth, et le Master Droit des Affaires à Ho-Chi-Minh Ville. De plus, l'Université met en œuvre une politique internationale active pour favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants, et renforcer les collaborations scientifiques dans le domaine de la recherche.

L'Université ne cesse d'innover pour offrir à ses étudiants les meilleures conditions d'apprentissage. Avec trois campus principaux et de nombreuses unités de recherche, elle continue de se développer pour répondre aux besoins croissants des étudiants et du marché du travail. De plus, des événements tels que la Semaine de l'Europe permettent aux étudiants de s'immerger dans des problématiques internationales actuelles.

Un grand bravo à toutes les équipes d'enseignants-chercheurs et à l'ensemble des personnels administratifs pour leur dévouement et leur engagement quotidien. La Faculté de droit continue de se positionner parmi les meilleures Facultés de droit en France, grâce à une combinaison de multiples éléments: qualité de l'enseignement et de la recherche, innovation, développement des relations internationales, d'excellents résultats en termes d'insertion professionnelles, etc. Nous sommes fiers de contribuer à la formation des futurs juristes, avocats, magistrats et notaires, qui joueront un rôle clé dans le paysage juridique national et international.

## Remise des Palmes académiques 2023 et 2024

Le 16 mai 2024 s'est déroulée la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des Palmes académiques aux personnels de l'Université pour les promotions de juillet 2023 et janvier 2024.

Les Palmes académiques sont un titre honorifique. Il s'agit de la plus ancienne des distinctions décernées uniquement à titre civil. Elle est destinée à récompenser les personnes ayant rendu des services à l'Éducation nationale ou à l'œuvre éducative et est accordée par décret. Elle comprend trois grades : chevalier, officier et commandeur.

« Vous êtes des serviteurs d'un principe : le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche qui remplit un office considérable en faveur du progrès intellectuel et moral de la société et contribue à former des individus épanouis, des professionnels capables, des citoyens conscients et actifs »

Extrait du discours d'Éric Carpano, président de l'Université Jean Moulin Lyon 3

### Promotion du 14 juillet 2023

#### Chevaliers

- William Dross, professeur des universités en droit privé et sciences criminelles
- Manon Meusnier, responsable administrative École Doctorale de droit
- Sonia Tedesco, assistante du doyen et du responsable administratif de la Faculté de droit

#### Officier

- Luc Mayaux, professeur des universités en Droit privé et sciences criminelles

### Promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2024


#### Chevalier

- Lionel Astreoud, gestionnaire de scolarité au service des licences

#### Officier

- Michaël Karpenschif, professeur des universités en Droit public





**F**orte d'une longue et riche expérience dans la formation des juristes locaux, nationaux et internationaux, la Faculté de droit accueille aujourd'hui près de 10 000 étudiants. Ouverte sur le monde professionnel, elle conforte sa position d'excellence en proposant des enseignements couvrant tous les grands domaines du droit et en s'engageant pleinement dans la réussite de ses étudiants. Étudier au sein de la Faculté de droit, c'est acquérir des compétences juridiques solides et de très haut niveau, tout en se préparant à entrer dans le monde du travail dans les meilleures conditions.

Cette année, nous enrichissons notre offre avec de nouvelles formations innovantes. Parmi les nouveautés, le Master en Fusions-Acquisitions, un programme en alternance conçu en partenariat avec le barreau d'affaires lyonnais, et le Master 2 Droit civil approfondi en double diplomation avec l'Université d'Ottawa, qui permet aux étudiants de se former dans deux systèmes juridiques différents.

Notre engagement envers l'innovation se poursuit également avec le lancement du Master Droit et Activités numériques et du Certificat Expert en droit pénal européen, deux formations conçues pour préparer nos étudiants aux enjeux contemporains du monde juridique. Par ailleurs, la Faculté développe des initiatives pédagogiques originales avec des initiatives pédagogiques originales comme le jeu «Games of Law», un jeu de cartes conçu pour apprendre les règles de procédure de manière ludique et interactive.

Nous accordons également une grande importance à la formation continue. Avec un nouveau service dédié et une offre de formation étoffée, nous offrons aux professionnels des opportunités de développement et de spécialisation tout au long de leur carrière.

# FORMATIONS



## Nouveaux enseignants-chercheurs de la Faculté de droit à la rentrée 2024-2025

### Rémy Dufal, maître de conférences en droit public

Docteur en droit public - droit de l'environnement, Rémy Dufal rejoint l'Université Jean Moulin Lyon 3 en tant que maître de conférences à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Après des études de droit réalisées à l'Université d'Auvergne puis à l'Université Jean Moulin Lyon 3, et avant de s'orienter vers une carrière universitaire, Rémy Dufal a d'abord exercé des fonctions de juriste de collectivité territoriale, essentiellement sur des sujets relatifs à la gestion des déchets et aux énergies renouvelables.



Il a ensuite rédigé une thèse intitulée « *Le droit fiscal et financier de l'environnement au soutien de l'action publique. Réflexion sur les incitations fiscales et financières mobilisées par les personnes publiques dans le cadre des politiques publiques environnementales* », soutenue à l'Université Jean Moulin Lyon 3 en décembre 2023 sous la direction du professeur Philippe Billet. Ses recherches, effectuées au sein de l'Institut de Droit de l'Environnement (Environnement Ville Société, UMR 5600, CNRS), portent plus largement sur l'influence des enjeux environnementaux sur le droit public général, avec une attention portée sur les interactions entre le droit et les politiques publiques.

Ses travaux s'inscrivent en outre dans une démarche interdisciplinaire nourrie de partenariats avec des laboratoires d'autres disciplines (le laboratoire Magellan de l'IAE de l'Université Jean Moulin Lyon 3 notamment).

### Brune-Laure Dugourd, maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles



Brune-Laure Dugourd rejoint l'Université Jean Moulin Lyon 3 à la rentrée 2024 en qualité de maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles. Après avoir étudié au sein du Master droit des affaires approfondi de l'Université Jean Moulin Lyon 3, elle a réalisé une thèse sur les organismes de titrisation, sous la direction de Nicolas Borga. Ce travail consiste en une approche critique de ces entités de droit financier qui rachètent des créances à terme en se finançant par l'émission de titres financiers et participent au financement de l'économie. Cette recherche a mis en évidence les différentes défaillances structurelles de ces organismes, notamment dues à une émancipation des concepts de droit commun, et propose de les réformer.

Les travaux de madame Dugourd portent ainsi sur divers aspects de l'entreprise, tels que le droit financier, le droit des sociétés ou encore le droit des entreprises en difficulté. Elle souhaite poursuivre son travail dans ces domaines en intégrant le Centre de droit de l'entreprise de l'Équipe de recherche Louis Josserand.



### **Camille Pfeffer, maîtresse de conférences en sciences de gestion**

Camille Pfeffer rejoint l'Université Jean Moulin Lyon 3 en qualité de maîtresse de conférences en sciences de gestion à la rentrée 2023. Elle intègre l'Institut de Formation et de Recherche sur les Organisations Sanitaires et Sociales (IFROSS) et rejoint l'équipe du Centre de Recherche en Droit et Management des Services de Santé (CRDMS). Elle a obtenu son doctorat en sciences de gestion après avoir soutenu une thèse intitulée « *La re-spatialisation en espace de coworking : approches processuelles de l'identité au travail et de l'identification des salariés* », réalisée au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (iaelyon & Laboratoire de Recherche Magellan), sous la direction d'Isabelle Royer, professeure des universités. Cette thèse figure parmi les finalistes des éditions 2023 des prix de thèse de l'AIMS et de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (en Sciences Humaines et Sociales).



Les travaux de Camille Pfeffer explorent les nouveaux modes de travail, d'organisation, et de coordination des acteurs dans des contextes d'hybridation des environnements de travail (exemples : tiers lieux de santé ou d'expérimentation, fonctionnement en plateformes). Elle s'intéresse notamment aux enjeux de ces évolutions vis-à-vis de l'identité au travail, de l'identification organisationnelle des professionnels, et du changement des pratiques de travail.

### **Kévin Mariat, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles**



Après avoir soutenu, sous la direction d'Élisabeth Joly-Sibuet, sa thèse en procédure pénale comparée en 2019 au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3 « *L'équilibre des pouvoirs dans la phase préparatoire du procès pénal. Réflexions françaises à la lumière des droits allemand et italien* », Kévin Mariat a exercé ses fonctions de maître de conférences à Nîmes puis à Nanterre, où il a codirigé le master droit pénal international et comparé. Ses travaux de recherche s'organisent autour de trois axes : le droit des crimes internationaux ; le droit pénal comparé et étranger ; la procédure pénale. Bien entendu, ces axes ne sont pas étanches et il lui arrive souvent de faire du droit comparé des crimes internationaux (« *La compétence universelle face aux crimes internationaux. Droit français et comparé* », actes de la journée d'étude du 13 avril 2023 à paraître à l'automne à la Revue des droits de

l'homme, de la procédure pénale comparée « *La participation du peuple au jugement des crimes en Italie* », in B. Fiorini (dir.), *Quel avenir pour le jury criminel ?*, Dalloz, à paraître en 2025), voire du droit étranger des crimes internationaux (avec F. Guillaudin, « *Traduction du code pénal international allemand* » et, avec E. Thierry, « *Traduction du rapport de la commission chargée de rédiger un projet de code italien des crimes internationaux* », à paraître tous deux à l'automne à la Revue des droits de l'homme).

### **Romain Raine, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles**

Romain Raine rejoint l'Université Jean Moulin Lyon 3 à la rentrée 2024 en qualité de maître de conférences en droit privé et sciences criminelles et intègre le Centre Patrimoine, Contrats et Procédure civile (CPC2) de l'équipe de recherche Louis Jossierand. Il a poursuivi ses études successivement dans les universités d'Angers, de Toulouse et Paris-Panthéon-Assas. Il est l'auteur d'une thèse intitulée « *Le double degré de juridiction : contribution à l'élaboration d'un droit des voies de recours dans le procès civil français et anglais* », qu'il a réalisée sous la direction de la professeure Cécile Chainais.



Ses travaux ont été récompensés par le prix de thèse de l'Université Paris-Panthéon-Assas ainsi que par le prix de thèse LX - Benoit George 2024. Les activités de recherche de Romain Raine portent principalement sur le droit du procès civil, le droit processuel, les institutions juridictionnelles et, plus généralement, sur les mutations de la justice contemporaine.



# Nouvelles formations

## Ouverture du Master Fusions-acquisitions

La Faculté de droit a ouvert à la rentrée 2024, un nouveau Master en Fusions-Acquisitions.

Conçu pour répondre aux exigences spécifiques du barreau d'affaires lyonnais et en collaboration étroite avec le fonds de dotation OCTANCE, ce programme novateur vise à former les futurs spécialistes en droit des sociétés et droit fiscal, avec un accent particulier sur les opérations de fusions et acquisitions.

### Un programme adapté aux besoins du marché

Le secteur des fusions et acquisitions connaît une complexité et une dynamique croissantes, exigeant des professionnels non seulement une maîtrise juridique pointue mais aussi une compréhension approfondie des implications fiscales et financières des opérations. Le Master Fusions-acquisitions est né de cette nécessité, offrant une formation spécialisée et en alternance, unique en son genre.

### Objectifs et compétences développées

L'objectif de ce master est double :

- d'une part, fournir aux étudiants une expertise juridique approfondie dans les domaines du droit des sociétés et du droit fiscal ;

- d'autre part, les préparer à intégrer efficacement le marché du travail grâce à une formation pratique et professionnalisante.

Les diplômés de ce programme auront acquis des compétences essentielles telles que la négociation contractuelle, l'analyse financière, la maîtrise des enjeux de compliance et une forte aptitude à l'innovation juridique dans les opérations de fusions-acquisitions.

### Perspectives professionnelles après le master

Les étudiants formés dans ce master pourront prétendre à des postes clés au sein de cabinets d'avocats renommés, de départements juridiques d'entreprises internationales, de cabinets d'audit et de conseil, ainsi que dans les institutions financières spécialisées dans les opérations de haut niveau. Cette formation ouvre également la voie à des carrières dans l'enseignement et la recherche juridiques, pour ceux qui souhaiteraient poursuivre dans cette direction.

## Ouverture du Master 2 Expertise et risques internationaux à distance

La 2<sup>ème</sup> année de la mention Relations internationales voit la spécialisation en neuf parcours. Le parcours Expertise et risques internationaux (ERI) approfondit, développe et professionnalise les enseignements en économie politique internationale, démographie politique internationale, gestion de crises, cybersécurité et aires culturelles mondiales de la 1<sup>ère</sup> année. Il implique l'accomplissement d'un stage, précédé et accompagné d'un tutorat de stage et la rédaction d'un mémoire.

Cette formation est accessible aux salariés, aux demandeurs d'emploi, travailleurs non-salariés ou à toute personne ayant interrompu ses études de plus de 2 ans (sur l'ensemble de son cursus scolaire) dans le cadre du statut formation continue professionnelle.

## Ouverture du Master 2 Droit civil approfondi / LL.M Culture Juridique

La Faculté de droit a ouvert en septembre 2024 un nouveau programme de Master 2 Droit civil approfondi en double diplomation avec l'Université d'Ottawa (Canada). Ce parcours permet d'acquérir la maîtrise des concepts juridiques et des modes de raisonnement et de pensée propres à deux cultures juridiques différentes (droit civil France-Québec / Common Law).

Le parcours Droit civil approfondi offre aux étudiants la possibilité de suivre un cursus en double diplomation avec l'Université d'Ottawa (Canada), afin d'acquérir la maîtrise des concepts juridiques et des modes de raisonnement et de pensée propres à deux cultures juridiques différentes (droit civil France-Québec / Common Law).

Les trois premiers semestres du Master s'effectuent à Lyon et le quatrième semestre à Ottawa. Au terme de ces

deux années d'études, ces étudiants obtiendront, sous condition de réussite aux examens, le Master de droit civil approfondi de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le LL.M Culture juridique de l'Université d'Ottawa.

Les étudiants pourront choisir cette voie dans l'objectif d'une poursuite d'études à l'étranger ou d'une carrière ouverte à l'international.

## Ouverture du Master Droit et activités numériques

La première promotion Master mention Droit du numérique, intitulé « Droit et Activités numérique » sera accueillie à la rentrée 2024.

Cette nouvelle formation est conçue pour former des juristes spécialisés dans le domaine du droit des technologies numériques et leur donner la capacité de comprendre et de dialoguer avec des spécialistes des sciences du numérique.

### Objectifs et compétences développées

Les cours dispensés, en droit et en sciences du numérique, permettent de comprendre les enjeux et la régulation des activités numériques autour de grands thèmes que sont, notamment, la protection des données, la cybersécurité,

le commerce électronique et la gouvernance d'Internet, l'intelligence artificielle.

L'objectif est de former des étudiants disposant des compétences théoriques et pratiques pour conseiller les personnes publiques, les entreprises, les organisations gouvernementales et les particuliers sur les questions juridiques complexes liées au numérique en faisant preuve d'agilité, d'ingéniosité et d'innovation face aux défis mouvants qu'impose le développement du numérique.



## Ouverture du Master Droit de la famille en alternance

**La Faculté de droit offre une nouvelle opportunité à ses étudiants avec l'ouverture à l'alternance du Master 2 Droit de la famille à partir de la rentrée 2024-2025.**

Créé il y a plus de 40 ans par la professeure Jacqueline Rubellin-Devichi, ce master est l'un des plus anciens diplômes de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Il permet aux étudiants de se spécialiser dans le droit de la famille dans toutes ses dimensions (droit patrimonial, extrapatrimonial, social, fiscal, international, procédural...). Sélectionnés à l'issue de la 3<sup>ème</sup> année de Licence, les étudiants se forment d'abord en Master 1 dans un cadre classique et à partir de la rentrée 2024-25, la possibilité leur est donnée de réaliser le Master 2 en alternance. Ce format permettra d'associer les jours de cours, dispensés les lundis et mardis, à une expérience pratique au sein d'une structure professionnelle les mercredis, jeudis et vendredis. Ce rythme est conçu pour maximiser l'intégration des connaissances théoriques à

travers des applications pratiques immédiates, préparant ainsi nos étudiants à devenir des professionnels compétents et opérationnels dès la fin de leur formation.

L'alternance présente de nombreux avantages tant pour les étudiants que pour les organisations qui les accueillent. Les étudiants bénéficient d'une exemption de cotisations sociales sur le salaire jusqu'à 79 % du SMIC, ainsi que d'une exonération de CSG, de CRDS et de l'impôt sur le revenu pour la partie du salaire équivalente au SMIC annuel. En outre, les structures professionnelles peuvent profiter d'une aide à l'embauche de 6000 euros de l'État, ainsi que d'autres avantages fiscaux et sociaux.

## Ouverture du Certificat Expert en droit pénal européen

**Cette année a vu également l'ouverture d'un nouveau certificat en droit pénal européen. Ce certificat, géré par la Faculté de Droit Virtuelle répond à une demande croissante de formation spécialisée dans ce domaine, en raison de l'expansion rapide du droit pénal européen. Ce développement crée un besoin urgent pour les professionnels du droit, notamment les magistrats et les avocats, de se familiariser avec ce «droit venu d'ailleurs», souvent moins maîtrisé que le droit interne.**

Ce Certificat Expert en droit pénal européen s'adresse principalement aux magistrats, avocats et juristes ayant une expérience en droit pénal et procédure pénale, et qui cherchent à aiguiser leurs compétences et connaissances. Sous la direction pédagogique de Blandine Thellier de Poncheville, maîtresse de conférences HDR et avocate au barreau de Lyon, cette formation est conçue pour être compatible avec une activité professionnelle, avec un volume total de 15 heures de cours réparties sur cinq modules de 3 heures chacun.

### Une formation complète et spécialisée

- **Actualité de la Cour EDH en matière pénale :** Ce module offre une mise à jour essentielle sur les dernières évolutions de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière pénale.
- **Coopération pénale européenne :** Les participants approfondissent leurs connaissances sur les outils de coopération européenne pour lutter contre la criminalité transfrontalière, allant de la collecte d'informations à l'exécution des jugements.
- **Incidences du droit de l'Union européenne sur le droit pénal interne et la procédure pénale :** Ces modules détaillent l'impact du droit de l'UE sur les législations nationales, souvent sous-estimé par les praticiens.
- **La question préjudicielle en matière pénale :** Cet instrument crucial de dialogue entre les juridictions internes et la CJUE est exploré en détail, fournissant des conseils pratiques aux magistrats et avocats.



# Découvrez les nouvelles vidéos de présentation de nos Licences et Masters sur la chaîne Youtube de l'Université Jean Moulin Lyon 3

Cette année, la Faculté de droit a lancé une série de vidéos pour présenter ses formations. Réalisées en 2023-24, ces vidéos ont pour but de donner un aperçu concret et dynamique des différents parcours que nous proposons.

## Une nouvelle façon de découvrir nos formations

Avec l'évolution des habitudes des étudiants, il est devenu essentiel de proposer des supports modernes et attractifs. Ces vidéos répondent à ce besoin en offrant une vue d'ensemble claire et concise des programmes, des débouchés professionnels, et de la vie étudiante à la Faculté de droit. Ce sont les enseignants eux-mêmes qui présentent les formations, apportant leur expertise et leur vision sur les spécificités de chaque cursus. Ils expliquent les contenus des cours, les approches pédagogiques innovantes, et partagent des conseils pratiques pour réussir dans chaque parcours.

## Une réalisation collaborative

Ces vidéos ont été produites grâce à une collaboration entre le Pôle Audio-Visuel et Multimédia de l'Université et le service communication de la faculté. Tournées principalement dans nos locaux, elles ont été conçues pour être à la fois informatives et engageantes.

Le processus de création a été pensé pour capter l'essentiel des formations tout en restant accessible. Les vidéos sont rythmées par des explications claires des enseignants et des questions visuelles, ce qui les rend faciles à suivre, même pour ceux qui découvrent le monde universitaire.

## Un impact positif

Depuis leur diffusion, ces vidéos ont reçu de nombreux retours positifs. Elles ont aidé beaucoup d'étudiants à mieux comprendre notre offre de formation et s'orienter



vers la formation qui leur convient le mieux. De plus, elles ont permis à notre faculté d'attirer l'attention sur les réseaux sociaux et d'augmenter notre visibilité.

## Et ensuite ?

Suite au succès de cette première série, nous envisageons de continuer à développer ce type de contenu dans les années à venir. Notre objectif est de rester à l'écoute des besoins des étudiants et de continuer à innover pour vous offrir des outils toujours plus utiles.

Si vous ne les avez pas encore vues, ces vidéos sont disponibles sur le site de la Faculté, à la rubrique formation. Elles sont une excellente manière de découvrir nos formations en quelques minutes.



# Formation continue

**Cette année universitaire a vu la création d'un nouveau service de formation continue, composé d'une équipe dédiée de trois personnes, au sein de la Faculté de droit. Cette initiative représente une étape importante dans l'engagement de l'institution à renforcer les liens avec le monde professionnel et à répondre aux besoins spécifiques des entreprises et des professionnels en activité.**

La formation continue est essentielle pour ceux qui cherchent à approfondir leurs connaissances, à développer de nouvelles compétences ou à entreprendre une reconversion professionnelle. Elle s'adresse non seulement aux salariés, aux professions libérales et aux travailleurs indépendants, mais également aux demandeurs d'emploi et à toute personne ayant interrompu ses études depuis plus de deux ans.

Avec une offre riche et diversifiée, la Faculté de droit permet à chacun de compléter sa formation initiale, de valoriser son expérience professionnelle à travers le dispositif de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ou de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Cette accessibilité à l'ensemble de

nos formations, qu'il s'agisse de licences, de masters, de diplômes d'université ou de certificats, est une opportunité pour nos partenaires entreprises de développer les compétences de leurs équipes selon des modalités adaptées à leurs contraintes professionnelles.

Le service de formation continue constitue donc un pont entre la formation universitaire et les réalités pratiques du marché du travail, contribuant à la formation de juristes adaptés aux évolutions constantes du secteur juridique et répondant précisément aux attentes des entreprises. Cette démarche renforce le rôle d'acteur majeur de la faculté dans la formation juridique tout en soutenant le développement professionnel continu de nos apprenants.

## Ouverture du Master 2 Expertise et risques internationaux à la Formation Continue

**Le parcours Expertise et risques internationaux correspond au volet expertise du Master Relations internationales. Son objectif est de fournir les connaissances et les compétences en risques pays, contrats internationaux, investissements internationaux, arbitrage international, commerce international, protection des données, pratiques de l'expertise, techniques du management, etc.**

Le parcours vise à l'acquisition d'un savoir dans la pratique du développement à l'international et du risque développement à l'international. Il prépare à la méthodologie et à la valorisation de la recherche, outre la professionnalisation.

Le parcours Expertise internationale prépare aux concours ou métiers de la fonction publique, de la sécurité, de l'expertise, de l'assurance, du risque pays, de la protection des données, des OIG, des ONG, de la presse, de la consultation, de l'enseignement et de la recherche.

# Interview

## Aline De Gramont, responsable du service de Formation Continue

### **Pouvez-vous nous présenter votre parcours professionnel ?**

*J'ai 23 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation continue dont 16 ans dans celui de la formation continue universitaire.*

*Dans le privé, j'ai travaillé pour un centre de formation des télécommunications puis pour un centre de formation de la métallurgie avant d'intégrer le service formation continue de l'iaelyon en 2007. En 2020, j'ai occupé le poste de responsable administrative et financière du service FC3 - Service formation continue de la Faculté des lettres, langues et philosophie et du service de la DID (Direction de l'Innovation et du Développement), avant de rejoindre la Faculté de droit en janvier 2024.*

### **Quelles sont les principales responsabilités et missions du rôle de responsable administrative adjointe de la formation continue ?**

*Mes missions principales sont de coordonner l'ensemble de l'activité formation continue de notre Faculté ; faire connaître les spécificités du statut formation continue à l'ensemble des acteurs*

*de notre Faculté (établissement) ; d'accompagner nos enseignants dans la mise en œuvre de projets de formation à l'attention d'un public de salariés, d'indépendants, de chefs d'entreprise ou encore de demandeurs d'emploi ; et d'encadrer l'équipe administrative de la FDV (Faculté de droit Virtuelle)...*

### **D'après vous, quelles compétences essentielles sont nécessaires pour réussir dans ce poste ?**

*Pour mener à bien les différentes missions attendues sur ce poste, il me paraît essentiel de connaître les spécificités de la formation professionnelle continue, ses obligations et d'être très attentif à l'évolution du paysage de la formation professionnelle. De plus, la connaissance des dispositifs de financement de formation continue est également importante pour accompagner nos candidats, nos enseignants et nos gestionnaires au quotidien.*

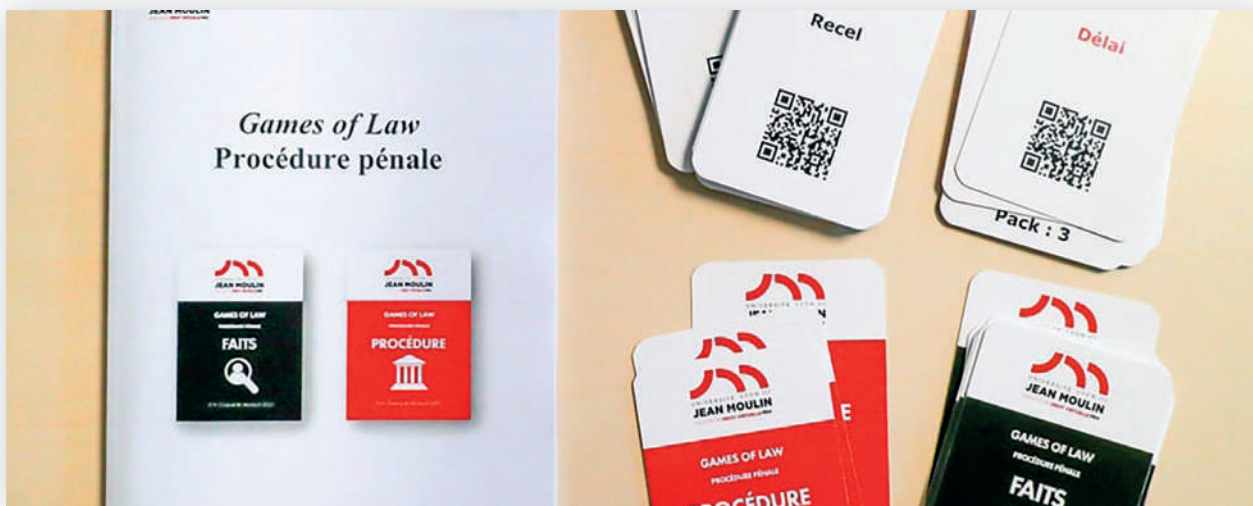
### **Comment envisagez-vous de développer le pôle de la formation continue de la Faculté de droit ?**

*Il me semble important dans un premier temps de clarifier notre offre de formation à destination des professionnels (types de*



*formations accessibles, conditions et tarifs). Il faut développer une collaboration avec nos enseignants-chercheurs pour favoriser une offre de formations toujours plus adaptée aux professionnels. De plus, les agents administratifs doivent également renforcer leurs compétences en se professionnalisant sur les spécificités de la formation continue afin d'accompagner au mieux l'ensemble de leurs interlocuteurs.*





## Games of Law

La Faculté de Droit Virtuelle (FDV), extension numérique de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, s'illustre en matière d'innovation pédagogique. La FDV a lancé en novembre 2023 une collection de jeux cartes pédagogiques intitulée « Games of Law », créée par le professeur Hervé Croze, et Mathias Murbach, magistrat et maître de conférences associé à la Faculté de droit, centrée sur l'apprentissage des règles de procédure. Ce projet s'appuie sur les recherches de Monsieur Croze (H. Croze, *Essai de simulation et de modélisation juridiques : apprendre la procédure en jouant aux cartes* : JCP G 2018, doctr. 997), initiée dans le cadre de la Faculté de droit virtuelle.

### "Games of Law" Procédure pénale

« Games of Law Procédure pénale » est un jeu de carte de type 1000 bornes ou réussite. Il permet aux joueurs (2 à 4) de partir d'un fait (meurtre, vol...) et de faire avancer une procédure pénale (ouvrir une enquête, rassembler les preuves, orienter les poursuites, obtenir une condamnation...).

Les joueurs prennent le rôle des autorités de poursuite (police, gendarmerie, parquet) ou des avocats de la défense, les uns tentant d'obtenir des condamnations, les autres de les éviter. Le livret de règles, accessible en ligne par un QRCode.

Ce jeu ludique permet de compléter et d'approfondir les connaissances en droit pénal et en procédure pénale. Dans ses matières réputées arides mais indispensables à l'exercice professionnel des juristes, ces serious games d'un nouveau type facilitent l'apprentissage et contribuent à une formation plus ludique et efficace.



Ce projet a pour origine les travaux de Hervé Croze, qui avait créé un jeu de cartes permettant de se familiariser avec la procédure devant le tribunal de grande instance (devenu depuis le tribunal judiciaire). L'idée était de plonger les joueurs dans une simulation ludique, simplifiée mais réaliste, les obligeant à prendre des décisions et à agir comme ils devraient le faire dans leur future activité professionnelle. La règle du jeu, apprise naturellement en jouant, permet alors d'acquérir des

connaissances réelles, surtout quand elle est complétée par des explications théoriques comparables à celles d'un cours magistral ou d'un manuel.

Ce jeu a été utilisé notamment dans le cadre des enseignements du Master 2 Professions judiciaires de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

## "Games of Law" Procédure Civile

**Le jeu « Games of Law - Tribunal judiciaire » simule, de façon ludique, la procédure écrite ordinaire devant la juridiction civile de premier degré de droit commun. C'est une nouvelle version du jeu expérimental consacré au Tribunal de grande instance, mise à jour et perfectionnée.**

Deux joueurs s'opposent dans un procès civil. Celui qui pose le premier une carte Assignation devient Demandeur et l'autre Défendeur. Les différents actes de procédure doivent être accomplis dans les délais qui sont ici exprimés en nombre de tours dans le jeu.

Les cartes Assignation, Conclusions et Plaidoiries permettent de gagner des points d'argumentation qui détermineront qui gagne le procès. Chaque joueur marque des points en fonction du nombre de cartes jouées, du gain éventuel du procès et de la durée de la procédure

Le déroulement de la procédure est enregistré dans un document appelé « plumitif » qui est disponible également sous forme électronique ce qui permet de calculer les points obtenus par chaque joueur.

La règle du jeu constitue en elle-même un petit cours de procédure civile dans lequel sont présentées les règles de procédure applicables « dans la vraie vie ».

Ce jeu sera testé prochainement par les élèves-avocat de l'Ecole des Avocats Rhône-Alpes.

Est également disponible un jeu d'initiation aux procédures civiles d'exécution (Games of Law – Recouvrement) qui est le premier des serious games à pouvoir être joué en solo.



### Les créateurs

Hervé Croze, ancien professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, a créé la Faculté de droit virtuelle. Il est avocat honoraire, directeur du JurisClasseur Procédures Formulaire, co-directeur de la revue Procédures (Lexis Nexis), et auteur de nombreux écrits juridiques, notamment en procédure civile, et d'une « Chronique de Droit Martien » remarquée.

Mathias Murbach est magistrat et maître de conférences associé à l'Université Jean Moulin Lyon 3, ancien capitaine de la Police nationale, docteur en droit, directeur du Certificat de procédure pénale, et auteur d'ouvrages juridiques pour Lexis Nexis et Dalloz en droit pénal et procédure pénale.



## La Cour d'appel de Lyon accueille la classe prépa-talents

Le 17 novembre 2023 a eu lieu une réunion de présentation des 18 élèves de la classe prépa-talents (CPT) de Lyon avec leur tuteur, magistrats des juridictions du ressort de la cour d'appel.

La classe prépa-talents (CPT) est destinée à favoriser la diversité du recrutement dans la magistrature, en préparant des étudiants boursiers et méritants au premier concours d'entrée à l'École nationale de la Magistrature.

Le système d'enseignement de cette classe repose sur un système de tutorat entre étudiants et magistrats en

juridiction, destiné à leur apporter un soutien tout au long de leur scolarité, ainsi qu'une connaissance plus approfondie du système judiciaire, par le biais d'un stage notamment.

Cet enseignement porte ses fruits, puisque la promotion 2022-23 compte 5 admissibles !



## Prix Akilys

Ce prix est destiné aux étudiants de Master 2 de la Faculté de droit qui souhaitent travailler dans les domaines de la fusion-acquisition, la fiscalité, le patrimoine ou encore les entreprises en difficulté. Créé en concertation avec la faculté, ce prix est né de la volonté de créer un événement fédérateur, permettant aux étudiants de se confronter à une résolution de cas en situation professionnelle.



Claire Pons, Anthony Cognet, Lucie Bessac, Lina Berais

Après avoir travaillé deux semaines sur le cas pratique qui leur a été soumis, les 3 équipes finalistes ont présenté leurs travaux devant le jury, composé de Pauline Fourmaux, Laurent Stamm, Olivier Gout, Quentin Némoz-Rajot et Philippe Chiorra, directeur général adjoint du groupe Vicat, président du jury.

Les résultats de cette troisième édition sont :

**Trophée Or** : Lucie Bessac, Lina Berais, Claire Pons, Anthony Cognet

**Trophée Argent** : Assya Akkal, Salma Lakhal, Thomas Salez, Mehdi El hadjadj, El hadji Malick Wele

**Trophée Bronze** : Clarisse Normand, Emma Pezet, Alicia Médina, Loubna Tabat, Nadir Ferchiche

Félicitations à tous les lauréats pour leur implication et leur sérieux dans la réalisation de ce cas pratique, qui n'était pas évident cette année !

# Une immersion dans le monde judiciaire : simulation de procès à la Faculté de droit

Le 20 octobre 2023 s'est tenue la dernière journée de simulation de procès organisée par Mathias Murbach impliquant les étudiants des Masters 2 Culture et Professions Judiciaires.

Article rédigé par Alexandra Meynier, Claire Charlet, Lilou Cassani, Lisa Comte, Jeanne Pallandre, étudiants des Masters 2 Culture et professions judiciaires.

Pendant deux semaines, les étudiants se sont glissés dans la peau de magistrats du siège et du parquet, de greffiers, de policiers, d'avocats et de journalistes.

Cet événement intervient chaque année. L'objectif est de mettre en pratique, dans un délai imparti, les connaissances théoriques accumulées depuis quatre années. C'est ce que Monsieur Murbach appelle « l'apprentissage par le traumatisme ».

Plongés au cœur de quatre affaires hétéroclites, les étudiants se sont mobilisés pour rechercher la vérité, préparer et tenir des audiences.

## Un exercice enrichissant

La première matinée, chaque étudiant a dû trouver sa place et embrasser son rôle. Malgré les difficultés rencontrées, les affaires d'outrage à agent et de vol de télévision ont pu être jugées dans l'après-midi. Vêtus de robes, nos magistrats et avocats en devenir se sont essayés à l'art de la plaidoirie et des réquisitions. Chaque détail compte. C'est pourquoi, tous les codes qu'impose la solennité du tribunal ont été respectés, afin de parfaitement simuler les conditions réelles d'un procès.

Les affaires du second jour d'audience étaient plus complexes. Dans celle des cadenasseurs, les policiers ont dû effectuer les actes d'enquête nécessaires durant

la semaine, ce qui représente une cinquantaine de procès-verbaux. Cette affaire était tirée des livres de Mathias Murbach et d'Hervé Croze « *Vous perdez la tête, Élisabeth !* » et « *Des cadenas sous les verrous* ». Les faits étaient les suivants : deux jeunes s'amusaient à ajouter des antivols sur des vélos déjà cadenasés par leur propriétaire. La qualification juridique de ces faits a donné du fil à retordre à nos étudiants. Tout juriste connaît l'importance de choisir l'infraction adéquate, déterminante de l'issue du procès.

La complexité du second procès résidait dans la technicité des règles de droit mobilisées et dans la recherche de la responsabilité des personnes physiques et morales. Qui était responsable de l'accident du travail : l'entreprise, le directeur, le chef d'équipe ou la victime mineure elle-même ? Les magistrats ont pourtant dû trancher cette question délicate, en appréciant l'implication de chacun dans les blessures physiques occasionnées.

Les étudiants sont ressortis grandis de cette aventure, davantage préparés à la vie professionnelle qui les attend pour certains, et découvrant de nouvelles carrières potentielles pour d'autres. De plus, ils sont désormais les heureux propriétaires d'un exemplaire de « *Games of Law - Procédure pénale* » (cf p.58) qui leur permettra de continuer à travailler dans un cadre encore plus captivant !



**Quelques promotions de l'année universitaire 2023-24**



*M1 Droit fiscal*



*M1 Droit européen des affaires*



*M1 Administration et liquidation  
des entreprises en difficulté*



*M1 Droit et fiscalité du marché de l'art*



*M1 Droit global du changement climatique*



*M1 Droit immobilier*





*M1 Droit des affaires et fiscalité - prépa DJCE*



*M1 Droit public des affaires*



*Master Droit et management des organisations  
sanitaires, sociales et médico-sociales*



*M1 Droit du cinéma et de l'audiovisuel*



*M1 Droit notarial interne*



*M1 Droit pénal fondamental*





*M1 Droit privé international et comparé*



*Master Droit et ingénierie financière*



*M1 + M2 Droit bancaire et financier*



*M1 Droit des affaires approfondi*



*M1 Droit européen des droits de l'Homme*



*Master Sécurité intérieure*





*M1 Droit notarial international*



*M2 Droit privé international et comparé*



*M2 Droit immobilier*



*M2 Droit du cinéma et de l'audiovisuel*



*M2 Pénalogie*



*Master 2 Droit et gestion des risques émergents*





*M2 Droit européen des affaires*



*M2 Droit fiscal*



*M2 Administration et liquidation des entreprises en difficulté*



*M2 Droit européen des droits de l'Homme*



*M2 Droit public des affaires*



*M2 Droit pénal fondamental*





*M2 Droit global du changement climatique*



*M2 Droit notarial international*



*M2 Droit notarial interne*



*M2 Droit des assurances*




*M2 Droit et pratique des contrats*



*M2 Droit des affaires et fiscalité*





La Faculté de droit de Lyon a toujours entretenu des rapports avec les mondes juridiques étrangers. Avant la première Guerre mondiale, c'est vers le Liban qu'elle se tourne en donnant naissance à l'École de droit de Beyrouth. En 1920, le grand comparatiste Édouard Lambert rédige le code civil égyptien, toujours en vigueur. Le Cambodge, avant que ne s'y étende la guerre du Vietnam, fut également un lieu de développement de la Faculté de droit. Ce rapport à l'International a considérablement renforcé l'attractivité de l'institution et de l'enseignement supérieur français.

Aujourd'hui, l'objectif de rayonner à l'international demeure et demande à être déployé. C'est donc forte de nombreuses conventions et programmes que la Faculté de droit développe ses liens à l'étranger, favorisant par là-même la mobilité enseignante, corollaire et levier de la mobilité étudiante.

De nombreuses avancées significatives ont été réalisées par la Faculté de Droit dans le renforcement et le développement de ses relations internationales durant l'année universitaire 2023-24. Nous avons souhaité mettre en lumière ces partenariats renouvelés ou nouvellement établis qui marquent notre engagement en matière d'internationalisation de nos formations et de notre recherche.

Ces collaborations incluent le renouvellement de notre partenariat de longue date avec la Faculté de Droit d'Ain Shams en Égypte, ainsi que de nouvelles alliances avec l'Académie Royale de Justice du Cambodge et l'Université de Sherbrooke au Canada. Nous avons également établi des liens avec l'Université Ho Chi Minh City Open au Vietnam et continuons notre coopération enrichissante avec l'Universidade de São Paulo au Brésil. Ces partenariats sont des pierres angulaires dans la construction d'un réseau universitaire fort, où notre faculté joue un rôle essentiel dans la formation des juristes de demain, prêts à travailler dans un contexte mondialisé.

# **RELATIONS INTERNATIONALES**



## Partenariat avec l'Université Ho Chi Minh City Open

La Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université Ho Chi Minh City Open University du Vietnam ont signé un double partenariat à Ho Chi Minh City Open le 11 janvier 2024

Le premier met en place un *Memorandum of cooperation* avec comme objectifs d'encourager les mobilités étudiantes et enseignantes, de promouvoir les manifestations scientifiques et publications collectives ainsi que les thèses en cotutelle.

Le second engage nos Facultés dans une dynamique d'échanges d'étudiants permettant notamment aux étudiants de l'Université Jean Moulin Lyon 3 de rejoindre Ho Chi Minh City Open University dès la rentrée universitaire 2024-25.

Pour célébrer ce nouveau partenariat, la Faculté de droit et l'Université Ho Chi Minh City Open University ont organisé un séminaire conjoint portant sur la thématique

des « Clauses de liquidation des dommages » qui a été animé par Hanh Nguyen et Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit.

Ce nouveau partenariat vient enrichir l'assise de la Faculté de droit en Asie du Sud-Est aussi bien sur un plan académique que scientifique. Une nécessité stratégique quand on connaît le dynamisme de la région.



## Programme de double diplomation en Droit et management de la santé avec l'Université de Sherbrooke

La Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 signe un nouveau partenariat avec la Faculté de droit de Université de Sherbrooke du Canada

La Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, en partenariat avec la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke au Canada, a lancé un parcours de double diplomation. Ce programme, intitulé « Master en Droit et management des organisations sanitaires, sociales et médico-sociales/Maîtrise en Droit et politiques de la santé », a vu le jour grâce à la collaboration entre Mélanie Bourassa Forcier de Sherbrooke et Guillaume Rousset de l'IFROSS.

Ce partenariat vise à enrichir les compétences juridiques et managériales des étudiants dans le secteur de la santé au niveau international. L'objectif est de préparer les étudiants à aborder les défis complexes du domaine sanitaire avec une formation qui s'étend au-delà des frontières nationales. L'ouverture de cette coopération a été marquée par une journée scientifique qui a réuni les deux facultés pour discuter des innovations en droit et en management de la santé, tant en France qu'au Québec. Cette rencontre a servi de catalyseur pour renforcer les liens entre les deux institutions. Le programme a bénéficié du soutien du doyen Olivier Gout, ainsi que

des équipes de l'EEID de la Faculté de droit Lyon 3 et du service des relations internationales de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Ce cursus offre ainsi aux étudiants une formidable occasion de développer une expertise juridique et managériale approfondie, ouvrant des perspectives professionnelles dans un contexte international. Ce parcours transatlantique continue d'élargir les horizons et de renforcer les compétences des étudiants engagés dans ce domaine.



## Réunion de mi-parcours du Master Sécurité intérieure Lyon 3 délocalisé à Beyrouth

**Dans un contexte de collaboration étroite entre la France et le Liban, une délégation libanaise a été accueillie récemment à la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour une réunion de mi-parcours du Master Sécurité Intérieure, un programme délocalisé à Beyrouth.**

Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit a reçu avec Anne-Sophie Chavent-Leclère, responsable du Master Sécurité intérieure et Valérie Tempère Vorochiloff, coordonnatrice de programme, une importante délégation Libanaise composée du directeur de l'Académie des FSI d'Aramoun, du général Bilal Hajjar, du chef du centre des études et des recherches, Académie des FSI, du général Elie El Asmar, du chef du bureau des formations à l'Académie des FSI, du commandant Hamze Haiddar, de l'attaché de sécurité intérieure à l'ambassade de France à Beyrouth, Eric Occhini et de l'officier de liaison chargé de la coopération ambassade de France à Beyrouth, Oscar Loba.

Le Master Sécurité intérieure au Liban est une formation délocalisée de la Faculté de droit créée au profit d'officiers libanais des Forces de sécurité intérieure. Il a été lancé en novembre 2021 avec la signature d'une convention tripartite entre l'Ambassade de France, l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Académie des Forces de Sécurité Intérieure libanaises, avec la coopération de l'École Nationale Supérieure de la Police française.

En 2023-24, une seconde promotion d'une vingtaine d'officiers des FSI été diplômée à l'Académie d'Aramoun

à Beyrouth. Financé par le Centre de Crise et de Soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et avec le soutien de l'ambassade de France, ce master délocalisé vise à faire de la force de police un service de police. Cette formation est construite comme une mise en pratique et un approfondissement des connaissances et des compétences, notamment autour de l'établissement de politiques et de stratégies de sécurité en fonction des risques existants et des moyens disponibles. Les enseignements s'appuient sur une équipe pédagogique composée d'enseignants de la Faculté de Droit, de l'École Nationale Supérieure de la Police et de l'Académie des FSI.



## Renouvellement du partenariat entre USP - Universidade de São Paulo et l'Université Jean Moulin Lyon 3

Ce partenariat, qui fêtera ses 10 ans en 2024, se traduit par des collaborations en formation et recherche, bilatérales et multilatérales. Elles comprennent des cursus bi-diplômants en licence et master (impulsés dans le cadre des Partenariats internationaux triangulaires d'enseignement supérieur - licences délocalisées - PITES), et des collaborations scientifiques (workshops, projets de recherche, IRP, etc.).



## Accueil d'une délégation de l'Académie Royale de Justice du Cambodge

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a accueilli une délégation de l'Académie Royale de Justice du Cambodge, composée de Davann Se Tanheang, secrétaire d'État du Ministère de la Justice, Sorphorn Se San, sous-secrétaire d'État, et Rina Ing, sous-secrétaire d'État et directrice adjointe de l'École de Droit.

Leur venue à Lyon, financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Programme Pack Ambition Internationale, s'inscrit dans le cadre d'un projet de création d'un diplôme délocalisé d'études judiciaires au sein de l'École de Droit à l'Académie Royale de Justice du Cambodge, située à Phnom Penh, pour permettre un renforcement des compétences en procédure et pratique judiciaire et une préparation aux concours d'accès aux professions judiciaires.

**La création de ce DU études judiciaires bénéficiera d'une double reconnaissance :**

- d'un Certificat délivré par le Cambodge
- d'un Diplôme universitaire études judiciaires par l'Université Jean Moulin Lyon 3

Leur visite fut l'occasion de tenir des réunions de travail et d'échanges très constructives, au sein de la Faculté de Droit et du direction des relations internationales en compagnie de professionnels de la magistrature.

**En parallèle des réunions, la délégation a pu visiter les lieux suivants**

- Tribunal de Commerce de Lyon pour un accueil et une visite
- La bibliothèque du Campus de la Manufacture des Tabacs pour une présentation du fonds documentaire du Cambodge mais également pour leur présenter les outils et les ressources numériques qui seront mis à la disposition des étudiants cambodgiens participant au programme délocalisé.
- Le Conseil Supérieur du Notariat de Lyon.

Cette nouvelle coopération vient renforcer la coopération existante entre la France et le Cambodge et plus globalement la présence de notre université sur la zone Asie du Sud-Est.



De gauche à droite Valérie Tempère, coordonnatrice de programme, Mélanie Bouissou, magistrate de l'École nationale de la Magistrature, Lauren Eck, assesseur Relation internationale de la Faculté de droit, la délégation et Anne-Sophie Chavent-Leclère

## Signature d'un accord de coopération avec l'Académie Royale de justice du Cambodge

Le 20 février 2024, son Excellence Rith Koeut, Vice-Premier ministre et le ministre de la justice du Cambodge ont accueilli une délégation de la Faculté de droit au Ministère de la Justice de Phnom Penh.



Cet accueil de prestige se justifie par la signature d'un accord de coopération entre l'Académie Royale de justice du Cambodge et l'Université Jean Moulin Lyon 3 en présence de l'attachée de coopération scientifique et de l'enseignement supérieur de l'Ambassade de France au Cambodge.

Cet accord a pour objet de promouvoir la coopération académique en matière d'enseignement supérieur et de

recherche. Il est notamment destiné à encourager les visites d'enseignants et de chercheurs d'une institution vers l'autre pour développer des projets de recherche conjoints à promouvoir d'autres activités universitaires y compris les échanges d'étudiants, et à créer des programmes de formation pour des diplômés communs.

## Présentation des nouveautés du droit des sûretés français à Bahreïn

Suite à une invitation du Ministre de la justice de Bahreïn, S.E. Nawaf bin Mohammed Al Maawda et de l'Institut d'études sur le droit et la justice dans les sociétés arabes (IEDJA), une délégation de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (composée de Nicolas Borga, Cécile Granier et Olivier Gout) s'est rendue à Bahreïn. Cette visite avait pour objectif de présenter les nouveautés du droit des sûretés français, suite à la réforme de 2021, à un moment où le Bahreïn envisage de réviser sa propre législation dans ce domaine.

Le code civil de Bahreïn, fortement influencé par le code civil égyptien lui-même basé sur le code civil français, était au cœur des discussions.

Cette initiative a été coordonnée par l'Institut d'Etudes sur le droit et la justice dans les sociétés arabes, dirigé par Tony Moussa, en collaboration avec Bahreïn Judicial and Legal Studies, sous la présidence du Dr Khaled Serry

Seyam, et la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

L'événement a également bénéficié de la participation de l'Ambassade de France à Bahreïn et a permis des échanges avec les Doyens de deux universités bahreïnes pour discuter de futurs partenariats.



## Renouvellement du partenariat entre la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et la Faculté de droit égyptienne d'Ain Shams



Le doyen Safi de la Faculté de droit de l'Université d'Ain Shams du Caire a invité le doyen de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, à l'occasion du renouvellement du partenariat entre la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et la Faculté de droit d'Ain Shams. S'en est suivi l'intervention à un colloque international centré sur l'intelligence artificielle (« Artificial intelligence : légal and economic prospects challenges ») sous l'autorité des ministres Egyptiens de la justice et de l'enseignement supérieur.

Cette invitation a été l'occasion de renforcer les liens qui unissent nos deux institutions à travers les diplômes délocalisés de Licence et de Masters de l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour les étudiants de la Faculté de droit d'Ain Shams et de développer nos relations scientifiques. Une coopération qui dure depuis plus de 20 ans et qui se renforce encore aujourd'hui.

## Projet de création du Master conjoint ERASMUS - JANUS - Sécurité et Défense

**Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit, Anne Sophie Chavent-Leclère, maîtresse de conférences en droit privé et Laurent Mesmann, conseiller spécial du recteur de l'Université Royale de droit et de sciences économiques de Phnom Penh au Cambodge, ont rencontré au mois de mars le major général Viseth Tith, directeur des relations internationales au Ministère de l'Intérieur du Cambodge.**

Cette rencontre avait pour objectif de présenter le projet de création du Master conjoint ERASMUS - JANUS - Sécurité et Défense, pour lequel la Faculté de droit avait reçu un financement de la Commission européenne pour soutenir la création du consortium « JANUS ».

Ce consortium s'engage dans la mise en place d'un Master Conjoint ERASMUS MUNDUS spécialisé en « Sécurité et

Défense », dont le lancement est prévu pour 2025. Sous la supervision scientifique d'Anne-Sophie Chavent-Leclère et d'Olivier Zajec, Professeur des universités en science politique, ce projet vise à former les futurs experts du secteur de la sécurité et de la défense. Ce programme d'excellence sera ouvert aux étudiants du monde entier, y compris les Cambodgiens.







## Visite d'une délégation de la Faculté de droit en Louisiane

**En mai 2024, une délégation de la Faculté de droit s'est rendue en Louisiane, aux États-Unis. Elle était composée du doyen Olivier Gout, de l'assesseur aux Relations Internationales Laurent Eck et de la responsable du Pôle International Anne-Sophie Berthier.**

La mission a débuté par une visite de la prestigieuse université Tulane Law School, partenaire depuis 2021. Elle s'est ensuite poursuivie à la Louisiana State University Law Center à Bâton-Rouge, où la délégation a rencontré la nouvelle doyenne, Alena M. Allen, et a tenu des réunions de travail avec le professeur Moreteau, dont l'accueil a été particulièrement apprécié. Laurent Eck et Anne-Sophie Berthier ont ensuite rejoint les coordinatrices de zone de la direction des relations internationales pour participer au salon NAFSA à La Nouvelle-Orléans. Cet événement

international réunit des représentants d'universités du monde entier pour favoriser les échanges académiques et établir de nouveaux partenariats.

Cette mission fructueuse a renforcé les liens avec les partenaires américains et ouvert des perspectives prometteuses de collaborations futures grâce aux nouveaux contacts établis.

## Rencontre à Tulane University et participation au Salon NAFSA

### **Tulane university**

Rencontre de l'ensemble de l'équipe internationale de Tulane University Law School de la Nouvelle-Orléans, une de nos prestigieuses partenaires.

Cette rencontre a été l'occasion de visiter le campus Tulane University, de découvrir quelques pépites de la bibliothèque universitaire, de mettre en place de nouveaux projets de collaborations académiques et scientifiques et d'échanges d'enseignants/chercheurs.

### **NAFSA**

Anne-Sophie Berthier et Laurent Eck ont participé au salon NAFSA à la Nouvelle-Orléans en Louisiane rassemblant les acteurs internationaux de l'enseignement supérieur. La NAFSA est une association mondiale datant de 1948 à but non lucratif dédiée à toutes les problématiques relatives à la formation et aux échanges à une échelle internationale. La conférence annuelle de la NAFSA attire chaque année près de 10 000 participants représentant des établissements d'enseignement supérieur venus du monde entier.

La délégation de la Faculté de droit a participé à cet événement pour conforter les partenariats existants, rechercher de nouvelles collaborations et conventions d'échange pour nos étudiants ainsi que se tenir au fait des derniers développements internationaux en matière de formation académique.



# Interview

## Droits des Femmes au Brésil - Une introduction

Nina Ranieri  
Département de droit public  
Profe. Adjointe III - Faculté de Droit  
Université de São Paulo

**Il est remarquable de constater l'obtention de droits par les femmes au Brésil depuis la Constitution de 1988. Il est impossible de comprendre cette acquisition sans considérer l'action des mouvements de femmes par rapport à l'État, ce qui est une forme de démocratie participative.**

### Les femmes au Brésil

Le Brésil est un pays de 203 millions d'habitants, dont 51,5 % sont des femmes, avec une tendance à la hausse. Les femmes constituent la majorité de l'électorat (52 %), mais leur représentation politique est très faible. Elles n'occupent que 17 % des sièges au Congrès National, ce qui est bien inférieur à la moyenne latino-américaine de 28,8 %.

En 2023, elles sont majoritaires dans l'enseignement de base (51 %), l'enseignement supérieur (58,1 %) et les cours de troisième cycle (54 %) ; elles sont également majoritaires parmi les professeures dans l'enseignement de base (79 %), mais pas dans l'enseignement supérieur (47 %). Dans les universités, depuis 2003, les femmes sont majoritaires parmi les docteurs (53,1 %) ; en 2023, elles représentaient 72,5 % des entrants et 61 % des diplômés. Toutefois, la prédominance masculine persiste dans certaines carrières - telles que l'ingénierie et les mathématiques - ainsi que dans l'occupation prédominante par les hommes des postes de direction dans les universités. Dans les cours de Droit, les femmes représentent la moitié des étudiants, ce qui est confirmé dans mon École de Droit. Un examen plus approfondi des problèmes relatifs à l'équité entre les sexes au sein de FD/USP met

toutefois en évidence, d'une part, le faible nombre de femmes parmi les 149 professeurs : à peine 15 %, une seule femme ayant été directrice depuis la création de l'école ; d'autre part, le faible nombre de femmes se présentant aux concours d'enseignement, ainsi que le nombre de lauréates, est frappant.

Cependant, malgré un niveau d'éducation plus élevé, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est actuellement de 22 %, mais paie des impôts dans la même proportion que les hommes. Dans la profession juridique, la proportion de femmes inscrites au Barreau brésilien est légèrement supérieure à celle des hommes (51 %), mais pas dans des cabinets d'avocats, comme associées.

Dans le Pouvoir Judiciaire, la représentation des femmes est également faible : elles représentent 39 % de l'ensemble des juges, mais dans les Juridictions supérieures, cette proportion tombe à 25 %. Il n'y a qu'une seule femme à la Cour Suprême. Alors que la moyenne mondiale de la participation féminine dans les cours suprêmes est de 26 %, le pays a un taux de seulement 11,1 % - seulement trois femmes nommées dans toute son histoire. Dans le Pouvoir Executive, au total, les femmes ont

représenté 34 % des candidatures en 2023, parmi lesquelles 2 ont été élues gouverneures d'État et 264 mairesses (12 % du total des maires), dont 33 % étaient de couleur. Les femmes occupent également 34 % des postes de haute direction au sein de l'administration fédérale.



La persistance de la discrimination à l'égard des femmes dans divers domaines de la vie sociale n'est pas l'apanage du Brésil, comme le révèle l'indice des Normes Sociales et de Genre des Nations Unies - GSNI (2023) et de l'OCDE. Elle est présente à plus ou moins grande échelle dans le monde entier et sa cause réside avant tout dans les préjugés sur les capacités féminines, déclarés par 9 hommes et femmes sur 10, une tradition archaïque qui se perpétue dans la civilisation occidentale. Les données révèlent à quel point il est difficile de faire progresser l'égalité des sexes, malgré les multiples initiatives



mondiales, régionales et nationales et les instruments juridiques disponibles pour y parvenir.

### **Qu'est-ce qui fait avancer les droits des femmes ?**

La recherche comparative dans les Sciences Politiques montre que le facteur le plus important et le plus constant dans la conduite des changements politiques et législatifs visant à protéger les femmes est l'activisme féministe, en raison de sa capacité à définir plus précisément les inégalités entre les sexes et la violence à l'égard des femmes dans leurs différentes dimensions. Ceci révèle que les agences gouvernementales dédiées aux droits des femmes, en intersection avec les mouvements féministes, représentent mieux les femmes que leurs représentants élus.

La conclusion explique, dans une large mesure, pourquoi, même avec une faible représentation dans les Pouvoirs Législatif et Exécutif, les femmes brésiliennes ont réussi à faire adopter des lois et des politiques favorables à leurs demandes, en intégrant une dimension politique participative à la démocratie qui n'est pas ancrée dans le vote populaire, ce qui jette un nouvel éclairage sur l'État Démocratique. A l'origine de ce paradoxe apparent se trouve la création, en 1985, du Conseil National des Droits de la Femme au sein du Ministère de la Justice,

un fait significatif de la période de re-démocratisation du Pays, qui a donné une impulsion à l'association entre la démocratie représentative et la participation de la société civile dans les espaces publics de débat et de prise de décision, qui s'est ensuite étendue à d'autres domaines.

Cette pratique - appelée «représentation extraparlamentaire» - ainsi que l'institutionnalisation de la présence des femmes dans les organes gouvernementaux, ont conduit à l'avancement de la législation et des politiques féministes au Brésil depuis les années 1980. Dans le système juridique brésilien, la représentation extraparlamentaire, comme forme de participation démocratique, s'agit notamment du militantisme au sein des partis politiques, de la participation à des organisations non gouvernementales d'advocacy (de plaidoyer), de manifestations, d'audiences publiques, de procédures judiciaires sous forme d'amicus curiae, de budgets participatifs, de conférences et du contrôle des activités publiques, prévues dans la Constitution et dans la loi.

C'est impossible de comprendre l'évolution des discours et pratiques féministes sans la mettre étroitement en rapport avec la politique brésilienne dans les années 80. Plutôt que l'innovation sociale, plutôt que le besoin de

créer un mouvement de libération suivant les modèles internationaux de l'époque, le surgissement d'un féminisme dans les années 70 au Brésil reflète la nécessité pour les opposants au régime militaire d'exploiter toutes les possibilités d'organiser des forces de pression concourant à la consolidation d'un front démocratique.

Sur le plan politique, l'articulation des mouvements féministes autour de la conquête de l'égalité juridique a été favorisée par la transition démocratique, avec la liberté d'expression, d'organisation et de mobilisation et l'installation de l'Assemblée Constituante en 1987, à laquelle ont participé 25 députées fédérales élues. Les députées constituantes, ainsi que des membres du CNDM, ont formé le groupe de pression connu sous le nom de « lobby du rouge à lèvres » au Congrès National. Environ 80 % de ses propositions ont été intégrées au texte constitutionnel et à la législation ordinaire. La Constitution de 1988 a considérablement modifié la situation juridique des femmes. L'égalité juridique entre les hommes et les femmes est enfin reconnue, comprenant les droits civils, politiques, économiques et sociaux. Depuis lors, la protection des femmes et la garantie des droits se sont progressivement développées, aux moins dans la loi.

L'approbation du nouveau Code Civil en 2002 a enfin garanti la



pleine autonomie civile des femmes et a mis à jour le Droit de la Famille. Dans le domaine du droit pénal, des mécanismes ont été créés pour freiner et prévenir la violence à l'égard des femmes. La loi contre la violence domestique, appelée Loi Maria da Penha (2006) en l'honneur d'une de ses victimes, est le résultat d'un projet de loi du gouvernement fédéral en réponse à la pression de diverses ONGs. Toujours dans le domaine pénal, des lois contre la violence politique (loi 14.192/2021) et la violence psychologique (loi 14.188/2021) ont été adoptées par la suite. Dans le Pouvoir Exécutif, des secrétariats d'État ont été créés pour appuyer toutes ces initiatives. Dans le Pouvoir Judiciaire, entre autres mesures, des Tribunaux Spécialisés et des Tribunaux Spécialisés dans la Violence Domestique et Familiale ont été créés dans les capitales et à l'intérieur des États. En 2023, une politique d'alternance entre les sexes a été mise en place pour pourvoir les postes vacants dans la deuxième instance du Système Judiciaire.

Analysés en perspective, les résultats sont de bon augure, bien

que lents et insuffisants, surtout si l'on considère que le suffrage féminin n'a été obtenu qu'en 1930, que les femmes brésiliennes n'ont acquis la capacité juridique qu'en 1962 et l'égalité juridique avec les hommes seulement dans la Constitution de 1988.

Les actions des Pouvoirs Publics visant à promouvoir et à défendre les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes, constituent ce que la doctrine appelle le « féminisme d'État », sur la base de l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes – CEDAW, des Nations Unies. Dans cette perspective, l'État devient le principal acteur de l'égalité des sexes, ce qui implique la reconnaissance d'une alliance entre l'État et l'agenda féministe, susceptible de transformer les relations entre les sexes.

Entre marches et contre-marches, si les progrès réalisés en matière de protection des femmes au Brésil sont indéniables, les acquis de la Constitution de 1988 ne sont ni définitifs, ni totalement assurés.

Les dispositions formelles relatives à l'égalité des sexes (droit universel à l'éducation, garantie d'égalité d'emploi, etc.) ne suppriment pas les inégalités arbitraires inhérentes à la définition des rôles sociaux. En d'autres termes, la neutralité juridique, dans une certaine mesure, n'est pas une garantie de citoyenneté au sens large pour les femmes. En outre, le pays n'a pas encore réussi à résoudre le problème de l'avortement (qui est illégal, à quelques exceptions près) et, malgré les avancées juridiques, les homicides des femmes, la violence physique, psychologique ou sexuelle à l'encontre des femmes reste élevée, et a encore augmenté pendant la pandémie du Covid.

D'où la nécessité de diffuser et de promouvoir en permanence des actions qui permettent aux trois branches du pouvoir de comprendre les différences de genre, de race et de classe et qui doivent influencer les bases sur lesquelles le droit est créé, interprété et appliqué, au nom d'une justice substantielle. De telles mesures sont urgentes, d'autant plus que des mouvements d'extrême droite opposés à l'égalité des sexes se développent aujourd'hui. Leurs idées deviennent instruments d'État, comme nous l'avons vu au Brésil entre 2018 et 2022, compte tenu d'un recul inquiétant des droits des femmes au cours de cette période.

Il reste beaucoup à faire, mais comme je l'ai dit au début de cette article, les résultats et les perspectives sont prometteurs.



Faculté de droit de l'Université de São Paulo au cœur du centre historique de la ville



*Les doyens Olivier Gout et Onyeka Osuji et leurs équipes*

## Retour en images sur l'École Européenne et Internationale de droit

**L'année universitaire a été l'occasion de resserrer davantage les liens avec nos partenaires de l'EEID.**

Du 11 au 13 octobre 2023, Olivier Gout, doyen de la Faculté de droit, accompagné de Laurence Francoz Terminal, Directrice de l'EEID, Loïc Robert, co-directeur du double diplôme Master DEDH/LLM International human Rights Law, Anne-Sophie Berthier, responsable administrative de l'EEID et Julie Perez, responsable de la scolarité en Licence EEID, ont été accueillis par l'Université d'Essex au Royaume-Uni, partenaire historique avec qui l'aventure a commencé il y a 15 ans. Cette visite a été l'occasion de rencontrer les équipes administratives et pédagogiques au sein de la Law Faculty qui œuvrent au bon fonctionnement du programme sur place. Ils ont également pu partager un moment convivial avec les étudiants de LLB en L1 et L2, et du LLM International human Rights Law.

Du 10 au 14 juin 2024, dans le cadre du cursus Licence EEID en double diplomation droit français et allemand en partenariat avec l'Université de Münster, Laurence

Francoz Terminal et Julie Perez, ont été accueillies à l'Université de Münster. Au-delà d'une semaine intensive de 25 heures de cours de droit de la famille à destination de nos étudiants en L2 sur place, ce déplacement a également été l'occasion d'une première rencontre entre Julie Perez et l'équipe administrative qui gère le diplôme sous la direction du professeur Gernot Sydow, directeur du programme. Cette visite a également permis d'échanger avec les étudiants de L2 qui intégreront la L3 à Lyon en septembre, de répondre à leurs questions et de les rassurer quant la capacité de la Faculté de droit à les intégrer au sein des étudiants de la Faculté. Ce partenariat franco-allemand contribue à consolider la démarche d'internationalisation de notre offre de formation en droit en direction des partenaires européens et développer en plus des compétences essentielles aux métiers juridiques et à la gestion des problématiques transnationales, l'ouverture d'esprit de nos étudiants.

*Étudiants de L2 à Essex*



*Étudiantes de L1 à Essex*




*L'équipe administrative gestionnaire du diplôme à Munster (de gauche à droite) : Paula Schöfisch, Julie Perez, Elena Schöne et Jan Niermann.*



*Étudiants et étudiantes de L2 à Münster, Professeur Gernot Sydow, Laurence Francoz Terminal, Elena Schöne et Julie Perez*





La vie à l'Université ne se résume pas à la fréquentation assidue des salles de cours. Cette conviction traduit un engagement fort de la Faculté de droit pour valoriser et fédérer les initiatives des étudiants, qu'elles soient individuelles ou associatives. Cet engagement doit permettre aux étudiants de découvrir leur environnement autrement, à travers des animations, des projets, des rencontres et des challenges qui viennent enrichir leur cursus. La vie étudiante doit également permettre à tout étudiant de trouver les meilleures conditions possibles d'épanouissement et de réussite durant ses études. L'engagement de la Faculté auprès des étudiants est aussi une marque de reconnaissance et de valorisation du temps passé au service de la communauté universitaire. Après les années difficiles que nous avons traversé pendant la crise sanitaire, la vie étudiante a repris son rythme et est même particulièrement active ! Il nous faut saluer la capacité à rebondir dont ont su faire preuve nos étudiantes et étudiants et écrire ici la grande joie pour la Faculté de droit de voir tout ce qui a été accompli cette année. Au fil des pages de cette rubrique "Vie étudiante", vous découvrirez l'effervescence de notre campus : les événements marquants, les projets innovants, les rencontres inspirantes... L'année écoulée a été riche en moments mémorables et témoigne de l'énergie débordante de nos étudiants. C'est avec un sentiment de fierté que la Faculté de droit souhaite mettre en lumière tout ce qui a été accompli cette année.



# VIE ÉTUDIANTE

## European Law Moot Court 2024

Du 8 au 11 février 2024 s'est déroulée à Turin la finale régionale du European Law Moot Court, le plus prestigieux concours de procès simulé en droit de l'Union européenne. La Faculté de droit et l'Université Jean Moulin Lyon 3 ont été représentées par quatre étudiants du Master 2 Droit européen des affaires : Margaux Caplain, Inès Gaida, Gonxhe Gashi et Lucile Rochette, coachés par Antoine Petel, docteur au Centre d'études européennes et Mathieu Rouy, doctorant au Centre d'études européennes.

Ce concours se déroule en deux phases : l'une écrite, l'autre orale. Lors de la phase écrite, les étudiants ont travaillé pendant deux mois sur un cas aboutissant à la rédaction de deux mémoires écrits : l'un en requête, l'autre en défense.

Chaque année, une centaine d'universités à travers l'Europe et le monde participent à cette phase, mais seules les 32 meilleures équipes ont eu l'honneur de participer à la phase orale du concours.

C'est donc à l'Université de Turin que l'équipe de Lyon 3 a eu le plaisir de se rendre pour affronter plusieurs équipes issues des plus prestigieuses universités d'Europe, devant un panel de juges, tous spécialistes du droit de l'Union européenne.

Au-delà de la compétition, le European Law Moot Court, dont le leitmotiv est « Meet, moot and compete », fut également l'occasion de rencontrer et d'échanger avec des étudiants venus de l'Europe entière.

### European Law Moot Court - Concours international de procès simulé en droit de l'UE

Le European Law Moot Court est un concours international de procès simulé qui a lieu chaque année entre des équipes universitaires d'étudiants intéressés par le droit de l'Union européenne.

Il est organisé chaque année depuis 1988 par la European Law Moot Court Society, et est considéré aujourd'hui comme le plus prestigieux moot court en droit de l'UE. Il constitue un des plus importants concours universitaires dans le monde.

*Inès Gaida, Lucile Rochette, Antoine Petel, Margaux Caplain, Gonxhe Gashi*





## Projet collège de droit L1

Neuf équipes ont concouru pour le meilleur projet collectif de fin d'année des étudiants de L1.



Nous félicitons l'équipe victorieuse « La Famille » pour ce « dîner pixels » animé par des comédiennes et comédiens

de talent ! Bravo à Joséphine Charvin, Tess Docksey, Antoine Frossard, Létissia Guenane, Adam Lamure, Lola Moreno, Léna Phang, Paul Prevaust, Jadhe Teulade !

Toutes les équipes mériteraient ici d'être citées pour la qualité et l'intelligence de leur prestation. Deux le seront avec une mention spéciale du jury : « Société de la voix des hommes » avec le sujet « Les femmes devraient-elles intégrer la Constituante ? » (Christina Mygiaki, Sandra Bani, Yasmine Anouar, Anna Wagner, Juliette Brouillet, May Ben Elarbi, Bilqis Ben Gharbia) et l'équipe « On ne sait pas encore » pour « Le suicide imaginaire » (Ivan Bessard, Clervie de Foucauld, Vianney Feillet, Julien Georgin, Gauthier Haudebourg, Amélie Henon, Salomé Lebrault, Léo Meunier, Juliette Morel).

## L'équipe de l'Institut d'Études Judiciaires récompensée au Concours de procédure d'appel

La Faculté de droit s'est distinguée le 3 juillet 2024 lors de la finale du premier concours de procédure d'appel, co-créé par LX Avocats et le professeur Jérémy Jourdan-Marques de l'Université Lumière Lyon 2.

Ce concours visait à promouvoir la procédure d'appel grâce à une approche innovante où les candidats concouraient directement contre les organisateurs. Les 150 étudiants participants ont démontré leur compétence en respectant les délais légaux et les exigences essentielles de la procédure d'appel, tout en évitant les pièges tendus par un jury composé d'avocats, d'universitaires et de juristes.

### Récompenses décernées à Lyon 3 :

Khanh Nguyen et Sabrina Khamassi ont décroché le Prix LX de la meilleure équipe d'Institut d'Études Judiciaires.

La Cour, présidée par Rachel Le Cotty, conseillère à la Cour d'appel de Paris, a souligné l'excellence des candidats, en mettant en avant la qualité de leurs écritures et de leurs plaidoiries. Les étudiants ont impressionné par leur raisonnement juridique face à des questions procédurales complexes.

Le succès de cette première édition promet un retour du Concours de Procédure d'Appel dès la rentrée 2024-2025. Ce sera une nouvelle occasion pour les étudiants de la Faculté de droit de démontrer leurs compétences juridiques et leur capacité à exceller dans des contextes compétitifs



## Concours d'éloquence Jurist'Jeunes 2024

C'est depuis 2014 que l'association étudiante du Campus de Bourg-en-Bresse, Jurist'Jeunes, organise son Concours de Plaidoiries, rebaptisé Concours d'Éloquence en 2020. L'association, en place depuis 1991 sur le Campus, invite tous les étudiants burgiens à venir plaider sur différents sujets et leur font profiter pour cela de cours de théâtre gratuits afin d'améliorer leur présence scénique. Le concours s'organise en 4 étapes : 2 phases éliminatoires, une demi-finale et une finale, qui se déroule depuis 2015 au Théâtre de Bourg-en-Bresse. Des professionnels du droit tel que des magistrats ou des avocats composent le jury.

Une soirée organisée par des bénévoles de Jurist-jeunes qui ont su réinventer le concours à travers notamment une histoire faisant le lien avec les sujets et traçant le fil de la soirée. De nombreuses animations avec des danseurs de chez Jean Luc Habel et un mentaliste Lod qui a conquis la salle avec son intervention pendant la délibération des jurés. Et enfin, grande nouveauté pour cette finale qui intégrait un droit de réponse accordé à chacun des plaideurs.



Félicitations à l'ensemble des participants, Marie Jaluzot, jeune lycéenne de Saint Pierre et Charlotte Girard en 1<sup>ère</sup> année de droit. De très jeunes candidates qui n'ont pas démerité et ont proposés des prestations de grande qualité .

A noter également le parcours de Vincent Thollet avec son style bien à lui, finaliste et candidat détonnant qui a transporté le public avec ses plaidoiries et ses très belles envolées.

Un jury ravi de son expérience, 50/50 à l'issue des votes et c'est finalement les spectateurs qui ont eu le dernier mot avec plus de 60 % des voix remportées par Cilia Lamèche.

Merci à l'ensemble des membres, Johann Foubert avocat et parrain de l'association, Jacques Bernasconi, président du Campus de Bourg, Isabelle Maistre, maire adjointe de Bourg-en-Bresse, Karine Malara, procureure de Bourg-en-Bresse, Vincent Reynaud, président du tribunal, Laurent Cordier, bâtonnier, Laetitia Jossier, présidente de la Chambre des Notaires et Annabelle Turc, maîtresse de conférences à la Faculté de droit.

### Finale du concours d'éloquence :

#### Les finalistes étaient :

- Cilia Lamèche
- Vincent Thollet

Avec comme sujet :

Est-ce sage de suivre les étoiles ?

#### Les quatre finalistes du concours étaient :

- Charlotte Girard : Le poinçonneur des lilas est-il la fine fleur de la société ?
- Vincent Thollet : Ne pas croire en l'horoscope : comportement typique d'un sagittaire
- Marie Jaluzot : Le Comte Dracula était il un Bon seigneur ?
- Cilia Lamèche : Jean de la Fontaine : un homme affable ?





# GRAND TOURNOI DES MASTERS

Maîtrisez le **Droit**, dominez le **Tournoi**

ORGANISÉ PAR LA **FACULTÉ DE DROIT**  
DESTINÉ AUX **ÉTUDIANTS EN MASTER** DE DROIT

PHASE

**1** Épreuve

Culture juridique  
& Rapidité

PHASE

**2** Dossier & Plaidoirie

Sur une question prioritaire  
de constitutionnalité



# Interviews

## Les sportifs de haut niveau de la Faculté de droit

### Melda Alhan, goalballeuses étudiante L1 Droit

#### Le sport de haut niveau à l'Université Jean Moulin Lyon 3

Chaque année, l'Université Jean Moulin Lyon 3 accueille et accompagne près de 80 sportifs de haut niveau qui bénéficient d'aménagements spécifiques pour concilier études et carrière sportive : aménagement des cours et du cursus, accès aux équipements sportifs, Unité d'Enseignement d'Ouverture (UEO) sport...

Autant de dispositifs destinés à encourager les étudiants sportifs de haut niveau à poursuivre la compétition tout en se dotant de bagages universitaires nécessaires pour leur futur professionnel.



**Melda, pouvez-vous nous dire pourquoi avoir choisi d'étudier le droit et pratiquer GoalBall à Lyon 3 ? D'ailleurs, pouvez-vous nous expliquer comment se pratique ce sport ?**

*Moi c'est Melda Alhan, 19 ans, étudiante en licence 1 et en parallèle sportive de haut niveau dans la discipline du Goalball. Depuis toute petite, j'ai toujours été attirée par le droit, par les métiers de la justice mais également des forces de l'ordre. J'ai toujours été dérangée par l'injustice et voulu participer à l'application de la justice. Ce fut donc une suite logique de poursuivre mon cursus dans une fac de droit, c'est donc la raison pour laquelle je me trouve actuellement à l'Université Jean Moulin Lyon 3, une fac dont j'ai toujours entendu la bonne réputation dès mes premières recherches.*

*Quant au Goalball, j'ai toujours eu une passion et une grande aptitude au sport en général, mais c'est lors d'un stage multisport que j'ai découvert ce dernier. J'ai immédiatement été dirigée vers un club et l'aventure a commencé le 9 octobre 2020 pour moi. Pour en dire un peu plus sur cette discipline peu connue en France : il s'agit d'un sport de ballon, créé suite à la deuxième Guerre Mondiale pour la réhabilitation des soldats, ce dernier s'adresse aux personnes mal et non-voyantes mais peut également être pratiquée par des personnes valides car oui afin de mettre tout le monde sur le même pied d'égalité, nous devons porter des lunettes totalement opaques. Le terrain comporte les dimensions d'un terrain de volley avec des cages mesurant 9 m soit l'intégralité de la largeur de chaque côté ; le ballon quant à lui pèse 1.250 kg,*

comporte la matière d'un ballon de basket et des clochettes à l'intérieur. Pour expliquer de manière très simplifiée : les 3 joueuses alignées de chaque côté du terrain s'affrontent sur 2 mi-temps de 12 minutes avec arrêt chrono dans le but de défendre leur cage un peu dans le style d'un gardien de foot et d'attaquer à la main pour essayer de marquer le plus de buts.

**Étudiante en droit en situation de handicap et Sportive de haut niveau, comment arrivez-vous à tout concilier ? Le défi semble immense...**

*Je conçois parfaitement que le défi est immense mais pas impossible. Il est vrai que vu d'extérieur le handicap peut sembler poser beaucoup de problèmes ; néanmoins toute chose a une adaptation. La vraie difficulté est de concilier le calendrier sportif et scolaire surtout dans l'année dans laquelle nous nous trouvons, année olympique.*

**Quels ont été vos résultats sportifs cette année ? Quels sont vos objectifs sportifs futurs, à moyen ou long terme ?**

*Sur le plan club, je peux évoquer le titre de champion de France. Et concernant l'équipe de France, je peux parler de la 6<sup>ème</sup> place obtenue aux Championnats d'Europe A avec une jeune équipe.*

*Actuellement, l'objectif premier c'est les Jeux Paralympiques de Paris 2024.*

*Mais à plus long terme, mon objectif est de devenir plus forte chaque jour et d'acquiescer une carrière sportive*



*remplie de fierté ; mais également développer davantage ce sport dans le pays et le monde de le faire connaître à plus de personnes, peut-être même de le rendre professionnel un jour pourquoi pas.*

**Comment envisagez-vous la suite de vos études ? Avez-vous déjà un objectif professionnel ?**

*Oui, depuis l'âge de 10 ans, mon rêve a toujours été d'atteindre l'École Nationale de la Magistrature de Bordeaux et de devenir magistrate. Je peux déjà dire que dès l'année prochaine la pression sera moindre et les choses seront peut-être plus, du moins un peu plus, simple à gérer. Mais l'objectif est là, le rêve est énorme, ainsi le parcours est déjà défini depuis longtemps. C'est pourquoi j'envisage de continuer sur cette lancée et peut-être même d'allier professionnellement Droit et sport.*

**En quoi être une Paraspportive de haut niveau peut vous aider dans votre cursus en Faculté de droit ? Et inversement, en quoi étudier**

**le droit peut être utile à votre pratique sportive ?**

*Être sportive de haut niveau nécessite du sérieux, des exigences, de la rigueur et une grande discipline ; tout comme dans le Droit. Quant à mes études, elles me permettent de développer davantage ma logique, mon esprit critique, mais aussi donnent l'opportunité d'avoir des connaissances juridiques me permettant de comprendre ou encore d'agir et d'aider sur les aspects hors terrain.*

**Avez-vous un message à faire passer ou un ressenti à exprimer ?**

*Ma déficience visuelle c'est juste ma différence et non mon handicap, c'est ma force et non mon obstacle ; l'obstacle c'est uniquement ce que les gens se créent dans leur esprit. Pour finir : plus le défi ou le chemin est difficile plus la réussite a de l'importance. Et sachez que la distance entre les rêves et la réalité s'appelle l'action !*



## Linda Seddik-Khodja boxeuse étudiante en L3 droit

**Linda, pouvez-vous nous dire pourquoi avoir choisi d'étudier le droit et pratiquer la boxe française à Lyon 3 ?**

*Je suis Linda, j'ai 22 ans et je pratique la boxe française depuis mes 13 ans. J'ai découvert cette discipline par pur hasard, car le club était à côté de chez moi. Et en tombant dedans, j'ai développé une réelle passion pour ce sport qui a su me donner confiance en moi. C'est aussi un sport qui me permet de me dépenser au maximum, tout en me donnant le sentiment de dépasser mes limites.*

*Concernant mes études, j'ai su que je voulais aller en Faculté de droit depuis le collège après avoir réalisé un stage de 3<sup>ème</sup> dans un cabinet d'avocats. Même si j'ai passé un bac S, je n'ai pas perdu mon objectif de vue et j'ai été acceptée à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Je voulais tellement être acceptée,*

*au vu de sa réputation, que c'est le seul vœu en droit que j'ai mis sur Parcoursup. Pour tout vous dire, j'ai failli ne pas intégrer la Faculté.*

**Comment gérez-vous ce double projet (cette « double vie ») et comment arrivez-vous à concilier vos études de droit et votre pratique sportive de haut niveau ?**

*La gestion de ces deux projets est d'une grande difficulté. En effet, je pratique une discipline sportive et des études qui demandent énormément de sacrifices, de temps et de rigueur. Concernant la boxe, je dois m'entraîner tous les jours de la semaine (si ce n'est deux fois par jour à l'approche des compétitions) et d'aller courir le week-end.*

*Concernant, le droit, je me dois aussi de travailler régulièrement si je veux pouvoir suivre le rythme soutenu que la fac nous impose. Disons que j'essaye de faire du mieux que je peux, même si craquer sous la pression est une possibilité. Il faut vraiment se tenir à nos objectifs, tant sportifs qu'académiques, et ne pas oublier pourquoi nous faisons cela. La meilleure des motivations reste la discipline, qui doit être notre carburant pour arriver au bout.*

**Quels ont été vos résultats sportifs cette année, tant au niveau fédéral qu'au niveau universitaire avec l'AS Lyon 3 ? Quels sont vos objectifs sportifs futurs, à moyen ou long terme ?**

*Sur le plan fédéral, je n'ai pas réalisé les objectifs voulus. J'ai été vice-championne AURA Technique*

*et finaliste aux championnats de France 2<sup>ème</sup> série combat. L'année prochaine, il faudra revenir plus forte que jamais et j'ai bien l'intention de remporter un titre de championne de France.*

*Sur le plan universitaire, je finis championne de France ; à force de finir deuxième et troisième les années précédentes, le travail a fini par payer. Je me suis vraiment bien préparée je trouve, tout en conciliant mes études. J'ai dû m'avancer énormément sur mon travail, et je remercie les aménagements de mes chargés de TD, ainsi que leur compréhension.*

**Comment envisagez-vous la suite de vos études et votre carrière professionnelle ?**

*Je suis actuellement en attente d'acceptation d'un master. Je poursuivrai après le master en passant l'examen d'accès au CRFPA ou sinon, je serai simplement juriste.*

**Que vous apporte votre formation et plus largement la Faculté de droit ? Y-a-t-il des compétences liées à votre pratique de la boxe française qui vous aident dans vos études de droit ? Et inversement, en quoi l'étude du droit peut vous aider lorsque vous êtes sur un ring de boxe ?**

*Cette formation de droit m'a drastiquement enrichie sur différents points, comme mon raisonnement critique, ma culture juridique, des bonnes compétences analytiques et des compétences de communication et d'argumentation.*





*La boxe française m'aide quotidiennement dans ma vie et plus particulièrement dans mes études. Ce sport m'a enseigné la discipline et la rigueur, la persévérance et la gestion du temps sont cruciales pour réussir dans les deux domaines. Également la gestion du stress est un must pour pour survivre dans les études et j'ai pu développer cette compétence grâce à la boxe car à l'approche de compétition, mon stress est à son paroxysme. Enfin, la boxe exige une certaine stratégie que j'essaie de retranscrire dans mon travail académique.*

*Le droit, lui, m'aide sur le côté rationnel sous la pression. De plus, il met un accent sur tout l'aspect éthique d'une situation, ce qui ne peut que renforcer mon engagement envers le fair-play et sur le respect des règles.*

**En tant que femme pratiquant un sport de combat, avez-vous un message à faire passer ou un ressenti à exprimer ?**

*Pratiquer un sport à majorité masculine n'est pas de tout repos. Les remarques désobligeantes et les stéréotypes étaient au rendez-*

*vous. Le plus plaisant dans cela c'est de briser les fameux stéréotypes par mes résultats sportifs. Il n'y a rien de plus satisfaisant que de faire taire certaines personnes en leur montrant que c'est possible en étant une femme, d'arriver à bout de nos objectifs. J'ai une certaine fierté à pouvoir être une source d'inspiration et même un modèle pour certaines filles plus jeunes qui souhaitent s'engager dans un sport de combat. Il faut juste croire suffisamment en ses capacités car personne ne le fera à ta place.*

“

*Accrochez-vous ! Cela ne sera nullement de tout repos mais ça en vaudra le coup à la fin. Vous aurez acquis une très bonne formation universitaire, classée troisième de France, tout en pratiquant votre sport. Soyez rigoureux et disciplinés et vous ne pourrez qu'exceller.*

”





## Jibril Ali-Moussa escrimeur étudiant en M1 Carrière publiques

**Comment gérez-vous ce double projet (cette « double vie ») et comment arrivez-vous à concilier vos études de droit et votre pratique sportive de haut niveau ?**

*Tout réside dans la planification, à engendrer certes des semaines très chargées. Malgré tout, j'estime que le jeu en vaut la chandelle : commencer sa journée à 8 heures pour la finir à 22 heures pour concilier études et entraînements. Peut-être que pour certains, c'est un fardeau, mais à titre personnel j'y trouve un réel plaisir.*

*Le réel obstacle n'est pas la période de partiels, mais bel et bien les TD, car selon les politiques des chargés et professeurs responsables des TD, ces derniers peuvent être très contraignants et notamment au regard des devoirs à rendre et des semis partiels.*

*Les déplacements sont également source de contraintes, les week-ends de compétitions commençant le samedi, selon le lieu de l'épreuve je me dois de partir le vendredi et de rentrer le dimanche soir, quand c'est à l'échelle nationale. Pour les épreuves internationales, les déplacements peuvent s'étaler sur plus d'une semaine et là, il faut les préparer au minimum un mois à l'avance, pour être sûr de ne pas avoir de mauvaises surprises en TD.*

**Quels ont été vos résultats sportifs cette année ? Quels sont vos objectifs sportifs futurs, à moyen ou long terme ?**

*Cette année a été une désillusion. Après avoir été une nouvelle fois*

*champion régional, je m'incline lors de la première épreuve nationale face à un chilien classé 35<sup>ème</sup> sur plus de 400 compétiteurs.*

*Le reste de la saison n'a pas été meilleure, car j'ai été victime d'une gêne s'étant transformée en blessure qui m'a fait manquer les épreuves nationales, internationales et donc la qualification olympique. Comme tout sportif non-professionnel, le rêve olympique est un réel objectif, ce ne sera pas pour 2024, mais 2028 reste une échéance relativement proche, d'ici là à moi de m'y préparer au mieux.*

**Comment envisagez-vous la suite de vos études et votre carrière professionnelle ?**

*Honnêtement, dans une certaine mesure, j'aborde la situation au jour le jour, comme tout athlète non-professionnel, nous savons pertinemment que notre carrière sera bien plus brève que celle de nos pairs professionnels. Cependant, il ne faut pas être fataliste au point de penser qu'une fois les études terminées et inséré dans la vie active, le sport n'aura plus qu'une place résiduelle. Une fois de plus, ce ne sera qu'une question de sacrifices et de conciliation.*

**Que vous apporte votre formation et plus largement la Faculté de droit ? Y a-t-il des compétences liées à votre pratique de l'escrime qui vous aident dans vos études de droit ? Et inversement, en quoi l'étude du droit peut vous aider lorsque vous êtes sur la piste d'escrime ?**

**Jibril, pouvez-vous nous dire pourquoi avoir choisi d'étudier le droit et pratiquer l'escrime à Lyon 3 ?**

*C'est par un heureux hasard, je dirais, à la suite de mon année de terminale, j'étais dubitatif, quel corps d'études intégrer ? Quel métier m'attire ? Je n'avais pas de réel projet professionnel, à tort ou à raison j'ai tendance à laisser le temps au temps.*

*Néanmoins, j'ai toujours été attiré par la ville de Lyon, et je me suis simplement dit que j'aimerais bien y étudier, j'avais également entendu parler de la réputation de la faculté de droit l'Université Jean Moulin Lyon 3, j'ai postulé puis été accepté.*

*Avant de pratiquer l'escrime, je faisais de l'athlétisme, mais il y a eu un problème d'inscription ce qui m'a empêché d'avoir ma licence. Le lendemain pendant l'intercours, il y avait un maître d'armes qui venait faire découvrir l'escrime, j'ai directement accroché et le soir même je me suis inscrit.*



Tout d'abord, la Faculté de droit rayonne par son excellence, les enseignements prodigués et les diplômes obtenus sont de réels atouts pour notre dossier. D'une manière assez générale, je pense que la pratique de n'importe quel sport à haut niveau favorise le développement intellectuel. La pensée populaire a tendance à réduire le sport à une simple activité physique, lui niant dans certains cas tout cérébralité. J'estime que la pratique à haut niveau s'inscrit dans le processus de développement cognitif et principalement au regard de la capacité d'analyse, dont découlera un accroissement des capacités de réflexion, ainsi, au-delà du célèbre

adage « le corps et l'esprit », et comme le prouve les différentes études scientifiques, le sport est un réel outil de réussite, d'autant plus qu'un lien de causalité se crée, si je suis performant sportivement je le serai scolairement et inversement.

**Quels seraient les conseils que vous donneriez aux étudiants sportif de haut niveau de la Faculté de droit ?**

Je leur conseillerais de planifier leurs semaines et périodes de compétitions. Ça paraît banal ou même stupide comme conseil, mais ne pas s'y atteler reste très piégeux. Je les préviendrai également de se

préparer à traverser des périodes difficiles, principalement par rapport au doute, dans le sens où les pratiques sportives et scolaires sont corrélées, bien qu'on nous demande de les distinguer on ne peut les séparer. Donc, quand les performances ne suivent pas, on a tendance à tout remettre en question et risquer de rentrer dans une spirale négative et il faudra apprendre à le surmonter.

Pour le reste, je leur souhaite bon courage et estime n'avoir rien à leur apprendre, je pense que leur parcours sportif s'en est déjà chargé !



# Clinique Juridique

FACULTÉ DE **DROIT**  
UNIVERSITÉ **JEAN MOULIN** LYON III

**EDARA**  
ÉCOLE DES AVOCATS  
Rhône-Alpes

La clinique et  
l'école des  
avocats  
Rhône-Alpes  
proposent une  
**information  
juridique  
gratuite et  
confidentielle**,  
sans rendez-  
vous, dispensée  
par les  
**étudiants de  
la Faculté de  
droit et les  
élèves avocats  
de l'EDARA.**



Une clinique juridique est un service d'orientation juridique gratuit qui permet à ceux qui le souhaitent d'obtenir un rendez-vous animé par des étudiants en fin de parcours universitaire (Master) et des élèves avocats pour venir échanger sur des difficultés d'ordre juridique afin de pouvoir être orientés.

**+ D'INFOS**

**CLINIQUEJURIDIQUE.UNIV-LYON3.FR**

  
UNIVERSITÉ LYON III  
**JEAN MOULIN**

  
ORDRE DES  
AVOCATS  
Barreau de Lyon

  
CDAD  
Conseil  
Départemental  
de l'Accès au  
Droit du Rhône

**EDARA**  
ÉCOLE DES AVOCATS  
Rhône-Alpes

## Rencontre avec Édouard Philippe

Le 18 octobre 2023, l'auditorium Malraux a été le théâtre d'une conférence exceptionnelle organisée par l'association étudiante Poli'Gones. Majoritairement composée d'étudiants de la Faculté de droit, cette association a eu l'honneur d'accueillir Édouard Philippe, ancien Premier Ministre et actuel maire du Havre, pour une discussion autour de thèmes sociétaux fondamentaux.

Lors de cette conférence, Édouard Philippe a partagé les grandes lignes de son dernier ouvrage « *Ces lieux qui disent* », dans lequel il explore l'impact des lieux sur la construction de l'identité, des idées et des valeurs. Le débat s'est structuré autour de plusieurs thèmes majeurs :

- **L'éducation** : Édouard Philippe a souligné l'importance fondamentale de l'éducation. Revenant sur son parcours personnel, il a évoqué son expérience en tant qu'élève et plus tard en tant que responsable politique,



insistant sur le besoin d'investir autant dans les hommes que dans les infrastructures pour garantir une éducation de qualité. Il a également abordé les défis actuels du système éducatif français, proposant des pistes pour améliorer l'égalité des chances et l'excellence scolaire.

- **La laïcité** : Dans un contexte marqué par des événements tragiques, l'ancien Premier Ministre a abordé la laïcité comme pilier de la République et valeur essentielle à préserver. Édouard Philippe a rappelé les principes fondamentaux de la laïcité française, soulignant l'importance de la neutralité de l'État et de la séparation des pouvoirs religieux et politique. Il a également évoqué le rôle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans la promotion de la laïcité et des défis auxquels les institutions

sont confrontées dans un contexte de diversité culturelle croissante.

- **Ces lieux qui disent** : L'ouvrage d'Édouard Philippe sert de fil conducteur à une réflexion sur l'influence des lieux sur la vie politique et personnelle. De l'école Michelet à la mairie du Havre, chaque lieu porte en lui une part d'héritage et de valeurs qui façonnent l'individu et le collectif. Édouard Philippe a partagé des anecdotes personnelles et ses réflexions sur la manière dont ces lieux ont influencé sa vision du monde et son action politique. Il a également abordé le sujet de l'importance de préserver et de valoriser ces lieux pour les générations futures.

Pour les étudiants présents, cette conférence a représenté une occasion précieuse d'enrichir leur compréhension des enjeux sociétaux contemporains et de dialoguer directement avec un acteur majeur de la scène politique française. Les questions du public ont également enrichi le débat, permettant d'aborder des sujets variés tels que la réforme des retraites, les enjeux environnementaux et la place de la France dans le monde. Édouard Philippe s'est montré disponible et attentif, répondant avec précision et bienveillance aux interrogations des étudiants. Cette rencontre a non seulement permis de mettre en lumière des sujets essentiels mais a également contribué à renforcer la position de l'Université Jean Moulin Lyon 3 comme un lieu de savoir et de débat.



# Interview

## 4L Trophy 2024 : l'aventure de Mattéo Besse et Corentin Blaye, étudiants en master

Dans cette aventure, Mattéo Besse, (étudiant en master d'histoire du droit et des institutions) a relevé le défi aux côtés de son coéquipier Corentin Blaye (étudiant en master Gouvernance des risques environnementaux RISE), formant ainsi la dynamique équipe de la Team AUR4. Ensemble, ils ont arboré avec fierté les couleurs de la Faculté de droit lors de l'édition 2024 du 4L Trophy. La Faculté de droit a souhaité accompagner le développement personnel et l'engagement humanitaire de ces deux étudiants, en leur apportant un soutien financier pour leur participation au 4L Trophy. De retour de cette aventure exceptionnelle, la Team AUR4 nous partagent leurs expériences et leurs souvenirs.

**Comment décririez-vous votre expérience au 4L Trophy en quelques mots ?**

*L'expérience du 4L Trophy est pour nous une aventure inoubliable guidée par l'humanitaire qui présente une très grande solidarité entre les participants.*

**Qu'est-ce qui vous a motivé à participer à cet événement ?**

*Ce qui nous a motivé à participer au 4L Trophy, c'est tout d'abord le défi que représente la mise en place d'un tel projet pour deux étudiants : trouver des sponsors, avoir une communication efficace, organiser des événements, préparer la voiture, etc. Mais c'est aussi la volonté de participer pour la première fois à un événement humanitaire d'une grandeur inimaginable : plus de 9 tonnes de nourriture apportées à la Croix-Rouge française (plus de 15 000 repas), plus de 20 000 de dons à l'association Enfants du Désert, ainsi que des dons en fournitures scolaires et sportives colossaux. Enfin, c'est aussi un événement rempli de solidarité entre les participants : on roule en groupe d'amis, on s'entraide jusqu'à pas d'heure à n'importe quel moment,*

*et tout cela crée de magnifiques souvenirs inoubliables.*

**Pouvez-vous nous partager un moment fort ou une anecdote marquante de votre aventure ?**

*L'anecdote la plus remarquable de cet événement est survenue lorsque, jusqu'à 3 heures du matin, nous avons offert notre aide à un équipage breton pour changer leur moteur au milieu du bivouac, après une longue journée de piste et au milieu du sable. Cette nuit-là, dans l'obscurité et la fatigue, nous nous sommes tous rassemblés pour aider nos camarades bretons à relever ce défi monumental.*



Le 4L Trophy, bien plus qu'une simple course, incarne l'esprit d'aventure et de solidarité. Réservé aux jeunes de moins de 28 ans, cet événement consiste à parcourir près de 6000 km à travers le désert marocain au volant d'une Renault 4L, chargée de fournitures scolaires et sportives destinées aux enfants défavorisés. Fondé dans les années 90, le 4L Trophy a permis la construction de trente écoles dans des régions reculées du Maroc, grâce aux fonds récoltés par les participants et reversés à l'association Enfants du désert.

*Cet épisode a véritablement témoigné d'une solidarité exceptionnelle. Malgré la fatigue et les difficultés, les équipages se sont unis pour surmonter les obstacles. Changer un moteur au milieu du désert à une heure aussi tardive aurait pu sembler insurmontable, mais grâce à l'esprit d'entraide et à la camaraderie qui régnait parmi nous, nous avons réussi à accomplir cette tâche ensemble.*

*Cette expérience restera gravée dans nos mémoires comme un exemple vivant de la force de la communauté dans des situations difficiles. Elle illustre parfaitement à quel point l'esprit d'entraide peut transformer les obstacles en opportunités de solidarité et de croissance collective.*

**En quoi votre participation au 4L Trophy a-t-elle été bénéfique pour vous sur le plan personnel ?**

*Quand nous étions au coeur du désert, confrontés à des défis*



*physiques et logistiques, les petites contrariétés de la vie quotidienne semblaient soudain moins importantes. Cette expérience nous a aidé à prendre du recul et à apprécier les choses importantes de la vie.*

*Ensuite, participer au 4L Trophy nous a dotés de compétences solides en gestion de projet. La planification et la coordination étaient nécessaires pour organiser notre participation, trouver des sponsors, préparer le véhicule et naviguer à travers le désert. Cette expérience nous a appris à être organisés, à anticiper les défis et à travailler efficacement en équipe pour atteindre nos objectifs.*

*De plus, cette aventure nous a permis de développer des compétences interpersonnelles essentielles. La solidarité et la coopération avec d'autres participants étaient indispensables pour surmonter les obstacles rencontrés en cours de route. Nous avons dû apprendre à travailler ensemble, à résoudre des problèmes rapidement et à nous soutenir mutuellement dans les moments difficiles. Ces compétences sont précieuses dans tous les aspects de la vie, que ce soit sur le plan professionnel ou personnel.*

*Enfin, le 4L Trophy nous a offert une perspective nouvelle sur le monde et sur nous-mêmes.*

*Voyager à travers des paysages variés, rencontrer des gens de cultures différentes et contribuer à des projets humanitaires nous a ouvert l'esprit et nous a permis de découvrir de nouvelles passions et motivations.*

#### **Comment la Faculté de droit a-t-elle soutenu votre participation au 4L Trophy ?**

*La Faculté de droit a été d'un grand soutien, à la fois financier et moral, tout au long de notre participation au 4L Trophy. Sur le plan financier, sa contribution a été essentielle pour les derniers préparatifs.*

*En plus de cela, la Faculté de droit de Lyon nous a apporté un soutien moral considérable. Avant même notre départ, elle a joué un rôle crucial en nous fournissant un grand soutien en termes de communication. La Faculté a diffusé une grande vidéo explicative sur l'ensemble de ses réseaux, mettant en avant notre projet et notre équipage, notamment avec*



*la participation de Charlotte Le Chapelain. Cette initiative a permis de sensibiliser un large public à notre aventure et de susciter un fort engouement autour de notre participation.*

#### **Quels étaient les défis auxquels vous avez été confrontés lors de cette course et comment les avez-vous surmontés ?**

*Lors de cette course, nous avons été confrontés à plusieurs défis majeurs, dont la fatigue, les problèmes mécaniques et les difficultés de communication. Tout d'abord, la fatigue était un défi constant. Conduire chaque jour entre 400 et 700 kilomètres dans le désert à bord d'une Renault 4L représentait déjà un défi sportif en soi. La concentration nécessaire pour naviguer à travers des terrains difficiles et maintenir le véhicule en bon état de fonctionnement était épuisante.*

*Ensuite, nous avons rencontré des défis mécaniques. Bien que nous n'ayons pas eu de grosses pannes, une panne concernant nos quatre amortisseurs s'est manifestée dès le premier jour des pistes. Cela nous a immobilisés pendant deux jours, le temps de réparer et de renforcer les amortisseurs pour pouvoir reprendre la course. Ces imprévus mécaniques ont ajouté une dimension stressante à notre aventure.*



*De plus, la communication était un défi constant. Les réseaux étaient souvent faibles, voire inexistants, ce qui rendait difficile l'envoi et la réception de nouvelles. Cela nous a souvent isolés du monde extérieur et a compliqué la coordination avec notre équipe de soutien.*

*Malgré ces défis, nous avons réussi à surmonter les obstacles grâce à notre détermination et à notre esprit d'équipe. Nous avons également aidé de nombreuses autres équipes chaque jour, que ce soit pour changer un moteur à 2 heures du matin, refaire un joint de culasse ou réparer des carburateurs.*

*Cette solidarité entre participants a contribué à atténuer les difficultés rencontrées. En fin de compte, chaque défi surmonté a renforcé notre détermination à atteindre notre objectif et à terminer la course avec succès.*



## La Faculté engagée dans l'accompagnement de ses étudiants

Engagée dans la réussite de ses étudiants et particulièrement des étudiants de première année, la Faculté de droit offre pour la dixième année consécutive à l'ensemble de ses étudiants boursiers de première année, le Code civil. présentez-vous à l'accueil des Licences (Manufacture des Tabacs) avec une pièce d'identité aux horaires d'ouverture.

Parce que chaque étudiant entrant à la Faculté de droit découvre un nouveau monde, chacun doit avoir la chance de réussir et d'optimiser le développement du potentiel qui est le sien. Les réorientations, le tutorat, le « contrat réussite », l'e-learning, le droit à la seconde chance sont autant de dispositifs qui permettent à chaque étudiant, volontaire et déterminé, d'assurer une transition réussie entre le lycée et le monde professionnel.

Avec le soutien des entreprises nous versant la taxe d'apprentissage, nous souhaitons ainsi accompagner au mieux nos étudiants dans leurs premiers pas dans l'univers passionnant du droit.



## Procès fictif avec le lycée Pierre Termier

Le 12 février 2024 à la Manufacture des Tabacs, les élèves de Terminale de l'option DGEMC (Droit et grands enjeux du monde contemporain) du lycée Pierre-Termier ont eu la chance de pouvoir mettre en oeuvre un procès fictif de cour d'assises.

Ce projet a été rendu possible grâce au travail de plusieurs étudiantes du Master 2 Professions Judiciaires, Alice Audhuy, Carla Ceresola, Alexandra Meynier, Justine Nardini et Anaïs Humblot qui ont répondu présentes à l'appel à projet lancé par l'enseignante de l'option, Irène de la Poix de Fréminville. Les étudiantes ont constitué les pièces du dossier, sont venu au lycée expliquer la procédure et ont accompagné les élèves jusqu'au jour du procès.

Au delà d'une expérience unique pour les lycéens, ce projet a été l'occasion d'établir un premier lien entre le lycée et l'université et la possibilité pour les élèves d'échanger avec les étudiantes sur leurs parcours professionnels.



Les élèves du lycée Pierre-Termier lors du procès fictif le 12 février 2024 à la Manufacture des Tabacs.



## Voyage d'étude en Pologne « Droit et crimes de masses »

Par Lydie Broyer et Nina Burattin  
Doctorantes en Histoire du droit

**Sous l'impulsion de Chrystelle Gazeau, accompagnée de Pascale Deumier, Elisabeth Joly-Sibuet et Mathilde Philip-Gay, neuf doctorants et onze étudiants de Master 2 ont participé au projet « Droit et crimes de masses » en partenariat avec l'association Yahad-In Unum. Ce projet s'est articulé autour de deux phases de séminaires : une première se déroulant en France et une seconde de terrain, nous ayant conduit en Pologne, prenant pour toile de fond une page peu connue de l'histoire de la Shoah : la « Shoah par Balles ».**

Afin de préparer au mieux ledit voyage d'étude, une série de séminaires a été organisée de novembre 2023 à février 2024 autour du thème « *droit et crimes de masses* ».

D'abord, nous avons assisté à trois séminaires, dont la richesse réside dans l'entrecroisement des matières du droit. Plusieurs doctorants, pénalistes, internationalistes et historiens du droit ont animé, à trois voix, une série d'interventions appréhendant le sujet de manière chronologique. Les dits séminaires ont commencé par une présentation des concepts phares de génocide et de crime contre l'humanité puis se sont poursuivis avec l'exposé dans le temps des procès des bourreaux nazis. Enfin, la dernière intervention fut une mise en perspective plus actuelle axée sur le génocide des

Tutsis au Rwanda, la situation des femmes afghanes et celle des personnes LGBT en Ouganda.

Ces interventions pluridisciplinaires ont été complétées par trois présentations de l'association Yahad-In Unum. La première, animée par Mattéo Cian, nous fait découvrir la Shoah par balle dans son ensemble. Ensuite Renata Masna est revenue sur l'histoire et la mémoire de la Shoah en Pologne.

Enfin, cette série de séminaire s'est clôturée avec l'intervention de Michal Chojak nous présentant la ville de Lublin pendant la Seconde guerre mondiale et leur méthodologie d'enquête.

Nous avons donc décollé donc le 8 avril 2024 de Lyon, direction Varsovie. À notre arrivée le soir



même, l'historienne Agnieszka Haska nous a accordé une présentation de ses recherches portant sur la mémoire des juifs polonais et sur le travail d'archives qu'elle réalise au sein du Centre polonais de recherche sur l'Holocauste.

La première journée de ce voyage d'étude nous a mené au travers de la ville au tristement célèbre ghetto dont l'empreinte apparaît par de discrets monuments commémoratifs et lignes de démarcation de l'enceinte disparue.

En pénétrant dans l'Institut Historique Juif, la mémoire de « la plus grande ville-prison d'Europe » prend une nouvelle dimension avec la consultation des archives réalisées spontanément et clandestinement par Oyneg Shabes, groupe résistant juif du ghetto. Lettres, photos, testaments, témoignages et dessins d'enfants apparaissent comme les vestiges de la mémoire de près d'un demi-million de vies ayant habité les murs du ghetto de Varsovie, dont 350 000 perdues par la déportation.



Des doctorants et des étudiants assistent et participent à une interview réalisée par l'association Yahad-In Unum, d'une femme ayant été témoin de la Shoah.





Le lendemain a signé notre installation à Lublin, ville de l'Est de la Pologne dont l'histoire a été particulièrement marquée par l'Aktion Reinhardt. Cette dernière, planifiée notamment par le SS Odilo Globocnik entre les murs de la faculté de droit de la ville, aboutira à l'extermination de la quasi-totalité de la population juive polonaise (90 %). À compter du 10 avril, nous avons parcouru la mémoire des lieux et des témoins.

D'abord, le camp de concentration et de mise à mort de Majdanek au sein duquel demeurent encore les baraquements, miradors, chambres à gaz et fours crématoires, témoignages de l'industrialisation génocidaire nazie, puis le village de Trawniki dont les traces de l'histoire

concentrationnaire peinent à se faire jour faute d'investissement de la part des pouvoirs publics polonais. Le dernier jour, nous avons pénétré dans le monumental mémorial construit sur les lieux du centre de mise à mort de Belzec dont la puissance symbolique aura saisi l'ensemble du groupe.

L'association Yahad-In Unum, par les personnes de Renata Masna, Michał Chojak et Mattéo Cian, nous a permis d'assister à plusieurs démonstrations de la méthodologie d'interview propre à la réception des témoignages des crimes de guerre. La précision des informations recherchées sert ainsi l'historiographie de la Shoah en Europe de l'Est, la recherche des fosses encore irrévélées et

la préservation de tout un pan encore peu connu de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale.

Nous rentrons de ce voyage d'étude assurément meilleurs juristes, forts de nouveaux bagages méthodologiques et de liens entre masters (Histoire du droit, Culture judiciaire et Droit pénal fondamental) et centres de recherches (Centre Lyonnais d'Histoire du droit et de la Pensée Politique et Equipe Louis Josserand). Nous sommes également rentrés grandis et plus conscients encore des drames qui malheureusement demeurent, de la vigilance qui doit toujours s'imposer et des enjeux de mémoires par l'écoute des témoins de crimes de masse.




*Enseignants-chercheurs : Pascale Deumier, Chrystelle Gazeau, Elisabeth Joly-Sibuet, Mathilde Philip-Gay. Doctorant(e)s : Milena Bisztyga, Lydie Broyer, Nina Burattin, Léane Laurens, Sofia Le Helloco, Hasina Mahmoodi, Malou Rouchon, Emilie Sibelle, Rémy Valéro. Etudiants: Master Culture Judiciaire : Anabelen Pizzaro Sanchez, Mila Benoit, Louise Mozzanega, Elodie Chassilian, Nicolas Teissier, Lilou Cassini. Master Histoire du droit : Quentin Lagneau, Clément Makowka, Zeenat Mohammadof. Master Droit pénal : Charlotte Bouchet, Corentin Roux. Ainsi que les membres de l'association : Mattéo Cian, Renata Masna et Michał Chojak*

## À propos

Yahad-In Unum est une association française créée pour localiser les sites de fosses communes des victimes juives et roms assassinées par les nazis en Europe de l'Est durant la Seconde Guerre mondiale, principalement les crimes des Einsatzgruppen commis en Ukraine, Biélorussie, Russie, Lituanie, Pologne, Roumanie et Moldavie. Elle a été fondée à Paris en 2004 par des dirigeants des communautés catholique et juive



The background of the entire page is a close-up, slightly blurred photograph of the spines of several old, leather-bound books. The spines are dark brown or black, and the labels are made of a lighter, textured material, possibly leather or parchment, with gold-tooled text. The text on the labels is partially visible and includes "LA GAZETTE DU PALAIS" and the year "1908".

**L**e rayonnement scientifique de la Faculté de droit tient à l'implication des enseignants-chercheurs qui la compose. Conduite au sein des équipes de recherche, elle est réalisée en lien avec les professionnels du droit, les acteurs territoriaux et le monde socio-économique. Elle interroge le droit et ses évolutions et met l'accent sur des domaines novateurs. Cette recherche se traduit par l'organisation de journées d'études, de tables-rondes, de colloques nationaux et internationaux mais aussi par des projets interdisciplinaires et des thèses soutenues. Résulte de ces activités de nombreuses publications dont nous ne donnons là qu'un aperçu. Les chercheurs de notre Faculté sont d'ailleurs, au titre de leur expertise, régulièrement consultés au moment de l'élaboration des textes législatifs. À cet effet, l'enseignement dispensé à l'Université se nourrit d'une réflexion toujours en mouvement. C'est par le dynamisme de sa recherche que passe l'excellence de l'enseignement dispensé au sein de la Faculté, soucieuse de la formation de ses étudiants.



**RECHERCHE**

## Thèses soutenues en 2023-24

La thèse de doctorat en droit prend la forme d'un ouvrage juridique conséquent qui porte sur un sujet original. À l'issue de plusieurs années de recherche (cinq en moyenne), elle donne lieu à une soutenance devant un jury constitué en principe d'universitaires spécialistes du champ d'étude. Elle couronne plusieurs années de doctorat au cours desquelles le jeune chercheur s'est formé à l'enseignement en dispensant des travaux dirigés. À l'issue de la soutenance, le doctorant se voit conférer le grade de docteur en droit.

- **Charlotte Davila Valdiviezo** | 25/09/2023 | Directeur de thèse : Cyril Nourissat, Codirectrice : Marie-Elodie Ancel | *Les stratégies contentieuses en matière civile et commerciale : étude à partir du règlement Bruxelles 1bis*
- **Antoine Petel** | 25/09/2023 | Directeur de thèse : Mickaël Karpenschif | *Le Droit européen de la réutilisation des données nationales du secteur public*
- **Margot Musson** | 05/10/2023 | Directeur de thèse : Hugues Fulchiron | *Le droit de la personnalité du mineur à l'ère numérique*
- **Solène Alloui** | 06/11/2023 | Directrice de thèse : Frédérique Ferrand | *L'office du juge en droit privé des contrats. Étude comparative de droit français et de droit anglais*
- **Amaury Cravarezza** | 15/11/2023 | Directeur de thèse : Mickaël Karpenschif, Co directeur de thèse : Eric Carpano | *La constitution économique de l'Union européenne : étude d'un modèle d'interprétation des traités dans la jurisprudence de la Cour de justice*
- **Athenais Blanchet-Morales** | 24/11/2023 | Directeur de thèse : Malik Laazouzi | *L'état débiteur en situation internationale*
- **Ines Soud** | 16/12/2023 | Direction de thèse : Jean-François Dreuille et Claudia Perrone Moises | *Contribution du droit pénal à la régulation des atteintes à l'environnement : réflexions à partir d'une comparaison des droits français et brésilien*
- **Rémy Dufal** | 11/12/2023 | Directeur de thèse : Philippe Billet | *Le droit fiscal et financier de l'environnement au soutien de l'action publique*
- **Marie Potus** | 11/12/2023 | Directrice de thèse : Blandine Mallet-Bricout | *L'institution de l'humain : réflexion critique sur la summa division personne/chose au XXI<sup>ème</sup> siècle*
- **Habiba Bhouiri** | 12/12/2023 | Directeur de thèse : Saoudi Messaoud | *La régulation de la concurrence en France et en Tunisie à la lumière du droit européen*
- **Ariane Pravaz** | 14/12/2023 | Directeur de thèse : Jérémy Heymann | *Dialectique des intérêts et globalisation. Etude de droit international privé*
- **Brune-Laure Dugourd** | 15/12/2023 | Directeur de thèse : Nicolas Borga | *Les organismes de titrisation*
- **Julia Pinier-Rafer** | 15/12/2023 | Directrice de thèse : Stéphanie Porchy-Simon | *Les sanctions unilatérales de l'inexécution du contrat*
- **Barthelemy Tay-Pamart** | 06/03/2024 | Directeur de thèse : Olivier Gout | *Les préjudices extra-patrimoniaux hors de la nomenclature Dintilhac : étude comparée des droits français et anglais*
- **Mohamed Hanafi** | 23/05/2024 | Directeur de thèse : Thierry Debard | *La Cour des comptes algérienne au regard des juridictions financières françaises et des principes de l'INTOSAI*
- **Taylene Moreira De Sa** | 31/05/2024 | Directeur de thèse : Hugues Fulchiron | *La circulation transfrontalière des personnes vivant en couple dans un espace économique intégré : réflexions sur un principe de continuité*
- **Komi Akakpo** | 21/06/2024 | Directeur de thèse : Philippe Billet | *Le droit à un environnement sain*
- **Mathieu Rouy** | 02/07/2024 | Directrice de thèse : Gaëlle Marti | *Le champ d'application du droit de l'Union européenne. Etude à partir de la citoyenneté de l'Union européenne*



Amaury Cravarezza



Barthelemy Tay-Pamat



Athénaïs Morales



Ariane Pravaz



Margot Musson



Solène Alloui



Marie Potus



Rémy Dufal

## Prix de thèse Lyon 3 - année 2022

**Julie Grangeon, docteure de l'EDIEC-CEE, a été distinguée comme lauréate du Prix de thèse 2022 (cat Droit) de l'Université Jean Moulin Lyon 3 au mois de novembre 2023.**

Elle a été récompensée pour l'excellence de sa thèse, intitulée « *La contribution de l'action privée à la mise en œuvre du droit de l'Union européenne. Étude en droit de la concurrence à la lumière du private enforcement en droit américain* », effectuée sous la direction d'Éric Carpano, professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Cette distinction met en lumière l'excellente qualité de la recherche menée au sein de notre Faculté de droit.

Intraduisible littéralement, le *private enforcement* est, par commodité, assimilé au contentieux subjectif et à l'action civile des victimes qui souhaitent obtenir réparation. Pourtant, son appréhension dans le contexte culturel et juridique américain comme dans celui de l'Union nuance, sinon remet en cause, cette assimilation traditionnelle. Ce concept se conçoit à l'origine aux États-Unis comme un mécanisme de contribution des particuliers à la réalisation du droit fédéral. Par la consécration d'un droit d'action en justice, le Congrès cherche à assurer conjointement l'effectivité de la protection personnelle du requérant et celle des règles fédérales. Cette logique fonctionnelle a trouvé un écho particulier en droit de l'Union depuis l'arrêt Van Gend en Loos de 1963.

Mention spéciale à Rosalie Le Moing, également docteure de l'EDIEC-CEE, honorée par un accessit, pour sa thèse « *Les "normes grises" du droit international public, Contribution à une théorie générale de l'indétermination en droit international public* », effectuée sous la direction de Kiara Neri, maître de conférences HDR à l'Université Jean Moulin Lyon 3, et de Pierre-François Laval, professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Les dogmes de rationalité et d'objectivité du droit s'opposent fondamentalement à l'indétermination des normes. Il en résulte naturellement une perception négative de l'indétermination. Or, les normes indéterminées sont fréquemment associées au droit international public. Ce système juridique est généralement présenté, par la doctrine, comme porteur d'un grand nombre de normes malléables, incertaines, ambiguës ou encore floues. L'indétermination des normes internationales serait donc bien plus fréquente et élevée que celle des normes internes. Le bien-fondé de cette approche est rarement remis en cause. Il est communément accepté que l'indétermination serait non seulement néfaste mais également bien plus fréquente en droit international public qu'au sein des autres droits.



Isabelle Delpla, vice-présidente de l'université chargée de la recherche, et Julie Grangeon

## Les nouvelles technologies au service des professionnels du droit

Le 21 novembre 2023, une conférence organisée par LexisNexis France, l'AFJE et la Faculté de droit s'est tenue dans l'amphithéâtre Huvelin, abordant le thème des « Nouvelles technologies au service des professionnels du droit »

Cet événement a réuni de nombreux professionnels du droit, notamment des juristes, avocats, enseignants et étudiants, autour d'une question d'actualité : à quelle révolution les juristes doivent-ils se préparer avec l'irruption de l'intelligence artificielle générative dans l'exercice de leurs fonctions ? Bien que le sujet soit en constante évolution, plusieurs thèmes ont émergé des discussions animées par les différents intervenants.

Les solutions apportées par les Legaltech aux juristes d'entreprise ont été largement évoquées. Ces technologies permettent au juriste de devenir un *trusted business partner*, se concentrant sur la délivrance de services à haute valeur ajoutée juridique. Les précautions à prendre en matière de protection des données communiquées aux *Large Language Models (LLMs)* ont également été un point central, soulevant des questions sur la qualité des sources utilisées par ces modèles et les différences majeures dans leur fonctionnement. La nécessité de formation à la rédaction de prompts pour optimiser l'usage de l'IA générative a été soulignée. L'impact de ces technologies sur l'évolution de l'enseignement du droit et le risque potentiel de

standardisation des décisions de justice ont également suscité de longs échanges.

Les réponses à ces diverses questions ont donné lieu à de vifs débats pendant et après l'événement. Nous retiendrons particulièrement la conclusion du professeur Ludovic Pailler : « L'intelligence artificielle générative n'est qu'un outil, certes formidable, mais qui n'a rien en fait d'intelligent au sens premier du terme. La créativité et la capacité d'argumentation resteront les prérogatives de l'homme. »

Enfin, le souhait formulé par le Délégué Régional de l'AFJE, Frédéric Bricout, à la fin de la conférence a résonné auprès de tous les participants : que l'Université Française forme des juristes capables d'exploiter à bon escient les nouvelles technologies mises à leur disposition. Cet événement a donc permis de réfléchir sur l'intégration des technologies avancées dans le domaine juridique, et nous espérons que les échanges inspireront des innovations futures dans la profession.



## Regards croisés sur l'actualité du droit de la famille

Le 19 octobre 2023, dans le cadre du partenariat existant depuis 12 ans entre l'Équipe de Recherche Louis Josserand (EIJ) et le Groupe québécois de l'association Henri Capitant, sur le thème « Regards croisés sur l'actualité du droit de la famille ». Cinq enseignants ont participé, venant de différentes Universités (Laval, Montréal, Ottawa, Sherbrooke) ainsi que Benoît Moore, Juge à la Cour d'appel du Québec et président du Groupe québécois de l'association H.Capitant.



Depuis une cinquantaine d'années, la famille et son droit connaissent de profondes mutations. Aux côtés du mariage, sont apparues de nouvelles formes de conjugalité que la loi propose à tous les couples et qu'elle ouvre de plus en plus aux volontés individuelles, depuis leur formation jusqu'à leur rupture. Le principe d'égalité entre enfants a conduit à effacer toute distinction entre filiation en mariage et hors mariage. Plus profondément, les progrès de la biologie et la maîtrise de la vie et du vivant bouleversent les structures mêmes de la parenté. Émergent également des problématiques telle que celle de la « pluriparenté », dans le cadre d'un projet parental construit à plusieurs, ou celle de la place de celui, qui, par l'apport de ses gamètes, participe au projet parental d'autrui. Les relations au sein de la famille n'échappent pas à ces bouleversements. Qu'il s'agisse des relations entre parents et enfants, avec la reconnaissance des droits de l'enfant, des relations de

couples, avec le principe d'égalité entre homme et femme, ou des relations au sein de la famille élargie (que l'on songe par exemples au récents débats sur la réserve héréditaire).

Ces évolutions sont portées par la dynamique des droits et libertés fondamentaux, sur lesquels sont aujourd'hui reconstruites les règles qui régissent la famille, ou, plutôt les familles, tant sont divers aujourd'hui les modes de vie en famille : famille construite en mariage ou hors mariage, famille unie ou famille désunie, famille monoparentale, famille recomposée, famille homoparentale... Cette dynamique bouleverse en profondeur les rapports entre les membres de la famille, mais aussi les rapports entre famille et société. Tout aussi innovante est l'analyse des relations familiales en termes de genre.

Qu'il s'agisse de la conjugalité ou de la parenté, le droit de la famille est donc, à bien des égards, un droit

« en chantier » à la recherche de nouvelles cohérences. Pour mieux comprendre les problématiques nouvelles et imaginer le droit de demain, l'approche comparative est particulièrement précieuse, en ce qu'elle force à sortir des schémas de pensée habituels et à dépasser les fausses évidences. La comparaison entre la France et le Québec est d'autant plus intéressante que sur bien des questions, le droit québécois de la famille a connu des évolutions plus rapides que le droit français. Pour le juriste français, la comparaison peut ouvrir de nouvelles perspectives. Pour le juriste québécois, elle lui permet de se pencher sur le sens et les logiques des évolutions de son système.

Parmi toutes les questions actuellement en débat, ce colloque, co-organisé par l'Association Henri Capitant, s'est proposé d'aborder trois grandes problématiques :





- Les fondements de la filiation, entre la biologie, le vécu et la volonté. Comment reconstruire un droit de la filiation devenu incohérent, au moins pour le droit français, et passer d'un droit construit sur un modèle biologique hétéronormatif à un du droit

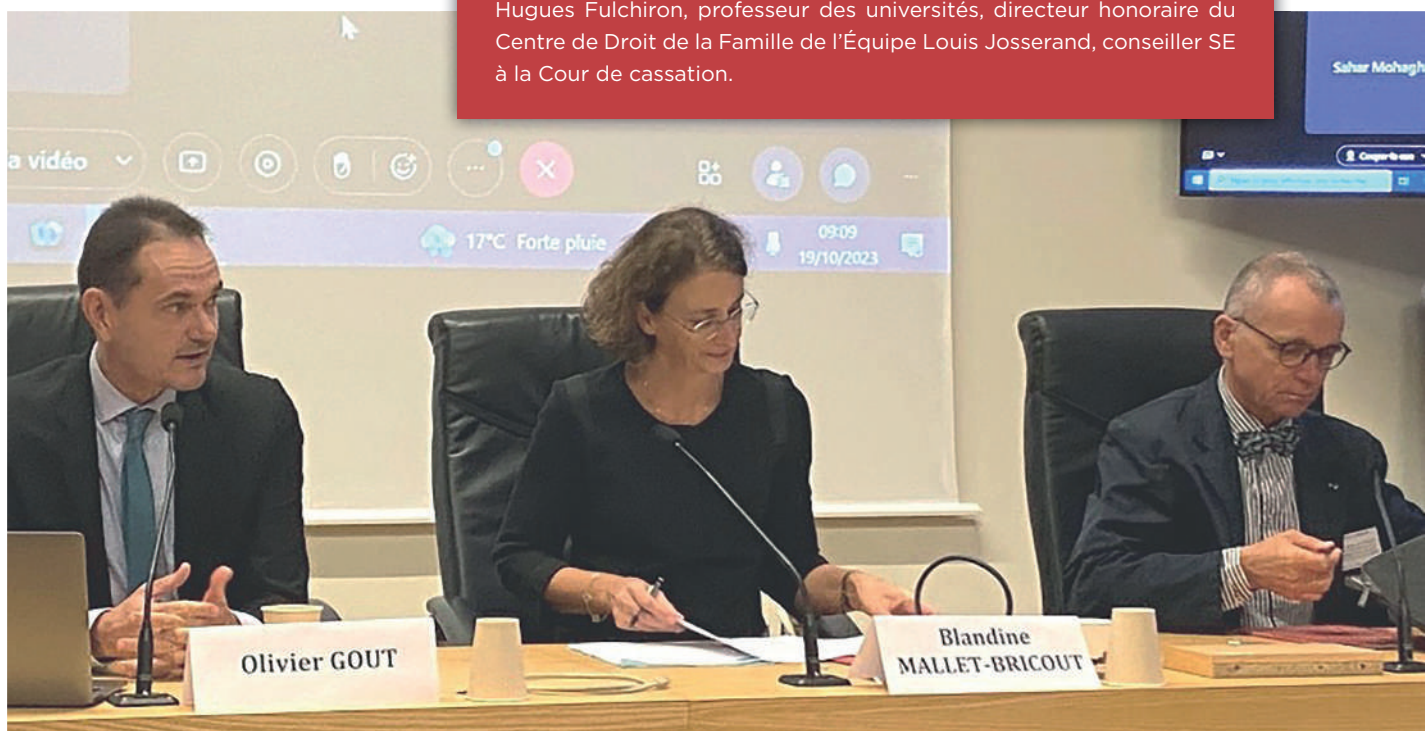
qui prenne en compte les nouvelles formes de parenté ?

- La pluriparenté et la pluriparentalité. Comment intégrer les nouvelles formes de parenté lorsque l'enfant est né dans le cadre d'un projet parental construit par plus de deux personnes (ex. un couple d'hommes qui construit son projet avec une femme ou avec un couple de femmes) ? Par ailleurs, alors que les familles se séparent et se recomposent, quelles règles imaginer pour celui ou pour celle qui prend en charge l'enfant de son conjoint ou de son partenaire ?
- Les questions liées à l'identité. La transition légale de genre

et de ses conséquences en matière familiale (que l'on songe par exemple à la question de celle ou de celui qui obtient son changement de sexe à l'état civil tout en conservant les Facultés procréatrices de son sexe d'origine : peut-il/elle demander que l'on mentionne son nouveau genre dans l'acte de naissance de l'enfant ? ou la question si délicate de la transition de genre des personnes mineures).

La question de l'accès aux origines, alors que de nombreux enfants naissent par AMP grâce à l'apport de gamètes d'un tiers ou de plusieurs tiers ou avec l'assistance d'une mère porteuse.

Sous la direction de Blandine Mallet-Bricout, professeure des universités, membre du Centre Patrimoine et Contrats de l'Équipe Louis Josserand, avocate générale SE à la Cour de cassation, responsable de la section lyonnaise de l'association Henri Capitant. Christine Bidaud, professeure à l'Université Jean Moulin Lyon 3, directrice du Centre de Droit de la Famille et Co-directrice de l'Équipe Louis Josserand. Hugues Fulchiron, professeur des universités, directeur honoraire du Centre de Droit de la Famille de l'Équipe Louis Josserand, conseiller SE à la Cour de cassation.



De gauche à droite: Olivier Gout, Blandine Mallet-Bricout et Hugues Fulchiron



## Colloque annuel de la Chaire de droit des contrats publics - L'information dans la commande publique



Le 10 novembre 2023 s'est tenu à l'Université Jean Moulin Lyon 3 le colloque annuel de la Chaire de droit des contrats publics sur le thème de l'information dans la commande publique.

Cette année, le colloque a porté sur l'information dans la commande publique, thématique nouvelle qui n'a jamais fait l'objet de colloque à part entière. Cela s'explique sans doute par le fait qu'elle est disséminée un peu partout dans le Code de la commande publique : dans l'engagement de la procédure avec des règles relatives à la communication et aux échanges d'information, dans l'achèvement de la procédure, avec l'information des candidats et soumissionnaires évincés ou encore dans l'exécution avec des règles relatives à la conservation des documents, la mise à disposition des données essentielles, le recensement économique, le contrôle des coûts de revient des marchés publics ou encore les rapports annuels des délégations de service public.

Mais le thème de l'information s'instille bien au-delà de ce que les textes laissent entrevoir. Sa diffusion est une condition indispensable à l'égalité des candidats

à l'attribution d'un marché ou au contrôle de la bonne exécution du contrat ou plus généralement à la transparence administrative. Elle doit, en sens inverse, être parfois préservée, du fait du secret des affaires ou de la protection des données personnelles. Après la question de sa diffusion se pose celle des personnes susceptibles d'accéder à l'information. Faut-il limiter l'information aux seuls candidats lors de la passation ? Faut-il aller plus loin lors de l'exécution afin de permettre un regard citoyen, dans le droit fil de la thématique de la transparence et de la démocratie administrative ? Autant de questions auxquelles les différentes interventions de la journée ont tenté de répondre.

Ce colloque a également été l'occasion de remettre le Prix de thèse Steen Treumer dédié aux thèses en droit des contrats.

## Deux étudiantes primées au Prix du meilleur mémoire de Master de la SFDE



**La Société Française pour le Droit de l'Environnement (SFDE) est une organisation qui décerne des Prix de mémoire pour reconnaître les auteurs de mémoire qui contribuent significativement à l'amélioration des connaissances relatives à l'environnement et à l'urbanisme. En 2023, dix-neuf mémoires ont été en compétition, examinés par un panel de trente-sept rapporteurs.**

Le jury a décidé cette année de décerner quatre Prix : un Premier prix, un Deuxième prix et deux Prix pour le Prix spécial. Ce dernier est destiné à récompenser un travail de qualité mais particulièrement innovant avec une véritable prise de risque scientifique.

Deux étudiantes de notre Faculté ont ainsi vu leur travail récompensé pour :

- **Le second prix du mémoire** : Anna Pedrajas, *L'appréhension des injections d'aérosols stratosphériques par le droit international*

*public*, dirigé par Pascale Ricard (Master de Droit international public)

- **Le prix spécial** : Charline Gillot, *Lutter contre les pollutions, sanctionner les pollueurs, réparer les dommages : étude comparative sur le contentieux anti-PFAS en Europe et aux États-Unis*, dirigé par Tom Drevard (Master de droit de l'environnement et de l'urbanisme).

Lancé en 2015, The Conversation France est un média généraliste en ligne qui fédère, sous la forme d'une association à but non lucratif, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche francophones. Issu d'une étroite collaboration entre journalistes, universitaires et chercheurs, il propose d'éclairer le débat public grâce à des analyses indépendantes sur des sujets d'actualité. Cet article est republié à partir de The Conversation sous licence Creative Commons.

**THE  
CONVER  
SATION**

## L'arme nucléaire dans la Constitution : une fausse bonne idée

Par Benoît Grémare, chercheur associé à l'Institut d'Études de stratégie et de défense, Université Jean Moulin Lyon 3 et Yannick Pincé, chercheur associé CIENS ENS-Ulm et ICEE Université Sorbonne Nouvelle, École normale supérieure (ENS) - PSL.

Benoît Grémare, Université Jean Moulin Lyon 3 et Yannick Pincé,  
École normale supérieure (ENS) - PSL

Un enjeu clé de la campagne pour les élections européennes est la défense du continent face à l'agression russe en Ukraine et les inquiétudes quant à la sécurité des pays du flanc oriental. S'ajoute à cela le risque d'une moindre protection américaine au cas de retour de Donald Trump à la Maison Blanche. Ce contexte a conduit Emmanuel Macron à faire des déclarations volontaristes en faveur d'une intensification de la défense commune, celui-ci proposant même un dialogue sur la dimension européenne de la dissuasion nucléaire française.

Il s'est ainsi exposé à de vives critiques, en particulier de Marine Le Pen qui, dès le lancement de sa campagne pour les européennes, a indiqué que le RN, s'il gouvernait, ferait en sorte que « la dissuasion nucléaire soit inscrite dans la constitution comme élément inaliénable ». Ceci renvoie à la proposition de loi constitutionnelle que le parti avait déposée à l'Assemblée nationale en février 2023 visant « à protéger et à garantir la force de dissuasion nucléaire ». Pour atteindre cet objectif, l'article 5, qui liste les missions du président de la République, serait complété ainsi :

“

*Est placée sous son autorité la force de dissuasion nucléaire dont l'organisation, la gestion et la mise en condition d'emploi ne peuvent faire l'objet d'aucun abandon, d'aucune cession, ni d'aucun partage*

”

Parmi les motifs exposés dans cette proposition de loi se retrouvent des arguments en soutien à la dissuasion mêlés aux craintes de son ouverture aux partenaires européens et à l'OTAN. Cette proposition mérite d'être interrogée, d'autant plus que des études, ignorées par le parti, ont été menées à ce sujet.

Est-il possible juridiquement d'intégrer un système de défense dans le marbre constitutionnel ? Est-il stratégiquement pertinent de figer une doctrine dans le droit ? Quelle est la dimension politique de cette proposition ?

### L'atome et le marbre

L'importance de l'arme nucléaire n'est que transitoire. Sa technologie sera à terme dépassée par une innovation plus performante. Cette limite est comprise de longue date en France, puisque l'un des débats majeurs à propos de la dissuasion fut celui de son dépassement notamment face aux armes soviétiques lors de la crise des euromissiles puis en raison de l'initiative de défense stratégique (« guerres des étoiles ») de Ronald Reagan.

Charles de Gaulle faisait de sa politique de défense l'émanation de la Nation au travers de la loi de programme militaire, laquelle non seulement comportait ses objectifs, mais en plus était votée par le Parlement, ce qui permettait d'engager la Nation. Ayant une valeur constitutionnelle au travers de l'article 34, les deux premières lois de programme militaire (1960 et 1964) ont financé la mise en place de l'arme nucléaire. C'est



donc dès l'origine que l'arme nucléaire française dispose d'une valeur constitutionnelle, bien qu'elle était intégrée à l'époque dans un concept plus large, celui de la « force de frappe ». De ce fait, plutôt qu'une « force de dissuasion nucléaire », il est donc possible d'inscrire dans la constitution ce principe sans préciser sa technologie.

*[Déjà plus de 120 000 abonnements aux newsletters The Conversation. Et vous ? Abonnez-vous aujourd'hui pour mieux comprendre les grands enjeux du monde.]*

Inédit en France, le concept de « force de frappe » lève les restrictions conventionnelles qui enferment l'arme dans un cadre juridique restreint pour son déploiement et son usage. Les divers accords internationaux instaurant des zones d'exclusion de l'arme nucléaire ou encore le traité d'interdiction de 2017 sont politiquement contraignants pour l'exercice de la dissuasion.

Alors que neutre, générique et national, le concept de « force de frappe » rejoint le principe constitutionnel de souveraineté et corrobore celui d'indépendance nationale. Offrant par sa nouveauté une liberté d'action à l'État, la force de frappe permet, par sa valeur constitutionnelle, d'être hors de portée des contentieux internationaux, un avantage dont ne bénéficie pas une « force de dissuasion nucléaire ».

## Un non-sens stratégique

Cependant, malgré la faisabilité juridique de la constitutionnalisation de la dissuasion, il est pertinent de s'interroger sur son intérêt stratégique. A l'évidence, intégrer le terme de « dissuasion » dans la constitution consiste à fixer une conception qui correspond, certes, à la doctrine française depuis les années 1960, mais privilégie l'idée de « non-guerre ». Celle-ci proclamée haut et fort, peut faire douter de la détermination des pouvoirs publics à défendre les « intérêts vitaux » de la Nation.

La « dissuasion » a d'ailleurs acquis un caractère quasi neutraliste (laissant entendre que la France serait un pays neutre, dispensé de toute alliance) en raison d'une lecture exagérément indépendante de la politique de défense conduite par Charles de Gaulle. Ainsi, elle est parfois comprise comme strictement nationale, ce à quoi le RN n'est pas insensible. Dans les années 1970 et 1980, le discours des héritiers politiques de De Gaulle a ainsi exagéré le retrait du commandement intégré de l'OTAN de 1966 et toujours affiché une prise de distance vis-à-vis de l'Alliance atlantique au nom de l'indépendance.

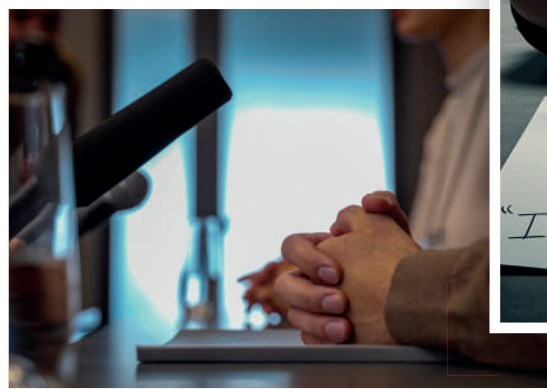
Pourtant, dès cette époque les autorités françaises ont eu conscience du risque que faisait peser cette interprétation sur la crédibilité des forces nucléaires à défendre des « intérêts vitaux » qui ne se limitent pas au territoire national : lors de la crise des euromissiles, elles refusèrent d'adopter une posture de type « no first use » (s'engager à ne pas utiliser l'arme nucléaire en premier) malgré une forte pression internationale. Les concepteurs mêmes de la dissuasion en montrèrent les limites à l'image du général Lucien Poirier qui indiquait en 1987 que :

“

*La dissuasion nucléaire ne saurait résumer, à elle seule, la stratégie militaire d'aucun État.*

”

La qualification de « force de dissuasion » choisie par le RN impose une posture particulière qui ne répond qu'à une conjoncture spécifique, celle de la retenue d'un conflit direct quitte à s'avancer jusqu'à la menace d'emploi – une posture classique que constatait déjà la Cour internationale de Justice en 1996. Toutefois, si la menace reste permise, l'emploi de l'arme nucléaire est conditionné à des circonstances extrêmes de légitime défense impliquant la survie de l'État. Ces paramètres



sont néanmoins faciles à contourner pour une puissance ennemie en pratiquant un niveau de violence inférieur au seuil nucléaire combiné avec une sanctuarisation agressive, comme le pratique la Russie contre l'Ukraine.

### Une démarche politique

Cette proposition inscrirait dans la constitution une arme, une technologie, une doctrine stratégique, une politique d'alliance et enfin une compétence présidentielle, soit cinq changements majeurs qui lieraient les mains du pouvoir, en particulier en situation de crise. Même la formulation de la Corée du Nord, seul État ayant, à ce jour, inscrit son statut nucléaire dans sa constitution est plus prudente puisqu'elle s'affirme seulement comme « État doté de l'arme nucléaire ». De même, l'inclusion dans l'article 5 renforcerait le contrôle présidentiel en contrebalançant les articles 20 et 21 lesquels confient la responsabilité des forces armées et la conduite de la défense nationale au gouvernement soumis au contrôle parlementaire.

Cette mesure est bien plus politique que stratégique. Le peu de soin mis à la rédaction du texte de 2023 en atteste, confondant les guerres mondiales en estimant que Charles de Gaulle fut à l'origine du programme nucléaire national à l'issue de la Première guerre, au lieu de la Seconde. En fait, le RN et avant lui le front national, n'ont jamais fait de la défense une priorité, construisant leur notoriété sur l'immigration, l'insécurité et le rejet de l'Europe.

On peut faire le parallèle avec la conversion des autres forces politiques à la dissuasion nucléaire. Jusqu'en 1974, seuls les gaullistes la soutiennent. L'acceptation centriste se fait avec l'élection de Valéry Giscard d'Estaing, et celle de la gauche en 1977-1978 - lorsque celle-ci croit pouvoir remporter les élections législatives de 1978. Au seuil du pouvoir, il convient de se poser en parti capable de gouverner mais de se distinguer par une posture originale.

Pour le RN, il s'agit de revendiquer une part de l'héritage gaulliste par cette proposition à vocation neutraliste avec pour priorité : quitter le commandement intégré de l'OTAN et « une alliance avec la Russie sur certains sujets de fond ». En 1977, Georges Marchais, secrétaire général du PCF revendiquait déjà cette part en se basant sur une dissuasion « tous azimuts » pour éloigner la France de l'influence de l'OTAN et de Washington. Plusieurs réactions récentes à ces références au Général ont souligné qu'il ne faut pas confondre, lorsque l'on traite de De Gaulle, « autonomie de décision » et neutralité.

La proposition RN conduirait à fixer dans le marbre une arme, une technologie, une stratégie, une politique d'alliance et une responsabilité présidentielle. Cette idée semble juridiquement faisable en respectant le Bloc de constitutionnalité, l'ensemble des normes à valeur constitutionnelle. Pourtant, à la fois éphémère et figée, elle ne permet pas de s'adapter aux rapports de puissances de la situation géopolitique : « En cette matière, il n'y a de pratique qui vaille qu'en vertu des hommes et d'après les circonstances » écrivait de Gaulle à propos des doctrines stratégiques.

The Conversation



## Extra-territorialiser l'asile : la tentation européenne

Par Marie-Laure Basilien-Gainche, professeure des universités en droit public, Université Jean Moulin Lyon 3.

L'érosion du droit d'asile en Europe inquiète : dans un projet de résolution qui sera débattu en plénière dans le courant du mois de juin, la commission des migrations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dénonce les politiques de dissuasion des migrations que certains États parties veulent accentuer.

Une illustration révélatrice en date du 15 mai dernier : une lettre a été adressée à la Commission par 15 États membres de l'UE (Autriche, Danemark, Finlande, Italie, Grèce, Pologne, Pays-Bas, Lituanie, Lettonie, Estonie, Bulgarie, Roumanie, République tchèque, Chypre et Malte). Y transparaît le souci de renforcer l'externalisation de la politique européenne de migration et d'asile : ces États manifestent leur souhait que soient envisagées et adoptées des mesures d'extra-territorialisation de l'examen des demandes d'asile.

La missive, adressée le lendemain de l'adoption par le Conseil des instruments composant le Pacte européen sur la migration et l'asile, s'inscrit dans la dynamique développée par cet énorme paquet normatif : si l'objectif était initialement de réformer le régime d'asile européen commun dont la généalogie remonte au début des années 2000, les textes ont fini par mêler gestion des migrations et droit d'asile. La garantie de ce droit fondamental se trouve ainsi soumise aux modes de gestion des flux et s'en voit donc dégradée. Ce ne sont plus seulement les migrants que l'UE et ses États veulent maintenir à distance : ce sont aussi les réfugiés.

### L'exemple critiquable du dispositif Italie-Albanie

Comme le souligne une cartographie du Pacte, ce paquet législatif développe une approche très restrictive et toujours plus sécuritaire de la migration et de l'asile. Or, ces 15 États veulent aller encore plus loin dans cette dynamique, en défendant l'idée de voir le traitement des demandes de protection internationale géré dans des centres se trouvant dans des États tiers.

Le modèle qui semble inspirer les auteurs de la lettre est le partenariat passé en novembre 2023 entre l'Italie et l'Albanie et ratifié par la loi No 14/24 : les ressortissants de pays tiers sollicitant une protection internationale, s'ils ne présentent pas de vulnérabilités, seraient envoyés dans des centres situés sur le territoire albanais où des autorités italiennes procéderaient à l'examen de leur demande d'asile en application du droit italien.

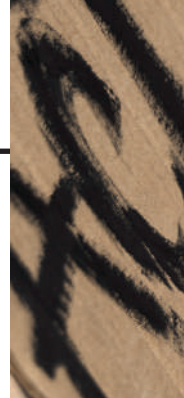
Si la Cour constitutionnelle albanaise a estimé l'accord conforme au droit constitutionnel national dans sa décision du 29 janvier 2024, la compatibilité du dispositif avec le droit de l'Union européenne, la Convention européenne des droits de l'homme, la Convention de Genève, suscite des doutes (exprimés notamment ici et ici). Que penser de l'envoi dans les centres situés sur le sol albanais (l'un près du port de Shengjin et l'autre à Gjader) des migrants secourus en mer ne disposant pas de la documentation nécessaire pour entrer régulièrement sur le territoire italien, ainsi que des ressortissants de pays tiers se trouvant d'ores et déjà sur le territoire italien ?

Nombre de problèmes juridiques sont à relever. D'abord, le droit de la mer, qui impose de porter assistance à toute personne en détresse en mer, quel que soit son statut, exige de débarquer les personnes secourues dans un port sûr et proche : la question de savoir si l'Albanie offre une telle sûreté est à poser ; quant au port de Shengjin, il est bien loin des lieux des naufrages qui se déroulent au sud de la Méditerranée.

Ensuite, si l'Italie affirme que s'appliqueront dans ces centres le droit italien et le droit de l'UE, il convient de souligner que les procédures de filtrage et d'asile aux frontières prévues par le Pacte sont censées avoir lieu sur le territoire des États membres de l'Union et non sur le territoire d'États tiers.

En outre, il apparaît que les migrants seraient systématiquement détenus dans ces centres, alors que le droit de l'UE précise qu'un ressortissant de pays tiers ne peut pas être placé en détention du seul fait qu'il souhaite déposer une demande d'asile.

Enfin, il est difficile de concevoir que les migrants disposent réellement d'un droit d'asile et d'un droit au recours effectifs.





La Commission semble pourtant avoir validé ce dispositif, peut-être pour obtenir l'assentiment de l'Italie au Pacte, qui lui est d'ailleurs défavorable comme aux autres pays de première entrée que sont la Grèce, l'Espagne, Chypre et Malte : le Pacte accroît leurs obligations et leurs responsabilités dans l'accueil des migrants et le traitement de leurs demandes d'asile, en imposant les procédures de filtrage (identifier, opérer les vérifications de santé, de vulnérabilité, de sécurité, et enregistrer les données biométriques des arrivants) et les procédures aux frontières (examiner les demandes d'asile selon des procédures accélérées ou procéder aux mesures d'éloignement).

### **La promotion contestée du mécanisme Royaume-Uni/Rwanda**

D'autres modèles suscitent l'intérêt. Ainsi, le PPE soutient une solution qui s'inspire du mécanisme mis en place par le Royaume-Uni avec le Rwanda : promu par l'Autriche et le Danemark, ce schéma n'est pas sans rappeler la Pacific solution australienne, et plus encore l'accord Israël-Rwanda.

Le modèle, issu d'un mémorandum d'entente conclu entre les deux pays en avril 2022, a essuyé de fortes contestations : mesures provisoires énoncées en juin 2022 par la Cour européenne des droits de l'homme imposant à Londres de ne pas opérer le premier renvoi de demandeurs d'asile vers le Rwanda ; décision de la Court of Appeal (voir ici), puis celle de la Cour suprême estimant le mécanisme illégal ; décision du gouvernement de Rishi Sunak de persévérer en concluant

un traité international avec le Rwanda et en présentant un projet de loi déclarant que le Rwanda est un pays tiers sûr, finalement adopté au printemps 2024 après de nombreuses résistances de la Chambre des Lords ; décision de la Cour suprême d'Irlande du Nord estimant que le mécanisme est incompatible avec les exigences des droits humains et avec le protocole de Windsor ; vol de renvoi repoussé après les élections générales du 4 juillet prochain.

Au cœur du problème, il y a la notion de pays tiers sûr vers lequel doivent être renvoyés les étrangers arrivant de manière irrégulière sur le territoire britannique et souhaitant demander l'asile ainsi que ceux dont la demande d'asile a été rejetée, pour qu'y soient étudiées leurs situations selon le droit rwandais.

Le Rwanda est-il un pays tiers sûr alors qu'y sévit un pouvoir autoritaire, que sourd une crise avec la République démocratique du Congo voisine, que sont documentées des violations des droits fondamentaux et notamment du principe de non-refoulement des réfugiés, que la culture du droit d'asile est peu acclimatée ?

Qu'en est-il des pays avec lesquels l'UE et ses États membres multiplient les accords d'externalisation caractérisant des politiques de migration et d'asile selon une dynamique enclenchée il y a une vingtaine d'années ?

Des arrangements ont été passés avec des pays se trouvant sur les routes migratoires menant

à l'Europe : Turquie, Libye, Afghanistan, Soudan, plus récemment Tunisie, Mauritanie, Égypte, tous États connus pour les violations des droits fondamentaux qui y sont perpétrées et qui affectent particulièrement les populations vulnérables en migration.

Or, les 15 États membres, dans leur lettre du 15 mai, souhaitent que soit étendue la reconnaissance de « pays tiers sûr » et qu'elle soit appliquée à des États avec lesquels les migrants n'ont pas de lien de connexion comme cela est actuellement imposé par le droit de l'Union. Il s'agirait de sous-traiter à des États tiers loin du territoire européen non plus seulement le contrôle des frontières de l'UE, mais également le traitement de la protection internationale.

Les idées soutenues par le Danemark dès 1986, par les Pays-Bas en 1994, par le Royaume-Uni en 2003 trouveraient ainsi à se réaliser, désagrégeant un des piliers du droit international des droits humains qu'est la Convention de Genève de 1951.

Alors que les États de l'UE ont deux ans pour appliquer les instruments composant le Pacte européen sur la migration et l'asile, les équilibres politiques au Parlement européen qui évolueront avec les élections du 9 juin prochain pourraient avoir des incidences majeures en matière de garantie du droit d'asile : ce droit fondamental pourrait se voir plus encore érodé par des politiques toujours plus sécuritaires.

The Conversation



## Retour en images sur les évènements de l'année

Au cours de l'année 2023-2024, plus de 80 manifestations scientifiques ont permis de réunir universitaires, professions juridiques, professionnels du droit, doctorants et grand public. Voici un récapitulatif des manifestations portées par les équipes de recherches et instituts de la Faculté de droit.





**CONFÉRENCE**  
13 SEPTEMBRE 2023  
13H00-16H00

**MARIE DOSE**  
VICE-PRÉSIDENTE AU BUREAU DE PARIS

**LE DÉVELOPPEMENT DE L'ASSURANCE DU RISQUE CYBER**

9 FÉVRIER 2024

**CONFÉRENCE**  
21 SEPTEMBRE 2023  
13H00-16H00

**PROGRAMATION DU RAPPORT**  
LE DÉVELOPPEMENT DE L'ASSURANCE DU RISQUE CYBER

9 FÉVRIER 2024

**CONFÉRENCE**  
9 NOVEMBRE 2023  
14H00-16H00

**Y A-T-IL UN PACTE FÉDÉRATIF EUROPÉEN ?**

Par Olivier Bissuel

9 NOVEMBRE 2023

**CONFÉRENCE**  
14 NOVEMBRE 2023  
14H00-16H00

**LA CONSCIENCE ET L'EXHAUSTIVITÉ EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**

Par Gustavo Ferraz de Campos Mello

14 NOVEMBRE 2023

**CONFÉRENCE**  
7 MARS 2024  
14H00-16H00

**BORIGNY 1972**

Par Mads Sæviak Vainste et Carole Haubert

7 MARS 2024

**CONFÉRENCE**  
26 JANVIER 2024  
17H00-19H00

**LE CONTRÔLE DU CRÉDIT ET DES DÉBITES**

26 JANVIER 2024

**CONFÉRENCE**  
10 FÉVRIER 2024  
17H00-19H00

**LA RÉGULATION DES CIBES ET PROTECTEURS**

10 FÉVRIER 2024

**COLLOQUE**  
13 SEPTEMBRE 2024  
10H00-13H00

**LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PRÉJUDICIELLE AU TRIBUNAL DE L'UE**

13 SEPTEMBRE 2024

**CONFÉRENCE**  
20 JANVIER 2024  
18H00-19H00

**COMMENT LA RÉASSURANCE RÉPOND À L'ÉVOLUTION DES RISQUES**

20 JANVIER 2024

**CONFÉRENCE**  
20 SEPTEMBRE 2023  
17H00-19H00

**LE JUGE DU TRIBUNAL DE L'UNION EUROPÉENNE**

20 SEPTEMBRE 2023

**CONFÉRENCE**  
20 NOVEMBRE 2023  
17H00-19H00

**LA LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ**

20 NOVEMBRE 2023

**CONFÉRENCE**  
16 MARS ET 13 JUIN 2024  
18H00-19H00

**EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**

16 MARS 2024

**CONFÉRENCE**  
11 MARS 2024  
13H00-15H00

**DARK MONEY DARKER: UNITED STATES TAX LAW AND POLITICAL CAMPAIGN FINANCE**

11 MARS 2024

**CONFÉRENCE**  
13 FÉVRIER 2024  
13H00-15H00

**LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**

13 FÉVRIER 2024

**CONFÉRENCE**  
28 JUIN 2023  
18H00-19H00

**RISQUES ÉCONOMIQUES ET ASSURANCE**

28 JUIN 2023

**COLLOQUE**  
16 ET 17 JANVIER 2024

**LE DROIT PRIVÉ MAIS IL GARDER TOUJOURS SON DROIT ÉTRANGER ET ÉCONOMIQUE À L'ÉPOQUE MODERNE**

16 ET 17 JANVIER 2024

**CONFÉRENCE**  
4 FÉVRIER 2024  
18H00-19H00

**LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**

4 FÉVRIER 2024

**CONFÉRENCE**  
28 MARS 2024  
10H00-13H00

**CONCOURS DE PLAIDOIRIES FICTIVES SUR LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE**

28 MARS 2024

**CONFÉRENCE**  
4 AVRIL 2024  
18H00-19H00

**LE DROIT TRANSITOIRE L'APPLICATION DE LA LOI DANS LE TEMPS**

4 AVRIL 2024

**CONFÉRENCE**  
15 FÉVRIER 2024  
18H00-19H00

**LA JUSTICE RESTAURATIVE**

15 FÉVRIER 2024

**CONFÉRENCE**  
19 ET 20 JANVIER 2024

**LA CONSTITUTIONNELLE DE L'UNION EUROPÉENNE**

19 ET 20 JANVIER 2024

**CONFÉRENCE**  
14 JUIN 2024  
13H00-16H00

**EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**

14 JUIN 2024

**CONFÉRENCE**  
27 JUIN 2024  
09H00-12H00

**ENJEUX ET DÉFIS CONTEMPORAINS DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE AFRICAINE**

27 JUIN 2024

**CONFÉRENCE**  
23 MARS 2024  
09H00-13H00

**JOURNÉE DE L'ÉCRITURE**

23 MARS 2024

**CONFÉRENCE**  
14 JUIN 2024  
18H00-19H00

**LE DROIT DES CONTRATS À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE**

14 JUIN 2024

**CONFÉRENCE**  
12 JUIN 2024  
18H00-19H00

**LE DÉFEREMENT**

12 JUIN 2024

**CONFÉRENCE**  
22 MARS 2024  
18H00-19H00

**SAVOIR RÉALISER LA PROMESSE DU CLIMATE**

22 MARS 2024

**CONFÉRENCE**  
28 MAI 2024  
13H00-15H00

**INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE**

28 MAI 2024

**CONFÉRENCE**  
19 JANVIER 2024  
13H00-16H00

**LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE DE L'UNION EUROPÉENNE**

19 JANVIER 2024

**CONFÉRENCE**  
16 MAI 2024  
13H00-15H00

**LE DÉFENSEUR DES DROITS ENTRE MÉDIATION, DROIT SOUPLE ET CONTENTIEUX**

16 MAI 2024

**CONFÉRENCE**  
7 DÉCEMBRE 2023  
13H00-16H00

**LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**

7 DÉCEMBRE 2023

**COLLOQUE**  
16 FÉVRIER 2024  
13H00-15H00

**MER ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES QUESTION D'ÉQUITÉ**

16 FÉVRIER 2024

**CONFÉRENCE**  
12 DÉCEMBRE 2023  
17H00-19H00

**LA DIPLOMATIE DES PETITS ÉTATS**

12 DÉCEMBRE 2023

**CONFÉRENCE**  
20 JANVIER 2024  
13H00-15H00

**CONTRIBUTION DES AVOCATS AU CONSEIL D'ÉTAT ET À LA COUR DE CASSATION À L'LABORATION DE LA JURISPRUDENCE**

20 JANVIER 2024

**CONFÉRENCE**  
20 JANVIER 2024  
13H00-15H00

**LA RÉPONSE DANS LES CONTRATS DES MÉTIERS**

20 JANVIER 2024

**CONFÉRENCE**  
4 MARS 2024  
17H00-19H00

**SÉLECTION EN MASTER BIEN PRÉPARER SA CANDIDATURE**

4 MARS 2024

**CONFÉRENCE**  
16 MAI 2024  
13H00-15H00

**LES PROBLÈMES DE RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE EN MATIÈRE DE PHOTOVOLTAÏQUE**

16 MAI 2024

**CONFÉRENCE**  
10 MARS 2024  
17H00-19H00

**GRANDS ENJEUX POLITIQUES ET DOSSIERS ÉCONOMIQUES DANS LA PERSPECTIVE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES**

10 MARS 2024

**CONFÉRENCE**  
16 MARS 2024  
18H00-19H00

**RISQUE ET COURAGE D'ASSURANCE QUELS IMPACTS ? QUELLES CONSÉQUENCES ?**

16 MARS 2024

**CONFÉRENCE**  
25 NOVEMBRE 2023  
17H00-19H00

**LE RÔLE DU PARQUET GÉNÉRAL AU SEIN DU MINISTÈRE PUBLIC**

25 NOVEMBRE 2023

**CONFÉRENCE**  
10 DÉCEMBRE 2023  
13H00-16H00

**10 ANS DE LA RATP: QUEL BILAN ET QUELS NOUVEAUX DÉFIS ?**

10 DÉCEMBRE 2023

**CONFÉRENCE**  
16 MAI 2024  
10H00-12H00

**TÉMOIGNAGES D'UN INGÉNIEUR CRIMINALISTE**

16 MAI 2024



# REVUES

## Les Cahiers Louis Josserand

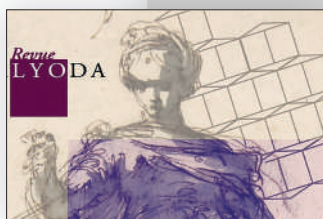
L'équipe de recherche Louis Josserand a noué un partenariat avec la plateforme nationale Lexbase pour la diffusion de sa revue intitulée « Cahiers Louis Josserand ». La fréquence de parution est bi-annuelle .

Des chercheurs mais une équipe. Ainsi se présente l'Équipe de Recherche Louis Josserand (ERLJ) laquelle regroupe près de 50 enseignants-chercheurs en droit privé de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 répartis en différents centres (droit de la famille, droit pénal, droit de la responsabilité et des assurances, droit de l'entreprise, patrimoine et contrats) et 80 doctorants.

Les « Cahiers Louis Josserand » ont une vocation plurielle :

- S'ouvrir à des auteurs de tout horizons, confirmés ou non ;
- Assurer une revue périodique de la jurisprudence de la cour d'appel de Lyon à destination des praticiens notamment ;
- Diffuser les informations relatives à la «vie de l'équipe», particulièrement les manifestations scientifiques que celle-ci organise.

Cette revue met de surcroît en avant certaines de spécificités de l'Équipe Louis Josserand : une recherche à la fois fondamentale et prenant la pratique au sérieux, comme en témoigne les travaux portant sur la jurisprudence locale ; une recherche intégrant les dimensions internationale et philosophique des questions juridiques ; une recherche collective dynamique, qui unit et transcende les productions individuelles de ses membres, des plus réputés aux plus jeunes chercheurs.



## ALYODA

La Cour administrative d'appel de Lyon a proposé, en 2010, à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et au Barreau de Lyon de s'associer pour diffuser, commenter et rendre sa jurisprudence accessible à un très large public. Ainsi est née, ALYODA Association Lyonnaise de Droit Administratif en 2010.

Depuis sa création, elle publie une revue de jurisprudence électronique gratuite qui rassemble des résumés des arrêts les plus significatifs rendus par la Cour administrative d'appel de Lyon.

Hébergée depuis juin 2022 sur la plateforme de revues scientifiques en accès ouvert Prairial, la revue s'est enrichie de numéros spéciaux.

**Cahiers  
Jean Moulin**

Ils sont publiés annuellement par le Centre Lyonnais d'Histoire du Droit et de la Pensée Politique. Pour chaque numéro, la revue propose de traiter un sujet susceptible d'intéresser les différents domaines du droit, de l'histoire et des idées politiques. L'approche se veut transversale. La conviction exprimée dans les Cahiers Jean Moulin est que la richesse du débat naît de la confrontation des approches disciplinaires.



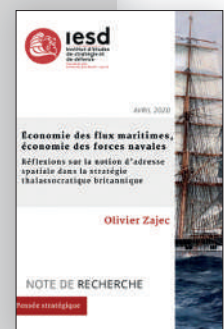
**Les Cahiers de l'EDIEC**

Les « Cahiers de l'EDIEC » est une collection éditoriale d'ouvrages numériques qui publie, en ligne et en libre accès, depuis septembre 2020, les actes des journées annuelles de l'Équipe de Droit International, Européen et Comparé (EA 4185) et les actes de colloques qu'elle organise et souhaite rendre aisément accessibles.

**La collection  
« Pensée stratégique »**

Depuis 2019, l'IESD articule recherche et rayonnement en publiant des notes de recherche sur un rythme régulier afin de participer et de contribuer aux principaux débats doctrinaux. Ces notes sont classées en quatre collections : concepts opérationnels, analyse technico-capacitaire, sociologie du fait militaire et pensée stratégique. Quatre directions qui reflètent la richesse du champ des études stratégiques, lesquelles ne se réduisent pas seulement aux « *war studies* », mais embrassent le phénomène des conflits armés en les considérant comme un phénomène avant tout social.

La collection « Pensée stratégique » tient un rôle particulier dans ce dispositif de publication : elle a en effet pour objectif d'étudier un problème donné sous un angle conceptuel et intemporel : mutations des stratégies de contrôle dans les espaces communs, place des nouvelles technologies dans la dialectique stratégique, apport du concept d'adresse spatiale, adaptation opérationnelle, liens entre anticipation et décision... Les angles d'interprétation de ces thématiques peuvent être très divers, de la philosophie politique appliquée aux problématiques conflictuelles, en passant par des approches juridiques ou sociologiques, ou la redécouverte prosopographique de courants de pensée négligés. Tout en s'attachant à une très haute qualité scientifique, l'objectif est de stimuler le débat, de dépoussiérer quelques fondamentaux, et d'illustrer la nécessité permanente d'une meilleure étude des équilibres entre puissance, force et violence. L'actualité des relations internationales ne fait que souligner l'urgence d'une réflexion académique sur ce thème. L'IESD souhaite y prendre toute sa part.



# PUBLICATIONS



## **Droit des activités numériques (2<sup>ème</sup> édition)**

*Luc Grynbaum, Caroline Le Goffic, Ludovic Pailler*

Ce Précis étudie le droit matériel des activités numériques : le contrat par voie électronique, les pratiques commerciales, les contrats spéciaux (consommation et prestataires).

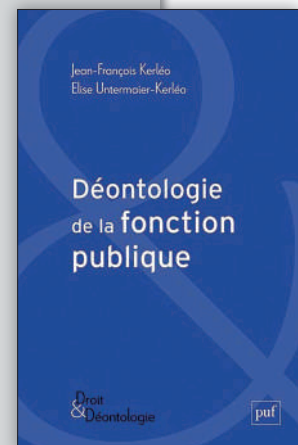
Il présente également les valeurs immatérielles de la société de l'information telles que la protection des créations intellectuelles, des marques et noms de domaines.

L'ouvrage revient également sur le contentieux nés des activités numériques: la protection des libertés (données personnelles, liberté d'expression...) mais aussi les actions en responsabilité et les litiges internationaux.

## **Déontologie de la fonction publique**

*Jean-François Kerléo, Elise Untermaier-Kerléo*

Après une partie introductive revenant sur la notion, l'histoire et les sources de la déontologie de la fonction publique, l'ouvrage présente les acteurs de la déontologie (autorités nationales : HATVP, AFA et figures internes à l'administration, notamment le référent déontologue). Il développe ensuite les obligations qui s'imposent aux agents publics, en les rattachant à trois valeurs essentielles : hiérarchie, expression et intégrité. Après avoir exposé les contrôles déontologiques préalables aux projets de création d'entreprise ou de départ vers le secteur privé, sont abordées, dans une dernière partie, les sanctions en cas de manquement déontologique commis par un agent public (sanctions disciplinaires, responsabilités pénale, civile ou financière, contentieux de l'acte administratif).





### Penser et administrer le territoire sans l'État

*Chrystelle Gazeau, Philippe Delaigue, Thérèse Carvalho*

Que faire lorsque l'État s'effondre ou se retire ? Comment une population, livrée à elle-même, s'administre-t-elle ? Comment penser et administrer un territoire lorsqu'on souhaite se débarrasser d'un État jugé inefficace ou néfaste ? Quelles sont les techniques juridiques et les moyens politiques mis en œuvre pour dépasser ce retrait, cet abandon ou cette disparition ? C'est à ces multiples questions que cette recherche collective et interdisciplinaire tente de répondre en parcourant deux mille ans de débats et d'expérimentations visant à affranchir le territoire de l'État.

Cet ouvrage est dédié à la mémoire de Pierre Legendre.

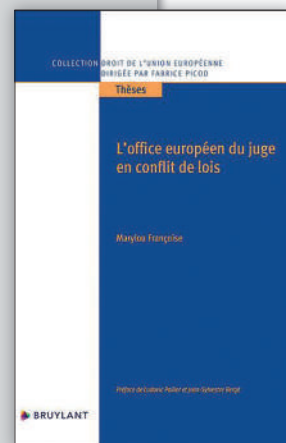
### L'office européen du juge en conflit de lois

*Marylou Françoise*

L'élaboration de règles de conflit de lois uniformes par l'Union européenne participe au développement d'un espace européen de justice civile. L'objectif est double : atteindre une harmonie internationale des solutions et offrir au justiciable un système judiciaire prévisible. La règle de conflit européenne se heurte toutefois aux régimes procéduraux nationaux, dont certains lui confèrent un statut facultatif. Son application dans les litiges diffère selon le juge qui a été saisi. Le caractère aléatoire de la règle ainsi générée par une différence de traitement procédural constitue un obstacle aux impératifs d'uniformité et d'effectivité commandés par l'espace judiciaire européen.

À travers l'étude des systèmes procéduraux nationaux, du principe de primauté de l'Union européenne et de l'encadrement de l'autonomie procédurale des États membres, l'ouvrage vise à révéler les lacunes de l'espace judiciaire européen et invite à réfléchir à un encadrement commun de l'office du juge en conflit de lois. Le résultat de ces réflexions prend la forme d'une proposition d'un règlement européen qui renforce l'autorité de la règle de conflit de lois à l'égard du juge national tout en garantissant aux parties l'expression de leur volonté.

Cet ouvrage s'adresse aux enseignants-chercheurs en droit international privé, en droit de l'Union européenne et en procédure civile, ainsi qu'aux praticiens, premiers acteurs de l'application de la norme européenne dans le contentieux judiciaire.





## Revue ALYODA 2023 Hors-série | 2 La justice administrative : enjeux et perspectives

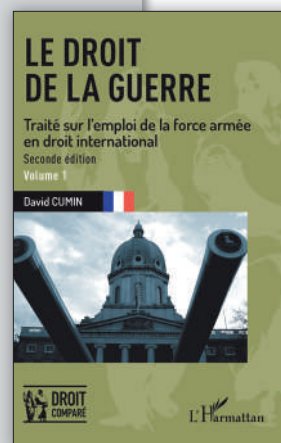
Falilou DIOP

L'ouvrage propose d'abord de soumettre à l'analyse l'idée selon laquelle l'uniformisation du droit en général et, en particulier, l'uniformisation poussée du droit de la propriété intellectuelle dans l'OAPI (organisation africaine de la propriété intellectuelle) suppriment les conflits de lois. Les résultats de cette analyse conduisent à constater la persistance du problème au sein de cet espace, même si le droit uniforme ne manque pas d'en influencer la configuration. L'ouvrage propose ensuite de rechercher des solutions adaptées à la configuration du problème. Cette recherche des solutions prend en compte les objectifs du droit uniforme ainsi que l'influence du contexte institutionnel de la protection des droits de propriété intellectuelle. Elle prend également en compte les engagements internationaux des États membres et s'appuie régulièrement sur le droit international privé comparé, en particulier avec le droit de l'Union européenne et celui de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) ainsi que les intérêts spécifiques que le droit international privé cherche à servir à travers l'identification de la loi applicable.

## LE DROIT DE LA GUERRE Seconde édition. Traité sur l'emploi de la force armée en droit international

David Cumin

« Droit de la guerre ». L'expression peut surprendre. La guerre ne serait-elle pas le non-droit, et le droit ne serait-il pas synonyme de paix ? À cette question, il convient de répondre par la négative. La guerre est une institution juridique. Le droit de la guerre existe, aussi ancien que la guerre et que le droit international, dont il constitue le cœur historique. Le XXe siècle, du Pacte de la Société des nations à la Charte des Nations unies, n'a pas davantage aboli le droit de guerre, ni transformé le jus ad bellum en jus contra bellum et le jus in bello en « droit international humanitaire ». Croisant droit et polémologie, le présent traité dissipe l'illusion. Portant sur les conflits armés internationaux comme sur les conflits armés internes, il expose, explique et reconstruit, l'ensemble du droit international contemporain relatif à l'emploi de la force armée, aussi bien les auteurs de la belligérance que ses acteurs, ses buts et moyens, ses théâtres d'opération et ses régimes, proposant en outre une analyse critique de la responsabilité réparatrice et punitive.



### Procédure civile - 6<sup>e</sup> édition

Anaïs Danet, Natalie Fricero, Thibault Goujon-Bethan

La procédure civile est la discipline qui étudie le déroulement du procès civil, de la formation de la demande en justice à la décision rendue par le juge et aux éventuelles voies de recours exercées, ainsi que des procédures de règlement amiable des litiges. Il s'agit d'une matière fondamentale dans le champ du droit privé qui figure au programme de tous les examens et concours d'accès aux professions judiciaires.

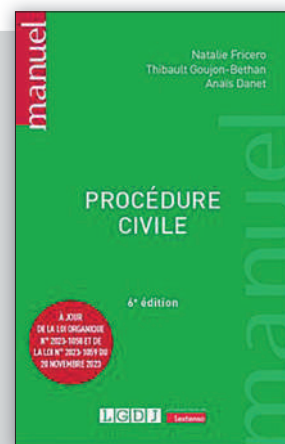
La nouvelle édition de cet ouvrage, entièrement rénové, adopte une approche moderne de la matière, qui se traduit, d'une part, par une conception intégrative de la justice civile, ménageant une large place aux modes amiables de résolution des différends et à l'office conciliatoire du juge, et d'autre part, par une grande sensibilité aux enjeux contemporains de la justice et à la dynamique de la procédure au regard des objectifs de développement durable, de nombreuses perspectives d'évolution étant envisagées.

La matière fait l'objet d'un traitement exhaustif, chaque thème étant abordé sous ses aspects tant théoriques que pratiques, tant positifs qu'historiques.

L'ouvrage ne laisse de côté aucune des thématiques de la matière, des plus classiques (théorie de l'action, de la compétence, de l'instance, du jugement, différentes procédures de droit commun et spéciales) aux plus récentes (impact des intelligences artificielles génératives, formalisme numérique, influence du droit de l'Union européenne).

L'ouvrage se destine aux étudiants (de la licence au master) et aux chercheurs mais également aux professionnels soucieux d'approfondir certaines questions ou de se mettre à jour ainsi que, plus largement, à toutes les personnes intéressées par la justice civile. Il s'emploie, par un style pédagogique, à rendre son propos accessible, synthétique et précis, s'appuyant sur un vaste corpus de textes et de jurisprudence. L'ouvrage est idéal pour la révision de l'examen d'entrée au CRFPA et du concours d'accès à l'ENM.

Natalie Fricero est professeur des universités et ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature, Thibault Goujon-Bethan est professeur à l'université Jean Moulin Lyon 3, Anaïs Danet est professeur à l'université de Reims.



### Droit administratif en 11 thèmes

Hervé de Gaudemar, Elise Untermaier-Kerléo

Le programme de droit administratif de L2 est présenté à travers douze grands thèmes fondamentaux, du juge administratif à la responsabilité administrative en passant par les notions de service public, de principe de légalité ou de recours pour excès de pouvoir. Les éléments théoriques sont complétés d'exemples concrets facilitant la compréhension.



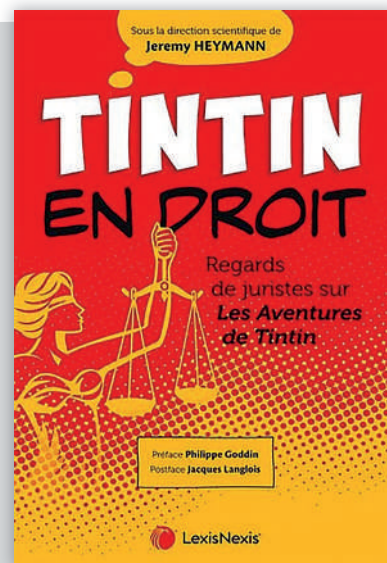
## Tintin en droit. Regards de juristes sur les Aventures de Tintin

Sous la direction scientifique de Jeremy Heymann, Professeur de droit privé, Directeur du CREDIP-EDIEC

Cet ouvrage propose une lecture juridique des Aventures de Tintin au travers un très large champ disciplinaire et thématique. Près de 40 contributions illustrées décryptent l'univers des Aventures de Tintin sous le prisme du Droit : droit des personnes, droit administratif, droit des contrats, droit des affaires, droit de la santé, droit du tourisme, droit des brevets, etc.

Qu'elle soit assidue ou détendue, la lecture des Aventures de Tintin met lectrices et lecteurs au contact d'un univers où apparaît, notamment par le franchissement de frontières, une grande diversité de traditions et de coutumes, mais aussi de règles ou de « lois » dont les sources, également diverses, ne sont pas nécessairement d'origine étatique. S'ajustant à cet ensemble normatif, le comportement du héros - et de ses compagnons, de fortune comme d'infortune - ne peut dès lors manquer d'interpeller le juriste, quel que soit son domaine d'expertise. L'œuvre prise dans son ensemble foisonne en outre d'exemples concrets d'accidents, de dommages, de rapports contractuels, d'intermédiaires, de figures du travail, d'inventions, de trafics en tous genres... Sujets comme objets de droit sont ainsi omniprésents dans l'œuvre, sans pour autant que le Droit y ait prépondérance, voire même une quelconque importance. Paradoxe ? Cela suffit toutefois à justifier que la place du Droit en tintinologie soit questionnée et analysée.

C'est dire qu'en livrant ces « regards de juristes » sur Les Aventures de Tintin, le présent ouvrage entend offrir aux lectrices et aux lecteurs une série de points de vue sur différents aspects de l'œuvre, que l'on se focalise sur celle-ci en général ou que l'on prête davantage à un album ou à un personnage en particulier. Juristes comme non-juristes pourront ainsi découvrir les Aventures sous un nouveau jour et constater, s'il en était besoin, que l'œuvre de Hergé est aussi riche qu'intemporelle.



## La protection des données personnelles en 100 Questions/Réponses

Laurane Raimondo

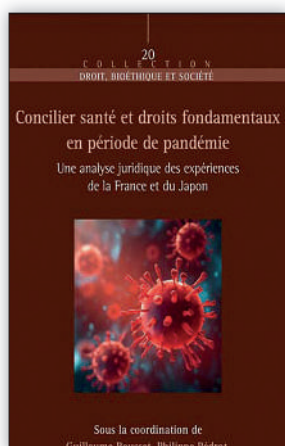
Une recherche internet, la consultation de ses comptes, un achat en magasin avec une carte bancaire ou une simple photo publiée sur les réseaux sociaux : tel Le Petit Poucet qui sème des cailloux, chacun s'expose à des risques car ce se sont autant de données que nous produisons et qui sont exploitées, voire détournées. Les risques de traçage abusif, les virus, l'usurpation d'identité et les tentatives d'escroquerie fleurissent à l'ère d'une société qualifiée de « numérique ».

À l'échelle d'une entreprise, d'une association ou d'une administration, un grand nombre de données à caractère personnel sont également traitées.

Cet ouvrage permet de décrypter toute la réglementation en vigueur et de comprendre comment protéger ses données. Il donne des outils faciles à mettre en place et des conseils simples issus des autorités compétentes et de plusieurs experts en la matière.

Destiné à un large public, ce livre apporte des réponses à ceux qui s'intéressent au milieu de la protection des données et du cyber, à la fois en termes d'informations et d'opportunités professionnelles. Il est donc à mettre entre toutes les mains !





### **Concilier santé et droits fondamentaux en période de pandémie**

*Guillaume Rousset, Philippe Pédrot, Tetsu Isobe, Haluna Kawashima*

Tant en France qu'au Japon, les systèmes de santé sont en proie à de profondes mutations liées à des tensions financières et à des enjeux socio-économiques aussi nombreux qu'intenses (vieillesse de la population, crise économique, équilibre entre soins et prévention, dispositifs de vigilance sanitaire, traçage des individus, apparition de nouveaux risques...). La crise sanitaire liée à l'émergence inédite du Covid-19 a exacerbé ces tensions et a contraint à développer une vision globale des politiques de santé aux niveaux national et mondial. Deux pays éloignés par la culture et les modes de vie, mais proches du point de vue de la situation économique, sont ainsi confrontés à cette pandémie mondiale.

Face à cette crise, il s'est agi de mener une analyse comparée et interculturelle d'une large diversité de thèmes envisagés à chaque fois dans le contexte du Covid-19 afin d'en mesurer la pleine ampleur : gouvernance de crise ; droits fondamentaux ; expertise scientifique ; politique vaccinale ; articulation entre pouvoir central et décentralisation ; personnes vulnérables ; mode de financement des établissements de santé ; champs de compétence des professionnels de santé ; poursuite ou interruption d'une grossesse ; fin de vie et accès aux soins ; domaine funéraire.

Pour chacun de ces thèmes, des binômes d'écriture franco-japonais ont été constitués afin que soient présentés les deux droits nationaux, favorisant ainsi une approche comparée. Ce travail a pu être mené dans le cadre du Programme Hubert Curien (PHC Sakura) proposé par la Japan Society for the Promotion of Science, le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Campus France, avec le soutien de l'Institut d'Asie orientale.





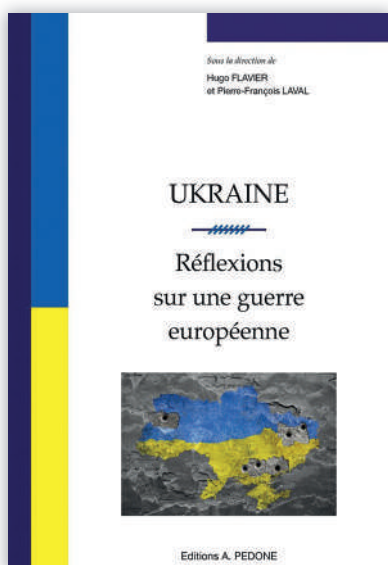
## **La participation aux organisations internationales État des lieux et perspectives**

*Sous la direction de Julie Ferrero, Pierre-François Laval et Kiara Neri.*

*Actes du colloque de la Société française pour le droit international (Journée de Lyon, 30 septembre 2022).*

*Sous la direction scientifique de Julie FERRERO (Professeure de droit public, CDI-EDIEC), Kiara NERI (Maître de conférences HDR en droit public, Co-directrice du CDI-EDIEC) et Pierre-François LAVAL (Professeur de droit public, Co-directeur du CDI-EDIEC)*

Après une période d'effervescence au milieu du XXe siècle, et une faveur relative des États jusqu'au début du XXIe siècle, l'actualité institutionnelle internationale est marquée par une remise en cause croissante de la coopération internationale. Depuis plusieurs années, déjà, l'organisation internationale, support privilégié de cette coopération, fait l'objet de défiances et de contestations., et autant de problématiques juridiques nouvelles. La « crise du multilatéralisme » qui caractériserait, pour les plus pessimistes, les dynamiques contemporaines des relations internationales trouve ainsi certainement l'une de ses manifestations les plus saillantes sur le terrain de la participation aux organisations internationales. Au-delà des sempiternelles critiques adressées aux Nations Unies à propos, notamment, de la composition du Conseil de sécurité sans que des mesures concrètes n'aient jamais été mises en œuvre, les frondes les plus récentes ont eu des répercussions bien plus tangibles. De la vague de retrait de la CPI au blocage de l'organe d'appel de l'OMC, jusqu'aux bras de fer engagés entre le Venezuela ou le Nicaragua et l'OEA, ou entre le Conseil de l'Europe et la Russie, sans oublier les revers essayés par l'OMS dans la crise de la Covid-19, la relation organique qui unissait jusqu'ici l'État-Partie à l'organisation connaît aujourd'hui des mutations profondes, au point que c'est l'effectivité même des organisations, et de leur action, qui s'en trouverait profondément affectée.



## Ukraine. Réflexions sur une guerre européenne

*Sous la direction scientifique de Hugo FLAVIER et Pierre-François LAVAL*

L'agression militaire subie par l'Ukraine depuis la fin du mois de février 2022 sidère, tant par son ampleur que par ses motivations. La période actuelle est encore celle de l'urgence – notamment militaire, humanitaire et économique –, mais il apparaît, près de deux ans après le déclenchement des hostilités, nécessaire de s'interroger sur certaines des nombreuses questions ouvertes par le conflit : comment comprendre l'offensive russe ? Quels en sont les ressorts et quelles répliques ont été, ou pourraient être à l'avenir, apportées par l'Ukraine et ses alliés ? Comment protéger les vulnérables et punir les criminels ? Quelle lecture les belligérants russes et ukrainiens dressent-ils de cette guerre ? Et comment mobilisent-ils le droit international afin de justifier leurs comportements, et fonder leurs stratégies ? Si le sort des populations et de la nation ukrainiennes demeure la question essentielle, c'est, au-delà, toute la pertinence du système international, son efficacité et sa légitimité, qui sont mises à l'épreuve.

En réunissant des spécialistes de science politique et de relations internationales, ainsi que de droit international et européen, l'ouvrage, qui rassemble les actes de la journée d'études organisée à l'Université Jean Moulin Lyon 3, le 25 mai 2022, avec le concours des laboratoires de recherche EDIEC de l'Université Jean Moulin, et CRDEI de l'Université de Bordeaux, entend nourrir cette réflexion sur l'un des événements les plus tragiques de l'histoire récente du continent européen. Cette démarche imposait assurément une certaine forme de modestie. L'objet principal d'étude – la guerre en Ukraine – est un phénomène toujours actuellement en cours, dont il serait bien difficile de prédire les prochains développements. Cet élément d'incertitude accroît toutefois, plutôt qu'il ne réduit, la nécessité d'une pleine compréhension des ressorts profonds du conflit, des stratégies de ses principaux acteurs, et des différentes transformations de l'Europe et du monde qui sont à l'œuvre.

Divisé en quatre chapitres, cet ouvrage revient tout d'abord sur les origines de la guerre. Les deuxième et troisième chapitres passent au crible les différentes réactions qu'aura suscitées l'agression russe, tant du point de vue des sanctions internationales décidées contre la Fédération de Russie, de l'assistance militaire défensive fournie à l'Ukraine, que de la protection engagée au plan humanitaire et de l'accueil des réfugiés ukrainiens. L'ouvrage s'achève par un chapitre conclusif qui appréhende les différentes issues possibles du conflit.



## Un système de droit international privé de l'Union européenne ?

Sous la direction scientifique de Ludovic Pailler et Cyril Nourissat

Depuis plus de vingt ans désormais, l'Union européenne a compétence pour adopter des actes de droit dérivé relevant du droit international privé dans le cadre de sa politique de coopération judiciaire en matière civile. Ainsi, se sont accumulés successivement et à un rythme soutenu règlements et directives sans que le « législateur européen » n'ait expressément entendu faire oeuvre d'ensemble. Pour autant, d'un acte de droit dérivé à l'autre, certaines méthodes mises en oeuvre ainsi que certaines règles matérielles s'avèrent identiques ou équivalentes. Par ailleurs, le législateur européen a lui-même parfois appelé à la synergie entre certains instruments en recommandant leur interprétation cohérente dans les motifs ou en organisant leur articulation.

Et si, seule, la Cour de justice de l'Union européenne a pu suggérer, dans certains de ses arrêts, l'existence d'un « système » de règles qui dépasse le seul champ d'un instrument de droit dérivé, dans le même temps, elle martèle de manière itérative que des notions, pourtant communes à certains instruments, n'ont pas à être interprétées de façon uniforme.

À partir de ce constat qu'enrichissent les différentes contributions ici rassemblées, l'ambition du présent ouvrage est de dresser le bilan et les perspectives d'une construction vicennale par l'étude des instruments de droit dérivé et de leur interprétation ainsi que par des approches de droit comparé (au sens large de la discipline). Le droit international privé de l'Union forme-t-il ou est-il en mesure de former un ensemble normatif cohérent ? Ou bien faut-il considérer que chacun des instruments impose une approche essentiellement fonctionnelle et que dès lors ne peuvent se dessiner que des groupes d'instruments disparates, notamment en droit des obligations et en droit de la famille ?

Par l'angle systémique des analyses, c'est la construction du droit de l'Union et la codification de son droit international privé qui sont questionnées.



## Introduction au droit des personnes et de la famille

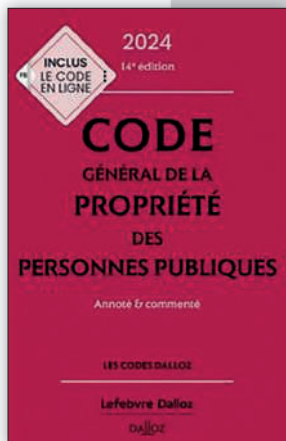
Ingrid Maria, Olivier Gout, Pascal Ancel

Le présent ouvrage vise à compléter, à travers une approche concrète du droit en application, les cours et les manuels de droit civil de la première année de licence.

Les auteurs proposent, sur différents thèmes du droit des personnes et de la famille, un apprentissage méthodologique progressif des exercices habituellement pratiqués dans les travaux dirigés (cas pratique, analyse et commentaire de décisions de justice, dissertation, note de synthèse). L'ouvrage contient aussi une initiation aux différentes techniques de recherche documentaire.

Destiné à priori aux étudiants de L1 droit, l'ouvrage, parce qu'il met l'accent sur la méthodologie plus que sur les méthodes enseignées, peut aussi bien être utilisé par des étudiants plus avancés.

Thèmes abordés : l'identification des personnes, la protection de la personnalité, la protection du corps humain, les majeurs protégés, les mineurs, le couple non marié, le mariage, la filiation, le divorce, la preuve.



### Code général de la propriété des personnes publiques 2024, annoté et commenté

François Brenet; Caroline Chamard-Heim; Fabrice Melleray; Philippe Yolka; Elise Madragore

Les plus de l'édition 2024 :

- Large commentaire explicatif et annotations tenant compte des tous derniers développements jurisprudentiels
- Appendice qui répertorie un certain nombre de textes issus d'autres codes ou non codifiés, indispensables à la bonne maîtrise de la matière
- Inclus: le Code en ligne, enrichi, annoté et mis à jour en continu.

Quatorzième édition du Code général de la propriété des personnes publiques annoté et commenté. Le code, issu de l'ordonnance du 21 avril 2006, complété par le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011, a notamment connu plusieurs évolutions récentes liées à la volonté de mobiliser le foncier public pour faire face à la crise du logement.

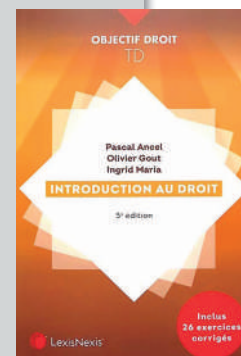
L'édition 2024 est notamment à jour :

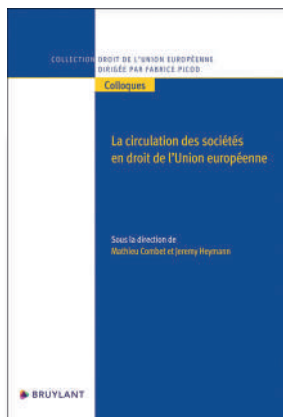
- Du décret du 29 juin 2023 modifiant diverses dispositions intéressant la défense nationale;
- De la loi du 22 juillet 2023 relative à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945;
- De l'ordonnance du 26 juillet 2023 prise en application des dispositions de l'article 137 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et de l'article 128 de la loi du 30 décembre 2021 de finances pour 2022;
- De la loi du 1er août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense;
- De la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte;
- De la loi du 29 décembre 2023 de finances pour 2024.

### Introduction au droit

5<sup>e</sup> édition

- Le présent ouvrage vise à compléter, à travers une approche concrète du droit en application, les cours et les manuels théoriques d'introduction au droit de la première année de licence. Alors que ces derniers cherchent à expliquer aux étudiants ce qu'est le droit, quels sont ses sources, ses fondements, ses rapports avec la réalité économique, sociale et politique... cet ouvrage vise à leur montrer, en parallèle, à leur faire vivre en quelque sorte, l'ensemble de ces phénomènes, à travers une série d'exercices pratiques portant sur une question juridique d'actualité. Pour la présente édition, le thème choisi est celui des multiples incidences juridiques de la pandémie de Covid-19 au cours des années 2020 à 2023. Le lecteur pourra ainsi découvrir, à travers cet exemple, la diversité des sources du droit et la manière dont elles se combinent.
- On ne trouvera pas encore dans cet ouvrage un apprentissage des différents types d'exercice auxquels sont formés les étudiants juristes (commentaire d'arrêt, résolution d'un cas pratique, dissertation etc.), qui nous semble pré maturé et peu adapté à la matière. Les exercices proposés consistent dans la lecture dirigée de différents documents qui illustrent, autour du thème choisi, la manière dont fonctionne le système juridique. L'apprentissage méthodologique des exercices cités se trouvera dans un second ouvrage, écrit par les mêmes auteurs, et consacré aux travaux dirigés de droit civil.
- Destiné en priorité aux étudiants de L1 droit, l'ouvrage peut également intéresser toute personne qui a envie de découvrir le droit à travers des exemples concrets.





## ***La circulation des sociétés en droit de l'Union européenne***

*Sous la direction de Mathieu Combet et Jérémy Heymann*

Depuis les années 1990, le droit d'établissement des sociétés, au sein du marché intérieur, a connu une évolution sans précédent. En tant qu'opérateurs économiques, les sociétés devaient être les premières bénéficiaires de ce marché, mais leur circulation est restée longtemps entravée, faute d'un encadrement juridique satisfaisant à l'échelle de l'Union.

Cette carence a été comblée dans un premier temps par l'activisme de la Cour de justice de l'Union européenne, offrant aux sociétés la possibilité de jouir des moyens nécessaires à leur circulation. C'est ce qui ressort de la jurisprudence qui est allée bien au-delà d'une simple coordination des droits nationaux. Depuis l'arrêt Centros du 9 mars 1999, la Cour de justice a en effet profondément modifié la condition juridique des sociétés, en bouleversant la notion même d'établissement. Si le rattachement des sociétés au territoire d'un État membre constitue une condition inhérente à leur existence, l'exercice du droit d'établissement permet de faciliter la circulation de celles-ci sans pour autant remettre en cause la compétence normative des États membres, lesquels restent les seuls à pouvoir déterminer les conditions de création, de fonctionnement et de dissolution des sociétés. La jurisprudence de la Cour de justice se montre cependant favorable à ce que les sociétés puissent fusionner, se scinder ou transférer leur siège social d'un État membre à un autre sans être tenues de subir une liquidation et la perte de leur personnalité juridique, comme l'a reconnu la Cour de justice dans son arrêt Polbud du 25 octobre 2017.

Dans un second temps, le législateur de l'Union a enfin pris le relais de la Cour de justice, aux fins d'offrir aux entreprises les outils nécessaires à leur circulation. Le premier texte devant être mentionné en ce sens est la directive (UE) 2019/2121 en ce qui concerne les transformations, fusions et scissions transfrontalières. Le deuxième texte est la directive (UE) 2019/1151 en ce qui concerne l'utilisation d'outils et de processus numériques en droit des sociétés. Enfin, il y a la directive (UE) 2019/1023 relative aux cadres de restructuration préventive, à la remise de dettes et aux déchéances, et aux mesures à prendre pour augmenter l'efficacité des procédures en matière de restructuration, d'insolvabilité et de remise de dettes, dite « restructuration et insolvabilité ».

L'objectif de ces textes est de favoriser la circulation des sociétés tout en offrant aux États membres des garde-fous contre des risques d'abus, notamment à l'encontre des droits des travailleurs, des actionnaires et des créanciers. Ce nouveau cadre législatif influence ainsi le droit des sociétés, mais aussi le droit social, le droit de la concurrence, le droit fiscal, ou encore le droit financier.





## TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

Devenez acteur du développement  
de la Faculté de droit

En nous versant la taxe d'apprentissage, vous contribuez à :

- Acquérir des biens d'équipements pédagogiques et professionnels ;
- Promouvoir nos formations à destination des étudiants et des entreprises ;
- Soutenir le programme d'aménagement des salles de cours en équipement multimédia ;
- Développer l'enseignement numérique ;
- Investir dans la formation de vos futurs collaborateurs ;

**Contact**

[catherine.bringuier@univ-lyon3.fr](mailto:catherine.bringuier@univ-lyon3.fr)

[FACDEDROIT.UNIV-LYON3.FR](http://FACDEDROIT.UNIV-LYON3.FR)